Économie belge de 1945 à 2005 Histoire non écrite









Introduction

Belgique 1944-1980-2004: Ce qui s'est vraiment passé!

LES TEMPS SONT DURS!

Mondialisation, concurrence, vieillissement, chômage, coût du travail... Chaque jour nous sommes tous confrontés à une dure réalité, c'est la crise. Pour faire face à elle, nos gouvernements successifs cherchent des solutions. Il s'agit de faire des économies et, surtout, d'être compétitif. Nous ne pouvons plus nous permettre toute cette générosité. Il faut réformer. Ce message est bien compris et largement accepté même s'il impose des sacrifices. Nous y sommes d'autant plus favorables que les décisions politiques s'accompagnent de baisse d'impôts, de baisse des charges,...

Aujourd'hui, la manière dont on présente généralement l'histoire économique et sociale de notre pays peut se résumer en quelques phrases. Dans l'après guerre, notre pays est en croissance, il y a peu de chômage. Ce sont les 30 glorieuses dont le symbole est l'exposition universelle de 1958 et son célèbre Atomium. Puis la crise vient nous rappeler la dure réalité. C'est la crise de la fin des années 70 imputée au choc pétrolier – hausse brutale des coûts de l'énergie.

L'État-Providence aurait vécu au-dessus de ses moyens, ce que prouverait l'endettement national. Le temps est alors venu pour chacun de faire des efforts. À partir du début des années 80 s'ouvre alors une nouvelle phase économique et sociale.

La mondialisation, la concurrence et la privatisation sont perçues comme bénéfiques pour les consommateurs. Elles permettent la relance économique. Si nous voulons continuer à bénéficier de nos «acquis sociaux», ce sera au prix d'efforts à faire. Il nous faut être compétitif. C'est le temps de l'intérim, de la flexibilité, des contrats à durée déterminée, des restructurations, des stagnations des salaires et des pensions, du chômage de masse etc... Il faut favoriser la croissance qui se traduira en investissement et en emploi. Il faut favoriser les entreprises et ne pas les alourdir de charges. Ce sont elles qui créent l'emploi. Et si on vous mentait?

Si vous appreniez qu'en réalité, notre économie est de plus en plus riche. Si on vous démontrait que chaque année le revenu national augmente mais que votre part du gâteau ne fait que diminuer? Si vous appreniez que les baisses de charges et d'impôts ont pour principal effet de gonfler des bénéfices qui ne se sont jamais aussi bien portés que depuis cette «crise». Si vous constatiez que ces mesures favorisent le profit et que ce profit n'étant pas suffisamment réinvesti ici, il ne permet pas de résorber le chômage. Et si nous vous racontions ce qui s'est vraiment passé depuis 1944 jusqu'à nos jours...

Section 1 – Brève histoire économique de 1944 à nos jours

Nous pouvons diviser l'histoire économique et sociale de notre pays en deux grandes périodes. La première période va de 1944 à la fin des années 1970. La seconde commence au début des années 1980. À la fin des années soixante – début des années septante, nous avons le démantèlement du système monétaire international (Bretton Woods), le ralentissement des gains de productivité* et les chocs pétroliers. Si la première période est celle du développement de notre économie, de nos services publics et de notre

sécurité sociale, la deuxième est au contraire celle d'une économie en croissance faible, d'un chômage de masse, d'une privatisation rampante des services publics, d'une attaque contre notre sécurité sociale, contre les syndicats, etc. La crise pétrolière d'abord, l'«inéluctable mondialisation» ensuite, servent de levier à la remise en cause notre système social construit dans l'après-guerre.

1944-1980: PRODUCTIVITÉ* ET ÉTAT SOCIAL

Alors que la guerre vient de s'achever l'Europe est au cœur d'une lutte d'influence entre les capitalistes de l'Ouest et les communistes de l'Est. Les partis de Gauche sont forts. Premières victimes de la répression nazie, ils ont été souvent particulièrement actifs dans la Résistance. En 1944, nombre de leurs militants y sont engagés et disposent d'armes. L'armée britannique s'attardera d'ailleurs dans notre pays bien après la fin des hostilités jusqu'à ce que tout risque insurrectionnel soit écarté¹. Les capitalistes sont sur la défensive et prêts à de nombreux compromis sociaux pour éviter la contagion communiste. Bref, le rapport de force est favorable aux salariés.

De nouvelles règles économiques internationales sont mises en place en 1944 par les accords de Bretton Woods (création du FMI et de la Banque Mondiale). Le système économique est dominé par le capital industriel et les managers. C'est l'ère du capitalisme managérial, une ère où les marchés financiers sont encore relativement peu développés (sauf peut-être dans le monde anglo-saxon) et très étroitement encadrés. Le financement de l'économie s'opère très largement via les banques. On parle alors de «finance intermédiée et administrée», en opposition avec la «finance directe, désintermédiée ou de marché» qui est devenue aujourd'hui la figure dominante, avec la Bourse comme institution emblématique. La «Finance» est alors encadrée et mise au service de la croissance économique. Ces règles sont favorables à l'investissement productif. Une économie de croissance est en marche. En Belgique, notamment, la création d'emplois est telle que, dès la fin des années 1940, il faut faire appel à de la main d'œuvre immigrée. La question centrale porte alors sur le partage des revenus générés par la croissance.

Pour régler cette question, on assiste à la mise en place des compromis sociaux nationaux. En Belgique, ce compromis fordiste² se traduit par un accord entre les interlocuteurs sociaux portant, notamment, sur la création du système de sécurité sociale que nous connaissons encore aujourd'hui. Mais ces compromis impliquent également la reconnaissance d'un acteur social représentatif – les syndicats – et d'une méthode de concertation sociale – la négociation collective. En Belgique on évoque souvent le pacte

social de 1944 que signent sous l'occupation des syndicalistes et des patrons.

On entre dans une période de croissance rapide, de l'ordre de 4 à 5% par an. En fait, les gains de productivité* sont partagés entre les investisseurs et les travailleurs. Ces derniers en bénéficient sous forme de création d'emplois (chômage quasi inexistant), de hausse des salaires réels et de diminution du temps de travail (réduction des horaires, augmentation du nombre de jours de congé), en plus de l'extension de la sécurité sociale.

Ce partage est globalement efficace. L'augmentation du pouvoir d'achat de l'ensemble de la population accroît la demande de consommation à laquelle répond un accroissement de la production, donc une augmentation des profits et des salaires. Ce partage de la richesse permet aussi le progrès social par l'amélioration constante du niveau de vie qui crée un climat favorable à l'épanouissement individuel.

Nos gouvernements mènent des politiques macro-économiques d'inspiration keynésienne. Un vaste programme de modernisation de nos infrastructures est financé par l'emprunt (exemple: réseau autoroutier). La croissance des revenus et des recettes fiscales induites permet de faire face sans trop de problèmes aux charges de ces emprunts.

L'État développe également les services publics qui favorisent la croissance économique: éducation et formation des futurs salariés, système de soins de santé, communications et télécommunications, etc...

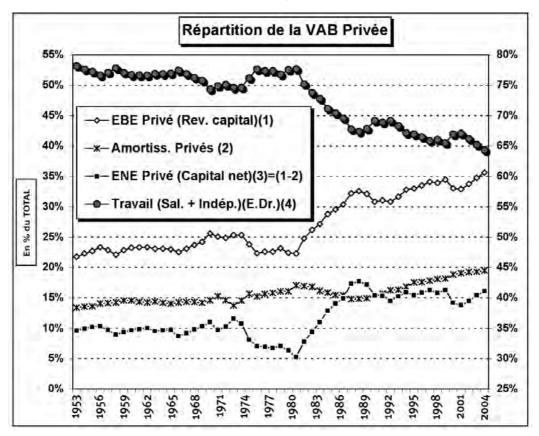
Bref, tout va bien. Sauf que...

La situation des travailleurs (salariés et indépendants) s'améliore globalement grâce à la croissance forte de l'économie et non par un partage des revenus plus favorable aux travailleurs. Pendant les Trente Glorieuses, la part des travailleurs dans la valeur ajoutée* est grignotée (environ 4% de PIB* en 20 ans) par les revenus de la propriété comme le montre le graphique n°1. (La courbe «travail» se réfère à l'échelle de droite), mais ceci traduit l'érosion des revenus relatifs des travailleurs indépendants, concentrés dans des secteurs à faibles gains de productivité* (agriculture, artisanat, commerce, horéca, etc.)

^{1.} La confiance des Alliés dans les groupes de la résistance était telle que ces groupes ont été incorporés dans les armées anglo-américaines, non pas rassemblés dans une sorte de Brigade Piron-bis mais éparpillés dans les unités anglo-américaines.

^{2.} Le concept de «compromis fordiste» fait référence au régime productif dont Ford a été le précurseur. Un travail à la chaîne organisé suivant les principes du taylorisme (parcellisation à l'extrême des tâches se traduisant par la répétition de gestes simples) et portant sur de grandes séries de produits peu différenciés permettait des gains importants de productivité* dont Ford concédait une partie à ses ouvriers: «Je paie bien mes ouvriers pour qu'ils puissent m'acheter les voitures qu'ils produisent». C'est l'époque de la célèbre Ford T, rudimentaire et disponible en une seule couleur.

Graphique n° 1 – Répartition de la Valeur ajoutée Brute privée



NB. Sauf indication contraire (variable (4), les courbes se réfèrent à l'échelle de gauche.

Mais personne ne se soucie vraiment de cette érosion puisque, dans l'absolu, les revenus augmentent pour tout le monde. Enfin, presque tout le monde.

Car, si les salariés améliorent leur position, les indépendants voient la leur se dégrader. Nombre d'entre eux mettent d'ailleurs la clé sous le paillasson pour devenir salariés. Ce phénomène sera particulièrement brutal à la fin des années 1960 – début des années 1970 dans la distribution, avec la multiplication des grandes surfaces.

La croissance des pays riches se fait en partie sur le dos du Tiers-monde, via la dégradation de leurs termes de l'échange*, et au détriment de l'environnement dont la dégradation est entre autre liée à la politique d'énergie très bon marché.

Enfin, les gains de productivité*, qui alimentent le pouvoir d'achat salarial, se paient au prix fort d'un taylorisme exacerbé qui débouche sur une dégradation des conditions de travail (métro, boulot, dodo). Cette dégradation alimente les mouvements sociaux qui démarrent aux États-Unis sur fond de guerre du Viet-Nam vers 1965-1966 et se prolongent jusqu'au milieu des années 1970 en Europe (exemple: reprises des

entreprises par les travailleurs comme Lipp en France). Le système s'essouffle. En l'absence d'innovations technologiques majeures, les gains de productivité* ont des limites. Ce phénomène apparaît d'abord aux États-Unis à la fin des années 1960, puis se diffuse en Europe au milieu des années 1970. Les conséquences inflationnistes de la guerre au Viet-Nam (dépenses militaires financées par un déficit budgétaire) déstabilisent le système monétaire international et poussent les États-Unis à abandonner le système de Bretton Woods basé sur les taux de change fixes. Les États-Unis sont d'autant plus enclins à se dégager des règles internationales qu'ils ont imposées³ à la sortie de la guerre que l'Europe et le Japon commencent à devenir des concurrents commerciaux sérieux dans un contexte de concurrence accrue au point d'entamer fortement la part des USA dans le produit mondial. Le 15 août 1971, le Président Nixon annonce la fin de la convertibilité du dollar en or: tout le système de Bretton Woods s'effondre et les États-Unis se dispensent de rembourser leurs dettes, à savoir les dollars en

circulation dans le monde. Au cours d'une réunion de

^{3.} Lors des négociations de Bretton Woods, les États-Unis ont imposé leur vision du système monétaire international (Plan White, du nom du Secrétaire d'État au Trésor qui négociait pour le compte des États-Unis), au détriment du projet britannique conçu par Keynes et basé sur une monnaie internationale à créer, le Bancor. Le plan White permettait au contraire au Dollar de devenir, à terme, la monnaie dominante, comme le fut la Livre Sterling à une époque.

négociations entre les pays producteurs et les compagnies pétrolières tenue à Alger en 1972 (le gouvernement algérien venait de décider la nationalisation des compagnies pétrolières à hauteur de 51%), un délégué

américain laisse entendre que l'ère du pétrole bon marché devait être considérée comme terminée. Fin 1973, lors de la guerre du Kippour, les prix du pétrole flambent.

LA TRANSITION DES ANNÉES 1970

Entre la fin des années 1960 qui avaient enregistré le déclin de la rentabilité du capital (d'abord aux États-Unis) et le début des années 1980 qui a consacré l'entrée dans le régime néolibéral, les années 1970 ont été celles de la mise en place des principaux dispositifs nécessaires au régime néo-libéral.

Démantèlement des structures de Bretton Woods:

En 1971, les États-Unis ébranlent les accords de Bretton Woods qui constituaient le cadre de la régulation internationale depuis la fin de la seconde guerre mondiale, en mettent fin à la convertibilité du dollar en or. Il ne s'agira pas de la dernière atteinte à ces accords: ainsi par exemple les missions du FMI et de la Banque Mondiale seront plus tard profondément remaniées au point que les objectifs de ces institutions n'ont aujourd'hui plus grand chose à voir avec les objectifs fixés à l'origine.

Augmentation des prix pétroliers:

Le prix des produits pétroliers augmente fortement en 1973 et 1978. Plusieurs observateurs y voient la «main cachée» des États-Unis et un moyen de consolider le dollar comme monnaie de réserve internationale, les marchés du pétrole étant libellés en dollars. Les «euro-dollars» s'accumulent, en particulier sur la place de Londres.

Endettement des États:

Les États s'endettent, soit en finançant par le déficit budgétaire les dépenses liées à la crise des années 1970 – c'est le cas de la Belgique –, soit en empruntant, auprès des banquiers occidentaux trop heureux de recycler la manne des euro-dollars, pour acquérir auprès des firmes occidentales des infrastructures largement surdimensionnées par rapport à leurs besoins – c'est le cas des pays en voie de développement, encouragés en ce sens par les donateurs publics et la Banque Mondiale.

Augmentation des taux d'intérêts réels:

En 1979 Paul Volcker, président de la banque centrale américaine, procède à un relèvement important des taux d'intérêts, notamment dans le but de casser l'inflation; le cours du dollar monte en flèche; ces augmentations de taux se répercutent vers les autres économies. Si d'autres politiques de lutte anti-inflationniste étaient imaginables, celle retenue a le mérite d'indiquer la priorité absolue retenue: la défense de la valeur réelle du capital financier. Cela transparaît d'autant plus qu'un assouplissement de cette politique monétaire restrictive aurait pu être opéré dès que l'inflation était revenue sous contrôle: ce ne fut pas le cas.

Tous les États subissent alors lourdement les retombées de cette politique unilatérale, et plus particulièrement les pays endettés en dollars à taux variable; c'est le point de départ de la crise de la dette des pays en voie de développement et, en Belgique, de l'effet «boule de neige».

Toutes les entreprises sont endettées mais certaines plus que d'autres: ainsi il était bien connu que les entreprises européennes et japonaises, qui financent traidtionnellement leurs investissements par des emprunts bancaires, étaient plus endettées que les américaines (davantage tournées vers la Bourse et la «finance directe de marché»).

Libéralisation du mouvement des capitaux:

Au lendemain de son arrivée au pouvoir en 1979, Mme Thatcher procède à la libéralisation du mouvement des capitaux (suppression des contrôles de changes, flottement libre de la £) et à la dérégulation financière et bancaire. Beaucoup de pays suivent rapidement (États-Unis) ou un peu plus tard. Cette «liberté» de circulation des capitaux est un élément primordial dans le changement du rapport de force entre capital et travail.

Les économies développées s'enfoncent dans une crise d'un type nouveau que les économistes qualifièrent d'un néologisme: stagflation*. Pour la première fois, les économies étaient confrontées simultanément à une inflation importante, souvent à deux chiffres, et à un chômage lui aussi croissant.

Cette crise est d'abord celle de la rentabilité des entreprises, coincées entre un ralentissement notoire des gains de productivité* et des négociations salariales qui mettent du temps à intégrer ce ralentissement. Cette crise de la rentabilité est aggravée (et non provoquée) par la hausse des coûts de l'énergie qui provoque une hausse générale des coûts de production, que la plupart des entreprises exposées à une concurrence internationale exacerbée ne parviennent pas à répercuter intégralement dans leurs prix de vente, du fait de la surproduction. . Il en résulte tout à la fois un chômage croissant, suite aux fermetures d'entreprises devenues non rentables, et une inflation qui se traduit par des taux d'intérêt réels négatifs, c'est-à-dire inférieurs à l'inflation, entraînant pendant un temps une dépréciation du capital financier. Les banques centrales anglo-saxonnes finissent par réagir brutalement à cette situation en 1979 en augmentant fortement les taux d'intérêt, en réponse aussi aux nouvelles craintes inflationnistes suscitées par le second choc pétrolier. Cette hausse se propagera rapidement partout ailleurs.

1980-1982: LE TOURNANT

Début des années 1980, et en Belgique plus précisément à partir de 1982, on assiste à une réaction néolibérale extrêmement structurée et organisée: dans le cadre d'une nouvelle alliance entre le capital industriel et le capital financier qui regagne en pouvoir et influence, les politiques de plein emploi sont abandonnées au profit de la lutte contre l'inflation qui devient, et restera, la priorité absolue. De facto, le chômage sert d'outil de lutte contre l'inflation: un minimum de chômage est un moyen efficace pour contenir les revendications salariales pouvant entretenir l'inflation. C'est le fameux NAIRU* (Non Accelerating Inflation Rate of Unemployment¹). Au passage, le chômage permet également au patronat d'imposer la flexibilité dont il a besoin pour rétablir ses profits.

Les mesures prises sont simples. Une politique monétaire restrictive qui ralentit la croissance de la quantité de monnaie en circulation (et ce par une hausse structurelle des taux d'intérêt). Une politique de libéralisation des mouvements de capitaux et de dérégulation financière qui modifie radicalement le rapport de force entre créanciers et débiteurs, au profit des premiers.

Les États endettés sont contraints d'assainir leurs finances, car la hausse brutale des taux d'intérêts réels en contexte de croissance ralentie enclenche le fameux «effet boule de neige»⁵. L'État belge est particulièrement touché, lui qui avait nettement alourdi son endettement dans les années 1970 notamment pour limiter les pertes d'emploi et aider les entreprises en difficultés. Le régime de finances publiques déficitaires pratiqué jusque là par la Belgique, soutenable dans un contexte de taux d'épargne élevé, de croissance forte et de bas taux d'intérêt, se révèle intenable dans le nouveau contexte caractérisé par un chômage important et des taux d'intérêt élevés.

Les entreprises sont également touchées. La hausse des taux d'intérêt conduit les actionnaires à relever leurs exigences en matière de dividendes: le placement en actions étant plus risqué que le placement en bons d'État ou en obligations, il faut que le rendement des actions soit supérieur au taux d'intérêt des bons d'État ou des obligations. Cette hausse des taux conduit également les entreprises à préférer le désendettement et la croissance financière (rachats de leurs propres actions et rachats de concurrents) à l'investissement productif sur le territoire national.

En Belgique, cette crise met en lumière la perte de compétitivité d'un appareil productif dépassé. Le patronat belge vit depuis longtemps de rentes de situations acquises avant la première ou la seconde guerre mondiale et ces situations s'effritent au fil du temps. L'insuffisance des dépenses de recherches et de développement n'a pas permis à l'industrie belge de renouveler sa gamme de produits. Elle se retrouve avec des produits moyen-bas de gamme pour lesquels la concurrence se fait essentiellement par les prix. En d'autres termes, les coûts de production sont déterminants pour se maintenir sur des marchés de plus en plus compétitifs. Les gouvernements de l'époque ont tenté de pallier les manques des industriels belges en attirant les investissements étrangers mais cet ersatz de politique industrielle montre vite ses limites dans un environnement dérégulé.

Dans la seconde moitié des années 1970, le processus s'emballe: pertes massives d'emplois industriels, crise de rentabilité de l'appareil productif et perte de contrôle des finances publiques. Pour tenter de contrer l'inflation, le gouvernement mène une politique de franc fort qui étouffe les secteurs exposés travaillant pour l'exportation, ralentissant encore un peu plus la croissance.

^{4.} Que l'on pourrait traduire en langage moins « savant » par : il faut un minimum de pauvres pour que les riches le reste.

^{5.} Mécanisme par lequel l'alourdissement des charges d'intérêts alimente les déficits publics, qui eux-mêmes nourrissent la dette publique, ce qui à son tour gonfle encore un peu plus les charges d'intérêts et ainsi de suite ...

Face à cette dégradation rapide, le gouvernement de centre-droit Martens-Gol adopte en 1982 une série de mesures: dévaluation, réduction des dépenses publiques (y compris les dépenses sociales), baisse de l'impôt des sociétés, encouragement fiscal du capital à risque (actions), etc... ainsi que différentes mesures affectant le mécanisme de l'indexation des salaires et diminuant le salaire réel. Ces mesures sont complétées à partir de 1984 par trois sauts d'index dont le produit est affecté au financement de la sécurité sociale.

Ces mesures sont efficaces à court terme par rapport à l'objectif visé: elles permettent à l'industrie de réaliser d'importants gains de compétitivité-coûts et de rétablir progressivement ses marges bénéficiaires. Elles sont toutefois insuffisantes pour relancer une croissance par les exportations, la demande intérieure étant par ailleurs déprimée par les mesures d'austérité salariale, sociale et budgétaire. Apparaissent alors au grand jour les faiblesses de l'industrie belge: une spécialisation internationale sur des marchés où elle ne peut faire la différence ni par les prix (coût du travail), ni par sa technologie (insuffisance de R&D et d'investissement) et une dépendance à l'égard des stratégies

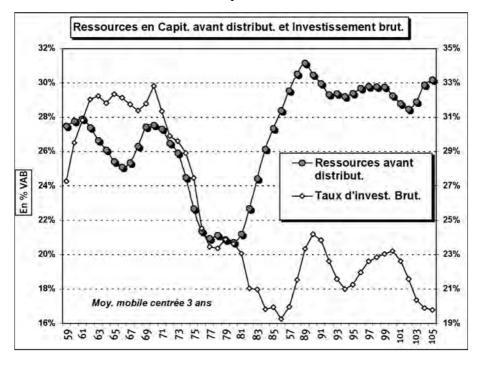
décidées par les maisons-mères étrangères. Les gains massifs de compétitivité-coûts ne débouchent ainsi sur aucun redressement structurel des parts de marché belges à l'exportation. Par ailleurs, le rétablissement spectaculaire de la profitabilité des entreprises n'empêche pas leur taux d'investissement productif de stagner à un niveau historiquement bas jusqu'à la reprise éphémère de la fin des années 80.

L'insuffisance des résultats de cette politique d'austérité a également un impact sur les finances publiques: la modération salariale et la croissance ralentie privent les pouvoirs publics des recettes fiscales nécessaires pour couvrir les charges de la dette publique qui explosent avec les taux d'interêt⁶ durablement relevés. C'est l'effet «Boule de Neige». Le gouvernement est alors «contraint» d'assainir drastiquement les finances publiques. Il le fait en augmentant ses recettes (alour-dissement des cotisations sociales et des impôts indirects) et en diminuant ses dépenses, à commencer par ses dépenses les plus utiles comme les investissements ou l'enseignement.

1983-2004: COMPÉTITIVITÉ, NÉOLIBÉRALISME ET FINANCIARISATION DE L'ÉCONOMIE

Cet ensemble de mesures a néanmoins permis le rétablissement de la rentabilité du capital productif (notamment industriel) dès 1983. Mais la croissance n'est pas au rendez-vous car on assiste à un phénomène nouveau: la déconnexion entre les profits et l'investissement productif (voir graphique n°2).

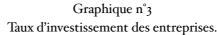
Graphique n°2 La déconnexion entre profits et investissements.

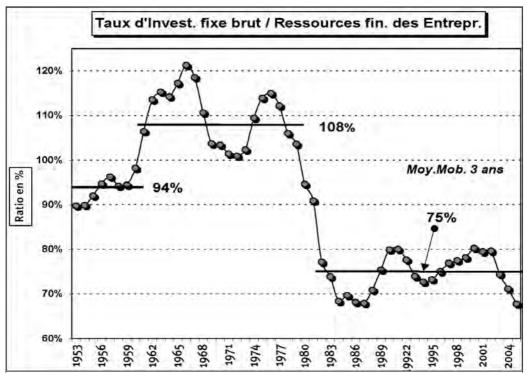


^{6.} Les taux d'intérêt réels (c'est-à-dire inflation déduite) moyens passent de 0,6% au cours de la période 1960-1980 à 5,3% au cours des années 1980-2000.

- NB. Le taux d'investissement se lit sur l'échelle de droite, les Ressources avant distribution sur l'échelle de gauche.
- ► Les ressources des entreprises avant distribution (Échelle de gauche) sont constituées de leurs profits bruts après impôts, complétées par les aides à l'investissement (transferts en capitaux) versées par l'État aux entreprises.
- ► Le taux d'investissement brut (Échelle de droite) rapporte les investissements des entreprises à leur Valeur ajoutée (masse salariale + profits bruts).

C'est ici que se produit le changement de régime économique. En Belgique, comme dans le reste des économies européennes continentales, les profits ne sont plus entièrement ou même principalement réinvestis sous forme productive dans le pays comme dans le régime fordiste. Ils sont utilisés dans une proportion croissante à des opérations financières (désendettement, rachat de ses propres actions par l'entreprise, fusions-acquisitions (OPA) et achats d'autres entreprises, concurrentes ou non) et à des investissements productifs dans d'autres régions du monde (délocalisations) ou, tout simplement, à davantage rémunérer les actionnaires.





Il en résulte un important sous-investissement structurel qui pèse sur la croissance en limitant l'innovation technologique, les gains de productivité* et l'augmentation des capacités de production. Le ralentissement des gains de productivité* à son tour abaisse le seuil de croissance non-inflationniste des salaires réels (et de la demande)⁷ et sert d'alibi aux banques centrales (en particulier la BCE) pour maintenir des politiques monétaires non accommodantes ou restrictives. Si dans le régime fordiste, la croissance forte permettait d'améliorer la situation de (presque) tout le monde, dans le régime néo-libéral, version continentale⁸, la croissance lente ne laisse plus que des miettes à la progression des salaires directs nets⁹, les revenus de la propriété se servant traditionnellement à la source. La

financiarisation de l'économie et la dictature de la rentabilisation maximale à court terme débouchent par ailleurs sur une croissance médiocre, faute de vision à long terme, d'investissement dans la qualité, d'articulation sur les besoins sociaux.

^{7.} Lorsqu'il y a des gains de productivité*, les quantités produites par unité de travail augmentent. Cette augmentation a une valeur monétaire qui peut être affectée soit aux consommateurs (baisse de prix des produits), soit aux entreprises (et à travers elles, aux actionnaires), soit aux travailleurs (hausse des salaires. Tant que les hausses de salaires ne dépassent pas l'augmentation de la production, la demande de biens de consommation ne sera pas supérieure à l'offre et les prix resteront stables.

^{8.} Il est à noter que le modèle néo-libéral, version américaine, fondé sur un endettement extérieur considérable, n'est pas reproductible simultanément en Europe... Tout le monde ne peut pas n'avoir que des dettes!

^{9.} Pour plus de détails, voir le chapitre sur la redistribution ci-après.

LA FINANCE FINANCE-T-ELLE L'ÉCONOMIE?

(Extraits de DUMENIL & LEVY: Crise et sortie de crise, PUF, 2000.

- p. 157 «Contrairement à ce que laisserait supposer la propagande néolibérale, la contribution nette du marché boursier à l'investissement est très faible: les émissions d'actions ne financent l'investissement qu'à hauteur de 5%. Qu'on comprenne bien le sens de cette observation: de plus en plus d'actions sont bien émises, mais les entreprises en achètent de plus en plus d'autres.»
- p. 161 «Ces achats massifs indiquent que les années néolibérales furent une grande époque de restructuration des relations financières [...] mais sans contribution globalement notable du marché boursier à la croissance.»
- p. 170 «Il est facile de deviner que le néolibéralisme eut, dans l'ensemble, des effets très positifs sur la rentabilité du secteur financier, dans l'absolu et comparativement aux autres secteurs.»
- p. 173 «Parmi les avantages que la finance retira du néolibéralisme, il ne faudrait pas omettre ce qui en constitue sans doute l'expression emblématique: la hausse des cours de bourse.»

D'autres politiques économiques cependant auraient été possibles. Rien, en principe, n'obligeait l'Union européenne à mener cette politique économique dogmatique faite de dérégulation des marchés du travail et des biens et services (privatisations, libéralisations), d'obsession mono-maniaque de stabilité monétaire à tout prix, d'absence de politique des changes, de discipline budgétaire rigide et d'absence d'harmonisation fiscale, sociale et environnementale «vers le haut».

L'Union se retrouve aujourd'hui dans une situation de croissance «molle» délibérément entretenue. Dans cette situation où les moyens publics sont réduits ou

anesthésiés par le dogmatisme, où le secteur privé, malgré ses profits plus que rétablis, n'investit plus assez, non seulement dans l'innovation mais aussi dans le simple développement des capacités productives, la croissance ne peut être suffisante pour financer des hausses salariales et résorber le chômage. À terme, l'Union risque même de se retrouver avec un appareil productif à ce point déprécié qu'il ne pourra même plus garantir le maintien du niveau de vie actuel d'une grande partie de la population, une part trop importante de sa production ayant été transférée hors Europe dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée.

Partie I

Produire et distribuer la richesse

Trois sections:

Du capitalisme industriel au capitalisme financier • L'emploi et le chômage La distribution des revenus

Section 1 – Du capitalisme industriel au capitalisme financier

1. CAPITAL, ACCUMULATION: DE QUOI PARLE-T-ON?

Pour la grande majorité des gens, pour vous et moi, comprendre l'économie nécessite un changement de perspective, un effort pour voir les choses autrement que nous le faisons chaque jour.

En effet, dans la vie quotidienne de tout un chacun, l'argent a une double caractéristique :

- c'est un MOYEN; il sert à bénéficier de biens et de services. Si j'ai besoin d'argent chaque mois, c'est moins pour l'argent lui-même que parce que je dois, avec cet argent, me loger, me nourrir, communiquer etc.
- il y en a (presque toujours!) TROP PEU; vu mes nombreux besoins ou envies, je dois faire des choix, et/ou patienter (épargner)

Or, ceux qui dirigent l'économie, ceux qui sont derrière les décisions que la radio nous annonce au réveil (fermeture, investissement, fusions, nouveaux produits...) voient l'argent selon une perspective précisément inverse. Pour eux :

- l'argent n'est pas un moyen, mais l'OBJECTIF: acheter ou vendre une entreprise, investir dans une fabrique de yoghourts ou de missiles, ce n'est pas par goût de yoghourt: c'est pour que 100 millions deviennent 110, puis 120 millions...
- il y a (presque toujours) TROP d'argent. Ou, plus précisément, le problème est de savoir comment placer de façon rentable son capital

Si les auteurs de cette étude l'avaient pu, ils auraient certainement offert à chaque lecteur 100 ou 200 millions €, afin que chacun puisse expérimenter concrètement cette perspective différente, propre à cette très petite minorité de gens qui vivent de leur capital.

À défaut, les lecteurs voudront bien se contenter de l'expérience mentale: pour comprendre le capitalisme et ses mutations, faites comme si vous aviez 100 millions € en trop...

Du capital, ce n'est pas (seulement) de l'argent

La pluie c'est de l'eau. L'océan aussi, c'est de l'eau. Pourtant, si quelqu'un n'arrivait pas à distinguer la pluie de l'océan, on se poserait des questions sur sa santé mentale...

Mon salaire ou mon compte épargne, c'est de l'argent. Le capital de Bill Gates, ou d'Albert Frère, c'est aussi de l'argent. Mais confondre les deux nous empêcherait de rien comprendre au système; c'est pourquoi la presse libérale et les banques s'épuisent, précisément, à essayer de nous faire croire que, dès que nous avons eu un peu d'argent de côté, nous sommes de «petits capitalistes»...

Il faut donc prendre une minute pour définir simplement, mais correctement, ce que c'est que le capital:

- c'est une masse d'argent dégagée des nécessités de la consommation: mon salaire est asservi à mes besoins courants, ce n'est pas du capital. Et si j'ai 10.000€ sur mon compte parce que j'envisage de changer de voiture, ou de faire des travaux, c'est de l'épargne dédiée à une consommation différée, pas de l'épargne de rente, ni de capital
- c'est une masse d'argent suffisante pour permettre à son propriétaire d'acquérir une activité génératrice de profit. Même si la providence pourvoyait à tous mes besoins présents et futurs, les 10.000€ de mon

compte épargne ne permettent pas, par euxmêmes, d'accumuler du profit. Je ne vais pas ouvrir un dixième de commerce, ou un millième d'usine...

On pourrait ici objecter que des dispositifs comme les sociétés anonymes cotées en Bourse, ou comme les organismes de placement collectif (SICAV, fonds de pension...) me permettent d'apporter mon épargne à un ensemble suffisamment vaste pour constituer, réellement, du capital. Oui, mais cela ne fait pourtant pas de moi un capitaliste, pas même un petit: en confiant ainsi mon épargne, j'ajoute un petit peu au pouvoir du gestionnaire qui prendra des déci-

sions pour mon compte; je peux en espérer une petite rente, mais je n'acquiers certainement pas de la sorte un pouvoir sur l'économie, sur les entreprises que contrôle «mon» fonds de pension...

On peut donc débattre pour savoir s'il est sage, pour un travailleur, de confier son épargne à des gestionnaires de capitaux dont les intérêts ne sont pas les siens; ou pour savoir s'il y a (du côté de la «finance éthique»?) de réelles alternatives... Mais la question de savoir si celui qui a mis 1.000€ dans une SICAV ou une épargne pension est devenu, un petit peu, un capitaliste, ne mérite pas de débat: la réponse est non.

2. 1944 -1980: LE CAPITALISME INDUSTRIEL

Pour rappel, le terme «capitalisme» désigne un système économique dans lequel la plus grande partie des moyens de production (disons, des entreprises) appartient à des détenteurs de capitaux. En 1945, toute l'Europe est depuis un siècle environ dans un régime capitaliste. Mais durant environ 30 ans, pour des raisons historiques, politiques et économiques que nous allons détailler dans ce chapitre et dans les suivants, se développera un «capitalisme industriel» bien différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. Pour en comprendre la dynamique, rappelons-nous du contexte de la fin des années 40 ou des années 50:

- un état national assez fort, maître de sa monnaie, de son budget, de ses choix économiques
- un mouvement social puissant, renforcé par les craintes qu'inspire, en occident, le modèle soviétique
- une aspiration à la stabilité: le souvenir des «années folles» de spéculation financière et de la crise mondiale de 1929, débouchant finalement sur la guerre, est encore frais.

Dans ce contexte, comment un capitaliste belge peut-il s'enrichir, et accumuler davantage du capital? S'il ne fait rien de son argent, celui-ci va perdre de sa valeur. Il va donc chercher à le faire fructifier... en le réinvestissant. Pourquoi choisit-il d'investir en Belgique et dans les entreprises? Jusqu'à la fin des années 70, il existe un cadre réglementaire relatif à la circulation des capitaux, qui fait que l'investisseur aura plus d'avantages à réinvestir son argent en Belgique que de le faire circuler et fructifier sur les marchés financiers internationaux.

Bien sûr, l'investissement industriel n'est pas une formule magique pour s'enrichir: une entreprise peut faire faillite; et même quand les affaires marchent, il faut en général un certain temps pour que l'investissement rapporte. Pourtant, dans leur grande majorité, les capitalistes belges préfèrent ce risque limité à des aventures financières:

- investir son capital à l'étranger implique des coûts et des risques de change
- la plupart des pays avaient des règles qui limitaient les entrées et sorties de capitaux
- des systèmes bancaires étaient réglementés, depuis le krash de 1929: une banque ne pouvait pas être en même temps banque d'affaires (monter des opérations financières) et «caisse d'épargne»; il n'était donc pas si facile d'utiliser l'épargne des ménages comme masse de manœuvre pour des opérations de concentration du capital ou pour de la spéculation financière.

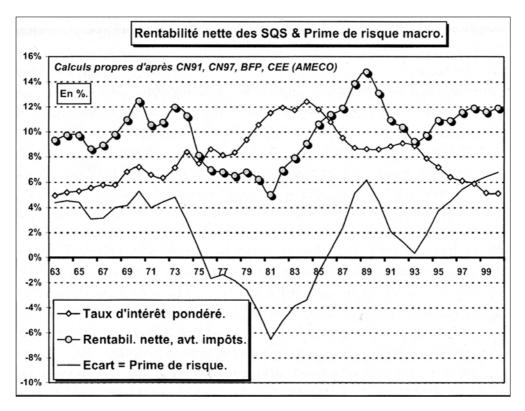
En dehors de ces limites réglementaires, toutes abolies durant les années 80, il existait un autre élément qui incitait les capitalistes à investir dans des activités de production : la politique monétaire «keynésienne» (cf.chap 8).

En effet, l'investisseur ne risquera son bel argent dans une entreprise industrielle que si cela promet de lui rapporter «un peu plus» qu'un simple placement obligataire (par exemple prêter de l'argent à l'État, en échange d'une rente fixée à l'avance). Or jusqu'aux années 70, les États utilisaient leur souveraineté monétaire pour soutenir la croissance, le plein emploi étant un objectif prioritaire, y compris au risque de l'inflation. Mais s'il y a inflation, les taux d'intérêt réels (différence entre le taux affiché et l'inflation) sont bas, il est donc difficile de s'enrichir simplement

en prêtant de l'argent, et il devient presque indispensable, pour que ses 100 millions € en deviennent 150 dans quelques années, de les investir dans la production, généralement ici, en Belgique.

Le graphique ci-dessous montre bien comment la base de comparaison avec la rente « sans risque » influence le niveau d'investissement. On y voit que :

- jusqu'au début des années 70 les taux d'intérêts réels moyens tournent autour de 6%; comme la rentabilité des investissements productifs est d'environ 10%, la « prime de risque » (ce que le capitaliste gagne à risquer son argent dans des investissements productifs) s'élève à environ 4%
- la « crise » de 73 (baisse de productivité, choc prétrolier) provoque, de 73 à 76, un premier effondrement de cette prime de risque; mais on voit qu'un second effondrement, de 78 à 81, tient à l'explosion des taux d'intérêts. Jusqu'en 1986, il est plus rentable de prêter de l'argent à l'État que de le risquer dans l'investissement!
- depuis, la rentabilité nette du capital investi est remontée plus haut que dans les «golden sixties», autour de 12%, et comme les taux réels sont descendus, il y a de nouveau, en principe un grand avantage à investir (quasi 7% en 2000): on verra pourtant plus loin que cela n'a pas conduit à un réel retour de l'investissement.



En résumé, jusqu'en 1975 environ, la richesse des capitalistes va être une source du développement industriel et économique, et ce système va générer la création d'entreprises et d'emplois.

3. 1980-2000: CAPITALISME FINANCIER

On a vu quand dans la période précédente, l'accumulation du capital (c'est-à-dire le but réel de tout le système, du point de vue des détecteurs de capitaux) dépendait pour l'essentiel d'un cycle «investissement – activité industrielle (et donc travail) – bénéfices»; les actionnaires pouvant choisir de réinvestir ce bénéfice dans l'entreprise, ou de «prendre leur bénéfice» pour aller l'investir ailleurs: dans les deux cas, cela reste, pour eux, de l'accumulation de capital.

Trois éléments vont modifier ce schéma d'accumulation: l'internationalisation, la révolution monétaire de 1971-1979, et la conquête de la liquidité totale pour le capital.

Traverser les frontières pour contourner les lois

Il faut se garder d'une interprétation «patriotique» du processus de l'internationalisation. Si le capitalisme est devenu, depuis 25 ans, bien plus sauvage et destructeur, ce n'est pas parce que les capitalistes belges étaient «plus gentils», ou que le capitalisme serait par nature plus sauvage en Allemagne, en France ou en Asie. Si c'était le cas, si la Belgique avait été un enclos de capitalisme «moral», l'internationalisation n'aurait pas eu les mêmes conséquences destructives partout...

En réalité, si le développement d'entreprises multinationales provoque une rupture, c'est parce qu'elles y gagnent la possibilité de mettre les États en concurrence les uns avec les autres, de jouer sur plusieurs législations pour appliquer toujours la plus favorable aux actionnaires, et d'instaurer un chantage à l'investissement: pour que la Belgique jouisse du privilège que j'y investisse mon capital, elle devra se plier à mes volontés.

L'internationalisation de l'économie est donc avant tout l'inversion d'un rapport de forces: c'est de moins en moins l'État, de plus en plus les «investisseurs», qui font la loi. Autrement dit, si le capitalisme d'avant 1980 était plus civilisé, ce n'est pas parce qu'il était «belge»: c'est parce qu'il était, en Belgique comme dans les pays voisins, encadré par des lois.

Coup d'État monétaire: la rente contre les salaires

On a évoqué en introduction les deux décisions des USA qui ont renversé le régime monétaire «encadré» issu des accords de Brelton Woods:

- en 1971, le président Nixon met fin à la convertibilité du dollar en or: il n'y a plus d'étalon de mesure «universel», Washington peut désormais décider seul du destin du dollar, qui s'est imposé comme la monnaie des échanges internationaux
- en 1979, la Réserve Fédérale («Banque Nationale» des
- USA) fait exploser les taux d'intérêt: comme beaucoup d'emprunts, dans le monde, sont libellés en dollars, cette décisions asphyxie les acteurs qui se sont endettés pour se développer, que ce soient des entreprises ou des États.

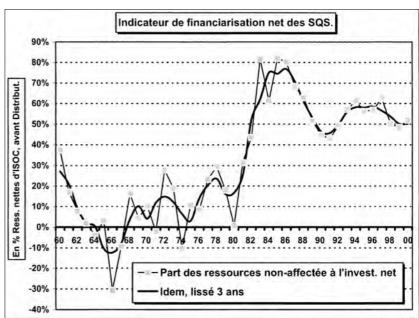
Ces deux décisions vont aussi fragiliser le mode d'accumulation du capital via l'investissement industriel:

 le flottement des monnaies entre elles crée à la fois, un risque accru, et des opportunités de spéculation. Si vous étiez un industriel, qui doit acheter et vendre par delà les frontières, c'est une mauvaise nouvelle: vous allez devoir vous assurer (cher) contre les risques de change. Mais si vous êtes un spéculateur à la tête d'une masse du capitaux liquides, vous avez des chances de vous enrichir très vite en échangeant des dollars contre des yens (ou inversement) au bon moment...

- l'explosion des taux d'intérêts minimaux avait pour but que, même après déduction de l'inflation, les taux d'intérêts réels restent élevés. Autrement dit, il y a là comme un «salaire minimum» garanti aux rentiers, au détriment des industriels (et des ménages, et des États) qui voudraient emprunter pour développer leur activité.

De ces deux mécanismes découle qu'il devient plus sûr, plus facile et plus rentable d'accumuler du capital dans la sphère financière (bourse des actions, marché des changes, spéculation immobilière ou sur les matières premières...) que via l'activité industrielle. On vérifie l'effet de financiarisation à partir à partir d'un indicateur qui mesure quelle part de leurs ressources les entreprises affectent à des placements financiers (autrement dit: ne réinvestissent pas pour grandir, se moderniser, devenir plus efficaces, etc). De 1960 à 1979 (graphique), ce taux varie autour de 10 % (autrement dit les entreprises investissent 90% de leurs ressources disponibles) avec même, de 65 à 68, des valeurs de -10% (autrement dit, les entreprises empruntent pour pouvoir investir 110% de leurs ressurces disponibles).

Entre 1979 et 1982, ce taux de financiarisation bondit de 15% à 80% (on n'investit plus que 20% des ressources); puis s'établit durablement entre 50 et 60%.



On a donc bien la «victoire » des rentiers contre les travailleurs : depuis 1980 environ, les détenteurs de capitaux pratiquent une véritable «grève de l'investissement»; le mot *investissement* lui-même est complètement déformé, comme on va le voir ci-dessous.

Toute la liquidité pour la capital

Finalement, le troisième élément qui complète la transformation de la nature de l'accumulation dans les pays développés autour de 1980, c'est l'exigence de liquidité formulée par les détenteurs de capitaux, et satisfaite aujourd'hui presque totalement. Pour rappel, la liquidité d'une ressource signifie la faculté qu'elle a d'être transformée rapidement, et sans frais, en argent. Ainsi un bâtiment est l'exemple type d'une ressource «immobilisée», peu liquide: il faut du temps pour le transformer en argent; un stock de produits destinés à la vente est un peu plus liquide, et évidemment la liquidité parfaite c'est le «cash», des billets de banque. Pour rappel également, la liquidité de la rémunération a été une des premières conquêtes ouvrières, dans la seconde moitié du 19e siècle, contre la propension des patrons paternalistes à payer en «jetons» utilisables uniquement dans leur magasin, voire en nature...

Dès le début des années 80, les grands actionnaires vont réclamer leur «droit à la liquidité»: le fait d'investir son capital dans une entreprise, en effet, «l'immobilise», l'actionnaire se trouvant, pour une certaine durée, lié au sort de l'entreprise dans laquelle il a placé son capital. Le fait que de plus en plus d'entreprises soient cotées en Bourse permet alors aux actionnaires de se retirer rapidement, ou d'utiliser leur capital pour des opérations de fusion-acquisition. Avec la libéralisation des mouvements de capitaux et les possibilités techniques offertes par les technologies de communication électronique, la propriété des entreprises (le capital) est devenu, par la grâce de nos gouvernements, quasi totalement liquide.

Ce qui fait que le terme «investir» ne signifie plus, bizarrement, immobiliser du capital pour développer des moyens de production (des bâtiments, des machines, des recherches), mais de plus en plus réaliser des mouvements de capitaux sans le moindre effet, dans le meilleur des cas, sur la réalité concrète des entreprises: quand une multinationale, par exemple, vend une de ses divisions pour racheter, en Bourse, les actions d'un de ses concurrents afin de fusionner en un groupe plus grand, des milliards s'échangent, les commentateurs économiques nous parlent d'investissements, mais il n'y a nulle part une machine, un produit ou un emploi en plus.

CONCLUSION: UNE RUPTURE DANS LE MODE D'ACCUMULATION QUI «OBLIGE» LE CAPITAL À PRÉLEVER UNE PART TOUJOURS PLUS GRANDE DE LA VALEUR AJOUTÉE.

À la faveur de la « crise » des années 70, mais surtout du fait d'orientations politiques fortes impulsées par M. Tatcher et R. Reagan entre 1979 et 1982, puis acceptées partout, nous sommes donc passés:

- d'un régime d'accumulation où les entreprises gagnaient de l'argent en produisant, donc en faisant travailler des gens; pour se financer, elles devaient emprunter, et cet endettement leur coûtait un peu, mais pas trop cependant, car les taux réels étaient assez bas; et pour gagner davantage d'argent, le plus naturel était de produire plus, par exemple en réinvestissant une part importante des profits réalisés
- à un nouveau régime, où les entreprises gagnent de l'argent en spéculant sur des ressources ou des monnaies, et surtout en achetant & contrôlant d'autres entreprises par des opérations de fusion-acquisition (OPA, OPE etc.) indûment qualifiées «d'investissements ». Ces entreprises ne sont plus guère endettées, et beaucoup d'entre elles sont

autofinancées bien au-delà de 100%, de sorte que la rubrique «charges financières nettes» de leurs comptes donne désormais des chiffres bénéficiaires: ces entreprises gagnent de l'argent avec leur banque, parfois plus qu'en produisant. La frontière classique entre entreprises «financières» et «non financières» perd dès lors de son sens: les grands groupes (comme par exemple les géants de la distribution, Carrefour, Ikéa, Delhaize ...) devenant, sans le dire, des entreprises aussi voire surtout financières.

À titre d'illustration, dans les années 70, dans la Valeur Ajoutée des entreprises belges «non financières», le poste «bénéfice distribué» (dividendes) et le poste «charges financières» pesaient chacun autour de 4%: donc sur 100 francs de richesses nouvelles, 4 servaient à payer les banques, et 4 à récompenser les actionnaires. En 20 ans, le premier a augmenté de 10 points (passant quasiment à 15% de la V.A.), pendant que le second dimnuait d'environ 10 points (passant

de 4% à -5%, ce qui signie que les «charges financières» se sont inversées). Autrement dit, sur 100 € (désormais) de richesses nouvelles, les banques viennent en rejouter 5 autres, et 15 vont maintenant aux actionnaires.

*

Mais il n'y pas de miracle, il n'y a pas de «génération spontanée de capital»: si l'entreprise A peut gagner de l'argent en achetant le capital de l'entreprise B, ou en plaçant son argent dans une banque qui achètera des actions de l'entreprise B, il faut bien que celle-ci dégage de la valeur ajoutée (et éventuellement du profit) dans son activité. À moins bien sûr que la valeur de B ne provienne, à son tour, du fait que B a racheté et contrôlé C... mais on voit bien qu'on ne fait que déplacer le problème. En fin de compte, s'il y a du profit, il doit bien être prélevé sur de la valeur ajoutée produite quelque part — même si cela peut parfaitement être de la valeur «captée» par un groupe multinational au profit de ses actionnaires. Si on garde ceci à l'esprit, on comprend alors le lien entre financiarisation de l'accu-

mulation et exploitation accrue des travailleurs, ici en Belgique mais ô combien plus dans le Sud. L'édifice de l'accumulation de capital s'appuie, depuis 1980-82 et surtout depuis 1995, sur une base productive beaucoup plus étroite; les actionnaires continuent d'exiger une «rémunération» élevée de leur capital, mais il ne cherchent pas à l'accroître «extensivement» (en développant de nouveaux produits, de nouveaux marchés, en faisant croître leur entreprise), mais plutôt «intensivement» (en concentrant le capital, en éliminant les concurrents, etc).

Moins de travailleurs devant servir à des giga-actionnaires des dividendes toujours plus hauts... il n'y a pour cela qu'une solution: exploiter plus sévèrement la force de travail, grâce aux nombreux recours que sont les horaires flexibles, les contrats précaires, le travail en noir ou les heures sup non payées, les délocalisations, etc.

La rentabilité du capital est ainsi assurée, au prix d'un travail toujours plus exploité, et d'un chômage de masse «nécessaire» au maintien de salaires bas.

SECTION 2 - L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE

INTRODUCTION - DE QUOI PARLE-T-ON?

Si on parle d'«emploi», on pense souvent à plusieurs choses différentes en même temps; autant clarifier d'emblée:

- ▶ Un emploi, c'est un statut, un ensemble de droits liés à la prestation de travail pour autrui (travail salarié). Soulignons tout de suite que le travail et l'emploi sont deux choses bien distinctes, qu'on échange l'une pour l'autre. Je «donne» mon travail, et échange, je reçois un ensemble de droits qui est bien plus qu'un simple salaire (l'ensemble des droits définis par la loi ou par conventions au sujet du temps de travail et de repos, de la Sécu, de la santé-sécurité, du droit à la représentation collective, etc.)
- ► L'emploi c'est aussi le «volume de l'emploi», c'est-à-dire le nombre de personnes (ou d'équivalents temps-plein) qui sont dans un emploi à un moment donné. Évidemment, rien n'est simple: faut-il compter en personnes ou en temps plein, faut-il compter les indépendants...
- ► Enfin, on parle souvent d'emploi au sujet des politiques de l'emploi. C'est-à-dire de l'ensemble

des politiques du gouvernement qui vise à améliorer la quantité (et la qualité?) des emplois disponibles, et/ou à diminuer le chômage (nous verrons plus loin que ce n'est pas exactement la même chose...)

Dans ce chapitre, nous devons examiner principalement l'évolution du volume de l'emploi et du chômage... les politiques de l'emploi font l'objet d'un paragraphe dans la section 9. Mais nous essaierons de ne pas perdre de vue le premier des trois sens du mot, sous peine d'accepter une dégradation de la qualité de la notion d'emploi et des droits qui y sont attachés.

Pour éviter des confusions courantes, il importe ici d'examiner quelques indicateurs et rapports au sujet de l'emploi, et de les définir correctement:

- ▶ Population d'âge actif
- ▶ Pop active
- ► Emploi
- ► Chômage
- ► Taux de chômage
- ► Taux d'emploi

L'emploi n'est pas le travail!

Attention au mouvement (apparemment) paradoxal:

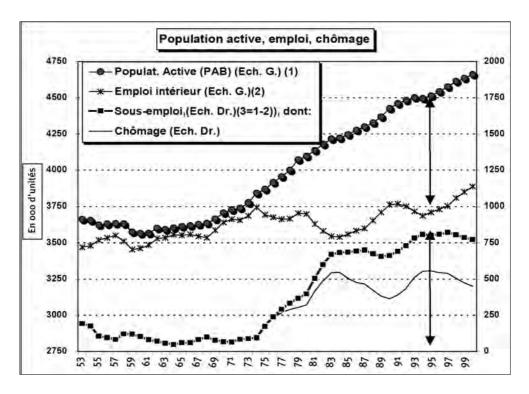
- plus l'emploi s'étend dans la société (à la fois le volume de l'emploi et l'étendue des droits et garanties attachés au statut)
- plus la place du travail dans la vie recule: moins d'années de travail dans la vie, de semaines dans l'année, d'heures dans l'année... et la «valeur travail» recule.

Paradoxe?... pas tellement. Il y a derrière cela la clef de la productivité: dans le travail industrialisé, on produit de plus en plus de richesses, de biens et de services, en moins de temps: c'est une bonne raison pour que beaucoup de gens entrent dans le salariat (par ex des professions indépendantes qui s'intègrent dans des entreprises)... mais aussi pour que chaque personne travaille de moins en moins.

Le chômage dont on parle est la résultante de l'évolution de plusieurs variables: la population active, la quantité de travail nécessaire pour atteindre le niveau de production souhaité et la durée du travail, bref, l'emploi disponible. Par ailleurs, au cours d'une période, un secteur peut perdre des emplois tandis qu'un autre en crée.

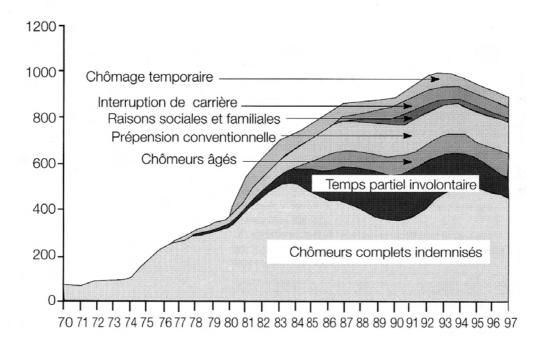
Il est intéressant de voir l'évolution de chacun de ces éléments afin d'essayer de comprendre comment on a pu connaître de telles différences dans les niveaux de chômage.

Graphique n°4
Population active, emploi et sous-emploi.



À noter au passage, l'explosion du chômage à partir de 1975... au même moment où la diminution du temps de travail connaît un fort ralentissement!

Graphique n°5 Catégories de sans-emploi.



Extrait de Isabelle Cassiers ed al., Que nous est-il arrivé? Un demi siècle d'évolution de l'économie belge, De Boeck Université, 2000

On distinguera ici trois grandes sous-périodes: 1960-73, 1973-86 et enfin 1986-99.

- I) Pendant la première période (1960-73), le sousemploi (chômage officiel + retraits «aidés» du marché du travail, par exemple les pré-pensions) est tendanciellement stable, car les créations nettes d'emplois (+225 000 en 13 ans) absorbent globalement l'accroissement de la population active au sens large (+210 000 unités). Cette dernière résulte globalement d'un effet «accroissement de la population», car les incidences socio-démographiques¹⁰ sont globalement quasi-neutres. Les créations nettes d'emplois se concentrent plus qu'intégralement dans le secteur tertiaire (marchand et non-marchand ou public) alors que l'emploi agricole (essentiellement indépendant) recule fortement et que l'emploi industriel stagne.
- 2) Au cours de la seconde période, la rupture avec la première est totale sur tous les fronts. Le sous-emploi explose littéralement, avec une hausse de 600 000 «unités» en 13 ans (près de 450 000 chômeurs en plus, 150 000 retraits subventionnés du marché du travail). Pourtant, la réduction de l'emploi total ne représente «que» un sixième de cette hausse totale (un peu plus de 100 000 pertes nettes d'emplois) alors que les cinq sixièmes restants sont imputables à une accélération forte des entrées nettes sur le marché du travail (+500 000 unités en 13 ans à peine). On est à l'apogée du «baby-boom», avec un effet «structure d'âge» de la population qui explique la moitié environ de cet afflux sur le marché du travail alors que l'emploi se raréfie.

Derrière le recul global de l'emploi au cours de cette période, se cachent des évolutions sectorielles majeures. L'emploi industriel subit une hémorragie brutale et de très forte ampleur (-500 000 pertes d'emplois) alors qu'à l'inverse l'emploi ter-

tiaire (privé + public) enregistre une hausse globale plus favorable encore que lors de la première période (+425 000 unités en 1973-86 comparativement à +350 000 unités «seulement» en 1960-73).

3) La dernière période est une période de nette reprise de l'augmentation de l'emploi global (+266 000 unités), même si pour une part cette dernière correspond à une progression de l'emploi précaire et/ou à temps partiel. Le sous-emploi et le chômage progressent cependant encore de plus de 90 000 unités, car la hausse significative de l'emploi (+20 000 unités par an en moyenne) ne suffit pas à absorber une nouvelle vague d'entrées nettes sur le marché du travail - certes moins massives que lors de la période 1973-76, mais néanmoins encore nombreuses (+360 000 unités environ). Ici, c'est la composante «Taux d'activité» qui est largement dominante (près de 90% du total) alors que la composante démographique (effets «population» + «structure d'âge») s'avère plus marginale. Les pertes d'emplois industriels se poursuivent mais à un rythme nettement plus lent que précédemment, alors qu'à l'inverse la création nette d' emplois tertiaires se ralentit à peine (+400 000 unités environ contre +450 000 précédemment) - et que la création nette d'emplois tertiaires privés s'accélère même une nouvelle fois.

Contrairement à une idée largement répandue, et malgré des pertes massives d'emploi industriel l'emploi total n'a donc pas reculé – au contraire. Mais la structure de l'emploi s'est assez radicalement modifiée, et ceux qui ont perdu leur emploi dans l'industrie – majoritairement des hommes – ne sont le plus souvent pas ceux qui ont (re)trouvé de l'emploi dans les services marchands ou publics en expansion (avec une proportion importante de jeunes et de femmes).

^{10.} Soit la combinaison d'un effet « structure d'âge » (la part de la population totale qui est en âge de travailler) et d'un effet « taux d'activité » (la part de la population en âge de travailler qui est effectivement présente sur le marché du travail, c'est-à-dire qui a un emploi ou qui est au chômage ou bénéficie d'un programme subventionné de retrait temporaire ou définitif du marché du travail).

^{11.} Confrontés à la diminution de leurs revenus et à la hausse du coût de la vie, de nombreux ménages ont besoin de deux salaires pour faire face aux dépenses. L'augmentation du nombre d'isolés et de familles monoparentales joue dans le même sens.

Le «taux d'activité» est le rapport entre le nombre de personnes présentes sur le marché du travail (travailleurs en emploi et chômeurs) et le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans.

Notons au passage que calculer un taux d'activité sur une population âgée de 15 à 64 ans n'a, en pratique, guère de sens dans des pays comme le nôtre où il y a obligation scolaire jusque 18 ans et où une proportion importante de jeunes n'arrivent pas sur le marché du travail avant 20-21 ans. Par contre, sur le plan idéologique, cette « particularité » a un sens : elle permet d'abaisser le taux d'activité en gonflant le dénominateur et donc de mieux critiquer la faiblesse du taux... C'est ce que fait très bien la Commission Européenne quand elle parle d'emploi. Or, précisément, la faiblesse du taux d'activité rend plus difficile le financement futur de la sécurité sociale en général et des pensions en particulier.

Reste à démontrer en quoi une augmentation du nombre de chômeurs, puisque c'est à cela que conduirait une augmentation du nombre des personnes présentes sur le marché du travail en l'absence d'une création équivalente d'emplois, permettrait de financer la sécu! Par contre, l'augmentation du chômage permettrait de faire encore davantage pression sur les salaires.

Même au niveau de l'industrie, les pertes massives d'emplois ne sont pas attribuables à une accélération des rationalisations — qui autrement auraient dû se traduire par une accélération des gains de productivité* du

travail, ce qui n'a pas été le cas, bien au contraire même¹²! – mais bien à un effondrement du rythme de progression de la demande et de la production.

Tableau récapitulatif

Marché du travail belge	En 000 d'unités			
Evolut. cumulées par sous-péri	odes	60-73	73-86	86-99
Populat. active brute (PAB)	Α	210,2	500,1	358,9
* Effet "Populat."	A1	223,8	45,7	138,7
* Effet "Struct. d'âge"	A2	-65,6	244,9	-99,6
* Effet "Taux d'activité"	А3	52,0	209,5	319,8
Pm. Effet "Démograph."	A1+A2	158,2	290,6	39,1
Pm. Effet "Socio-Démograph."	A2+A3	-13,7	454,4	220,1
Emploi intérieur tot. (L)	В	225,5	-104,2	266,1
A. Sect, Prim. + Industrie.	Ва	-127,8	-500,4	-131,1
B. Tertiaire total.	Bb	353,3	396,2	397,2
* Indépendants	B1	-264,7	11,7	59,6
1. Agric. + Industr.	B1a	-188,9	-49,0	-5,3
2. Tertiaire march.	B1b	-75,8	60,7	64,9
* Gens de maison (Salar. MEN)	B2	4,5	-27,5	-4,3
* Salariés SQS	В3	348,5	-247,7	205,6
1. Agric. + Industr.	ВЗа	61,1	-451,4	-125,8
2. Tertiaire march.	B3b	287,4	203,8	331,4
* Salariés APU (yc. miliciens)	B4	137,3	159,2	5,2
Pm. Emploi privé tot.	B-B4	88,2	-263,4	260,9
Pm. Salariés tot. (yc. Dom.)	B-B1	490,2	-115,9	206,5
Sous-Emploi	C=A-B	-15,3	604,3	93,4
* Chômage officiel	C1	-15,3	389,3	-2,7
* Autre	C2	0,0	215,0	96,1
+ Chômeurs âgés	C2a	0,0	59,0	80,3
+ Retraits	C2b	0,0	156,0	15,8
Populat. active semi-nette	A-C2b	210,2	344,1	343,1
Populat. active nette	A-C2	210,2	285,1	262,8

Il faut donc bien se rendre à l'évidence : dans un premier temps, l'explosion du chômage et plus largement du sous-emploi (y compris les pré-pensions et autres formes de retraits du marché du travail) résulte autant si pas plus d'un choc socio-démographique, et en particulier du plein déploiement du « baby-boom » au moment même (1973-86) où l'emploi global cesse de progresser voire recule du fait de l'hémorragie de l'emploi industriel. Après 1985 cependant, lorsque l'impact du « baby-

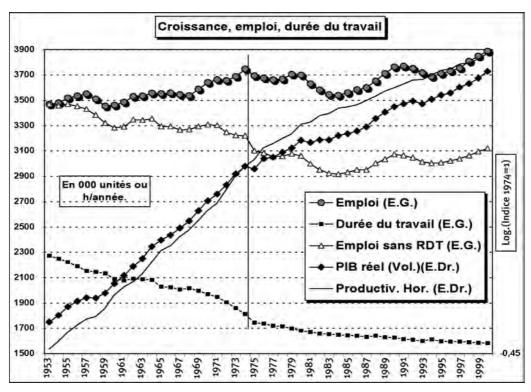
boom » commence à s'affaiblir, c'est au contraire l'enlisement dans une longue période de croissance molle et déséquilibrée (tirée par les seuls revenus financiers) qui entrave une relance plus soutenue de l'emploi.

Le graphique suivant illustre l'importance de la réduction du temps de travail effectif moyen enregistrée depuis 1953: celui-ci passe de 2270 heures/année environ à moins de 1600 heures, soit un

^{12.} À partir du milieu des années 70, les gains de productivité* industrielle se tassent en Belgique, mais moins que la croissance industrielle qui s'effondre littéralement. Or, c'est de l'écart positif entre croissance et gains de productivité* que peut provenir la relance de l'emploi.

recul cumulé de 30% en moins de 40 ans. L'essentiel de cette réduction (plus de 85% du total) intervient avant 1981. Il est évidemment extrêmement difficile d'évaluer quelle aurait été l'évolution de l'emploi, en particulier salarié, sans cette réduction structurelle

du temps de travail¹³. Mais un simple calcul «mécanique» permet d'indiquer que cette RDT depuis 1953, appliquée au seul niveau de l'emploi salarié privé, représentait fin 1999 l'équivalent de plus de 750 000 emplois, dont 125 000 pour la période post-1981.



Graphique n°6 Emploi, durée du travail et croissance.

LES TRENTE GLORIEUSES

Terme peut-être mal choisi en ce qui concerne l'emploi car la «belle époque» s'est terminée en 1975, année au cours de laquelle le chômage a pratiquement doublé. Tout avait pourtant bien commencé. Jusqu'à la courte récession de 1958, l'emploi augmente grâce à la croissance économique et à la réduction de la durée effective du travail. Le chômage est encore important en 1953 (5,2%) mais il est en régression. La légère diminution de la population active (personnes présentes sur le marché de l'emploi) joue un rôle significatif car, même pendant la récession de 1958, le chômage n'atteint pas 3,5%.

Cette récession est vite oubliée car elle est suivie d'une petite dizaine d'années (1959-67) au cours desquelles l'emploi est stable dans un contexte de croissance économique rapide. Le PIB* augmente en moyenne de plus de 4,5% par an. Le chômage est au plus bas. Un minimum historique est atteint en 1964 avec moins de 48.000 chômeurs, soit un taux de chômage de 1,3%.

On croit rêver! La recette? Croissance économique forte, stabilité de l'emploi global dans un contexte de gains de productivité* pourtant très élevés, stabilité relative de la population active et réduction du temps de travail (-7%).

Les années qui suivent (1968-74) sont les meilleures de l'après-guerre sur le plan de la croissance économique. Le PIB* augmente en moyenne de 5% par an. Les «baby-boomers» arrivent sur le marché du travail et provoquent une hausse constante de la population active (près de 1% par an). Le chômage est toutefois maintenu à un niveau relativement bas même s'il est quelque peu plus élevé qu'à la fin de la période précédente. Il varie entre 1,7% et 2,7%. La réduction de la durée du travail, quasi 2% par an, soit le double de l'augmentation de la population active, contribue à mettre pratiquement tout le monde au travail. Les créations d'emplois soutenues proviennent également

^{13.} Il faut en effet supputer ce qu'aurait été l'évolution de la productivité* horaire du travail, des coûts salariaux, de la croissance et de l'investissement des entreprises sans cette RDT.

du fait que la croissance est plus élevée que les gains de productivité* (production par emploi) et que les embauches dans le secteur public sont importantes. Il y a 95.000 chômeurs en 1974. Leur nombre a un peu augmenté mais on ne s'inquiète pas. Le phénomène s'est déjà produit en 1967-68 et s'est résorbé.

LA CRISE: 1973 - 1985

Pour des gens habitués au plein emploi, le choc a été rude. En 1975, le chômage double en un an : il atteint 174.000 unités. Il faut remonter à 1954 pour trouver un aussi mauvais résultat. La récession (le PIB* recule de 1,4%), dans le sillage du premier choc pétrolier (1973), fournit la cause unique généralement admise de l'explosion du chômage. Pourtant, l'année suivante le PIB* augmente de près de 6% sans provoquer une décrue du chômage. Au contraire, l'emploi se contracte encore (-48.000 emplois) alors que la population active continue d'augmenter (+ 13.000 personnes) et que la réduction du temps de travail est pratiquement en panne. Pas étonnant dans ces conditions que le chômage grimpe à 239.000 unités, soit 6% de la population active. Pendant les années 1977-79, la faible croissance, 2% par an en moyenne, ne permet pas d'inverser le processus: le chômage continue à croître pour toucher 367.000 personnes (9%).

1980 pourrait être une belle année avec une forte croissance du PIB* (+4,3%) et une réduction de la durée du travail (-0,9%) plus importante que la croissance de la population active (+0,6%). Pourtant l'emploi ne suit pas: -0,1%. Et le chômage grimpe: 9,7%.

1981, nouvelle récession, suivie de deux années de stagnation, puis de trois années de croissance lente. Il faut attendre la fin de la décennie pour retrouver un peu de croissance: +3,8% par an en moyenne sur les années 1988-90. L'emploi continue à régresser jusqu'en 1984.

LE RÈGNE NÉO-LIBÉRAL: 1985 -?

En 1985, il augmente à nouveau, mais timidement: +0,5%. Il conservera ce rythme d'augmentation jusqu'en 1987. Puis la croissance lui permet d'accélérer le mouvement et de retrouver son plus haut niveau depuis 1974 (3,7 millions d'emplois). La réduction du temps de travail ne progresse plus guère. Au contraire, la durée moyenne effective du travail augmente même (+0,6%) en 1988. Sur la décennie (1981-90), la durée du travail n'aura diminué que de 3,3% alors que la population active augmentait de 8%. Mais la réduction de la durée moyenne effective du travail n'a peut-être plus

le même sens que pendant les Trente Glorieuses: les années 1980 sont celles du développement du temps partiel qui, mécaniquement, fait diminuer la durée moyenne. Rien d'étonnant dans ces conditions que le chômage continue de monter. En 1983, il est de 16% et reste à ce niveau jusqu'en 1987. En 1988, il commence enfin à diminuer.

Mais en 1991, la croissance s'essouffle: un petit 1,6%. Idem l'année suivante. 1993 est une nouvelle année de récession (-1,5%). Puis l'activité reprend, mollement, avec une croissance de 2,6% en moyenne par an. Du coup, le chômage repart à la hausse: 18% en 1994. Il faut attendre 1998 pour voir les premiers frémissements d'une décrue. En 2000, on en est toujours à 16,7%. L'emploi est quasi stable: à peine 3,3% sur la décennie, soit une hausse d'à peine 124.000 emplois, nettement inférieure à la croissance de la population active (+ 234.000 personnes). En 2000, il y a 774.000 personnes sans emploi.

CONCLUSIONS:

Que retenir de toutes ces évolutions? Trois choses.

- 1. La Belgique connaît depuis le milieu des années 70 un phénomène accentué de désindustrialisation ou de tertiarisation de l'emploi. Si l'année 1975 est bien celle de la rupture dans ce domaine, amplifiée en cela par les retombées des chocs pétroliers, un autre phénomène est à l'œuvre depuis le début des années 1980: la déconnexion entre les profits et l'investissement des entreprises. À partir du milieu des années 80, au lendemain du contre-choc pétrolier de 1986-87, cette déconnexion - largement passée sous silence par le discours dominant... devient l'un des éléments explicatifs clés de la croissance molle qui s'installe en Europe. Car le sous-investissement privé structurel empêche l'extension des capacités productives qui autoriserait à son tour une politique de relance non-inflationniste de la demande en Europe. C'est ainsi que s'installe un cercle vicieux entre sous-investissement productif, biais restrictif des politiques économiques de «désinflation salariale compétitive», croissance lente et ainsi de suite.
- 2. La réduction de la durée du travail a contribué à absorber la croissance de la population active jusque dans les années 1980. Depuis cette époque, elle prend un autre sens: le temps partiel subi. Son impact sur l'emploi est de ce fait socialement beaucoup moins positif.

3. La salarisation de l'emploi est générale jusqu'en 1974, date à laquelle elle atteint globalement en Belgique un plafond. Pendant les années 80, la salarisation de l'emploi régresse globalement du fait d'un effet «de structure»: l'emploi industriel (à taux de salarisation plus élevé) régresse au profit de l'emploi tertiaire privé (à taux de salarisation nettement plus faible, même si encore en progression).

Et puis il y a un quatrième phénomène qui n'apparaît pas ici car il faudrait une approche plus juridique: le développement, dès le milieu des années 1970, de nouveaux statuts de travailleurs entre le chômeur complet indemnisé et le salarié à temps plein à durée indéterminée.

Section 3 – La distribution des revenus: Moins de Salaires, plus de rentes...

INTRODUCTION: QU'EST-CE QUE LE PIB*?

Le revenu généré en un an dans un pays est généralement mesuré par le produit intérieur brut, le célèbre PIB*. Le PIB* est la somme de toutes les valeurs ajoutées créées au cours de l'année considérée, c'est-à-dire le total de ce qui a été vendu sur le marché moins ce qui a été acheté pour produire, plus la valeur monétaire de la production non-marchande (en gros la masse salariale dans le secteur public et non-marchand privé). On parle alors du PIB* au prix du marché (PIB*pm¹⁴). Cette valeur ajoutée totale est partagée entre l'État (impôts indirects perçus moins les subventions à la production versées), les travailleurs qui ont produit (salariés, indépendants et professions libérales) et les propriétaires (dividendes, intérêts versés, loyers, bénéfices non distribués, amortissements, etc.).

L'essentiel de ce revenu est consommé au cours de la même année, qu'il s'agisse de consommation privée (pour se loger, se nourrir, se vêtir, se divertir, etc.) ou de consommation dite collective (enseignement, soins de santé, etc)... Le reste est investi, ou prêté à l'étranger en cas de surplus extérieur.

On l'aura compris: le PIB* ne dit pas tout!

À commencer par la manière dont il est réparti entre les agents économiques. C'est pourtant là que cela devient intéressant...

... Car en matière de répartition entre le travail et le capital, ce n'est pas le parfait amour.

Travail et Capital sont dans un bateau...

La FEB aime beaucoup cette image car elle est censée faire comprendre aux travailleurs que débarquer le capitaine-patron revient à couler l'entreprise-bateau.

Faisons leur ce plaisir ¹⁵. Mais il nous faut bien constater que dans un bateau la place prise par l'un ne peut évidemment être prise par l'autre. À moins d'augmenter les dimensions du bateau, l'un ne peut augmenter sa place sans diminuer celle de l'autre. Et si la taille du bateau augmente, chacun y gagne à condition toutefois que l'un ne s'empare pas de la totalité de l'augmentation. Tout cela est évident mais qu'en a-t-il été en Belgique au cours des 50 dernières années?

Avant d'analyser l'évolution de la répartition, il est nécessaire de préciser encore quelque peu le vocabulaire. La richesse produite (= somme des valeurs ajoutées [VA] = PIB*pm [Produit Intérieur Brut au prix du marché] est répartie entre trois grandes catégories d'acteurs:

- l'État via les impôts indirects (notés IIN où le N précise qu'ils sont pris «nets», c'est-à-dire déduction faite des subventions versées par l'État);
- le travail, via la rémunération des travailleurs (notée W [wage] pour «salaires» ou MS pour «masse salariale» et «h» pour les travailleurs indépendants¹⁶)
- le capital, via l'excédent brut d'exploitation hors travail indépendant (noté EBEh). L'EBEh correspond donc à la VA (PIB*pm) diminuée des impôts indirects nets (IIN) et des rémunérations du travail (MS+h).

L'excédent brut d'exploitation hors travail indépendant (EBEh) couvre quatre sortes de rémunérations ou d'utilisation du revenu qui n'ont pas la même signification économique ou politique:

- *l'amortissement du capital fixe*: il n'y a pas ici d'enrichissement mais simple conservation de l'outil existant.

^{14.} Si l'on retire du PIB*pm le montant des impôts indirects nets (impôts indirects perçus moins subsides versés par l'État), on obtient le PIB* au coût des facteurs (PIB*cf), c'est-à-dire de la richesse partagée entre les agents économiques privés

^{15.} Pas de débarquer le capitaine-patron mais de reprendre l'image...

^{16.} La rémunération des travailleurs indépendants et des professions libérales: où les mettre dans le décompte de la répartition? Il ne s'agit pas de salaires; on ne peut donc pas les mélanger avec la masse salariale. Mais ce sont des revenus du travail dont la logique n'est pas celle des propriétaires. C'est pourquoi, sauf indication contraire, ils seront exclus de l'EBE qui sera alors noté EBEh.

- les revenus immobiliers: ils sont constitués des loyers perçus par les propriétaires privés (ménages ou entreprises) et publics. Les propriétaires qui occupent leur bien ne se paient pas de loyer à euxmêmes. Toutefois, la comptabilité nationale les prend en compte sous forme de loyers théoriques (on les appelle les loyers imputés) 17
- *les revenus mobiliers distribués:* ils comprennent principalement les dividendes et autres revenus versés aux propriétaires des entreprises¹⁸;

- les bénéfices non distribués des entreprises.

Les revenus privés totaux (sociétés + ménages) de la propriété peuvent cependant évoluer différemment des revenus du capital (ou de l'EBEh) au niveau de l'ensemble de l'économie. Les agents économiques «excédentaires» (ceux qui ont une épargne disponible à placer) peuvent en effet prêter leurs excédents à d'autres agents déficitaires (comme l'État), moyennant rémunération de leur «capital de prêt». L'État paiera alors des charges d'intérêts à ses créanciers, non pas à partir de ses propres revenus du capital¹⁹, mais à partir soit des impôts qu'il prélève, soit de nouveaux emprunts qu'il va luimême contracter. Quand les charges d'intérêts sur la dette publique «explosent», comme ce fut le cas entre la fin des années 70 et la fin des années 80, les revenus

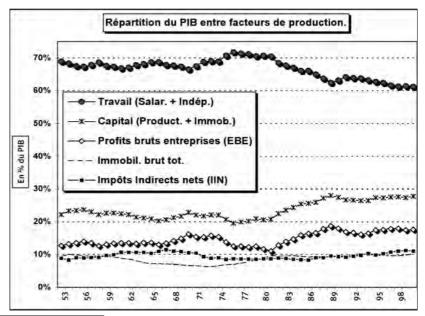
totaux de la propriété perçus par les seuls agents privés peuvent par conséquent augmenter beaucoup plus vite que les revenus du capital (EBEh) au niveau de l'ensemble de l'économie. Il s'agit d'un des aspects de la «financiarisation» de l'économie, lié à l'expansion du «capital de prêt» déconnectée de l'évolution des profits du capital productif.

Voilà, nous sommes armés maintenant pour analyser les chiffres de la comptabilité nationale.

Voyons d'abord comment a évolué le gâteau à partager.

Le terme de crise fait souvent penser à l'idée d'appauvrissement. Or, au cours des 25 dernières années, soit l'espace d'une génération, les revenus réels ont encore augmenté de 70% environ. Mais il y a bien une rupture vers 1974-1975, époque à laquelle la croissance ralentit structurellement, le chômage augmente massivement (voir la section «emploi»). Par contre, en termes de revenus socio-professionnels (rémunérations du travail salarié et indépendant et prestations sociales), la rupture est un peu plus progressive et plus tardive, au tout début des années 1980. Les entreprises ont mis quelque temps à prendre conscience de l'ampleur du ralentissement des gains de productivité* avant de réagir. Ce ralentissement, ainsi que la hausse des prix pétroliers, ont été dans un premier temps (seconde moitié des années 70) mis à charge des entreprises industrielles20, des pouvoirs publics (déficits croissants) et des indépendants²¹. La rupture de politique économique (salariale, monétaire, budgétaire, etc.) date du début des années 80 (fin des années 70 aux USA et au Royaume-Uni) lorsque les politiques néo-libérales et monétaristes prennent le dessus sur les politiques d'inspiration keynésienne qui tentaient de sauver un fordisme en crise. Mais comment cette richesse a-t-elle été répartie? Commençons par la répartition fondamentale entre travail et propriété.

Graphique n°7 Répartition du PIB*.



^{17.} Notons au passage que ces loyers imputés contribuent à augmenter le PIB* au même titre que les loyers réellement payés. Pourquoi ne fait-on pas la même chose d'autres biens comme l'environnement? Mystère... Saisissons l'occasion pour relever une autre particularité de la comptabilité nationale: par convention, les services de l'État (éducation, santé, ...) sont mesurés pour l'essentiel sur base des coûts salariaux encourus à l'occasion de cette activité non-marchande. L'État ne fait par définition jamais par lui-même de profits.

^{18.} Les intérêts versés par les entreprises non-financières sur les emprunts qu'elles ont contractés n'entrent pas ici en ligne de compte, car ces intérêts sont pour l'essentiel versé à des entreprises financières (banques, etc.) qui font elles-mêmes partie du secteur des entreprises.

^{19.} Ceux-ci sont nuls, exception faite des loyers imputés des bâtiments dont l'État est lui-même propriétaire.

^{20.} C'est-à-dire les entreprises les plus exposées à la concurrence internationale et aux hausses de coûts énergétiques.

^{21.} Dans le cas des indépendants, la réaction s'est traduite en parti politique : l'éphémère UDRT

Ce graphique fait apparaître quatre périodes dans la répartition du PIB*pm entre travail et propriété (la part de l'État apparaît ici au travers des seuls Impôts indirects (nets) ou IIN).

- 1) 1953-1970: relative stabilité autour de 68% pour le travail (salarié et indépendant) et 22% pour la propriété. Après un lent grignotage de la part du travail par les revenus de la propriété, la fin de la période semble amorcer une hausse de la part du travail au détriment de la propriété.
- 2) 1970-1981: la part du travail enregistre une progression sensible, malgré la baisse de l'emploi, et la part de la propriété atteint un minimum historique en 1977 après une "poussée" ponctuelle en 1973.
- 3) 1981-1988: la réaction de la propriété est spectaculaire. La part du travail est ramenée à un niveau inférieur à son point de départ.
- 4) 1988-1999: érosion de la part du travail tandis que celle de la propriété se stabilise à un niveau élevé.

Encore faut-il tenir compte, dans les revenus du travail, de la présence de gros poissons, comme les dirigeants d'entreprise et les avocats d'affaires, dont les revenus n'ont certainement pas connu la même évolution que celle de l'ensemble des travailleurs!

Mais la bataille pour les couchettes est rude même dans la cabine de Capital...

Pour produire, il faut du travail et des équipements. La richesse produite est, logiquement, partagée entre ceux qui ont participé à sa création et il est généralement considéré que celui qui apporte les équipements dispose d'un droit de participation à ce partage.

On pourrait donc penser que cette richesse produite (la valeur ajoutée), déduction faite des impôts indirects nets (IIN), est partagée entre les revenus du travail (les

salaires et les revenus du travail indépendant) et les revenus du capital investi (les profits), comme présenté ci-dessus. Eh bien, non pas exactement! Car il y a d'autres revenus privés de la propriété que les profits: il y a aussi bien sûr les revenus immobiliers mais aussi et surtout les intérêts perçus (revenus de capital de prêt et non du capital productif). Or, les revenus d'intérêts perçus par un agent macro-économique (par ex. les ménages propriétaires ou créanciers) sont nécessairement payés par un autre agent économique endetté (et débiteur), comme par ex. l'État. Les intérêts versés et perçus ne modifient donc pas

l'EBEh (les revenus du capital), mais ils en modifient la répartition interne entre agents économiques.

En fait, de manière plus technique, les revenus privés de la propriété (du capital immobilier, productif et de prêt) sont répartis entre:

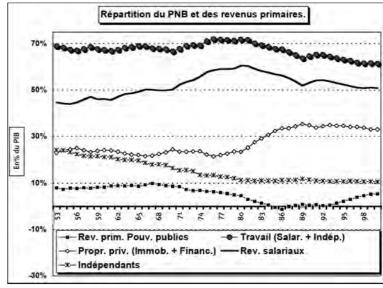
- les amortissements et les bénéfices réservés avant impôts des entreprises,
- les dividendes qui constituent la rémunération des ménages actionnaires (les propriétaires du capital productif ou des équipements),
- les revenus immobiliers, c'est-à-dire les loyers, et, et... l'autre partie des revenus mobiliers ou financiers, c'est-à-dire les intérêts versés à ceux qui ont prêté de l'argent.

Or, que constate-t-on?

Du début des années 1950 au tout début des années 1980, la part de l'EBEh²² dans le PIB* et celle des revenus de la propriété évoluent ensemble dans une fourchette de 2%. Par contre, dans les années 1980, la part des revenus privés de la propriété augmente plus vite que celle du revenu net du capital productif et immobilier national.

Comment est-ce possible puisqu'on ne peut pas répartir plus que ce qu'on produit? En fait, il y a précisément un troisième larron, l'État, qui a été contraint à partir du début des années 80 de prélever une part importante et croissante des impôts indirects payés par l'ensemble des contribuables (c'est-à-dire principalement les travailleurs) pour financer les charges de la dette publique dont les titres étaient détenus par la minorité la plus aisée de contribuables. Mais voyons cela en détail.

Graphique n°8 Répartition du PNB.



^{22.} Excédent d'exploitation hors travail indépendant, soit le revenu du capital productif plus les revenus immobiliers

D'autant qu'il y a peut-être des passagers clandestins...

Ou, si l'on préfère utiliser une formule bien connue des compagnies d'assurances, certains n'auraient-ils pas bénéficié d'un enrichissement sans cause? Laissons de côté la première phase (1953-1970), relativement stable du point de vue de la répartition et concentrons-nous sur la période 1967-1999.

1er temps: les ménages s'enrichissent...

Dans les années 1970 (de 1967 à 1981), leur part dans le PNB augmente de 10%.

Qui a payé?

Les entreprises, qui ont vu leurs marges se réduire au point de poser un réel problème de rentabilité, voient leur part se réduire de 1,7% de PNB (soit 15% en termes relatifs) sur la période. Mais elles ont connu un moment particulièrement difficile vers le milieu de la décennie où elles ont accusé un recul de 30%!

Mais aussi l'État dont la part des revenus primaires²³ dans le PNB chute de plus des deux tiers sous l'effet essentiellement de la hausse des taux d'intérêt et du taux d'endettement qui entraîne un alourdissement des charges de la dette publique.

... mais pas tous.

Si les salaires voient leur part relative dans le PNB augmenter de 20%, les revenus de la propriété font nettement mieux: +42%. Cette augmentation de la part des revenus de la propriété est quasi exclusivement imputable aux revenus d'intérêts, les autres (immobiliers et dividendes) n'évoluant guère.

Dans un premier temps (seconde moitié des années 70), les ménages (et les entreprises) ne paient pas l'explosion des charges d'intérêts sur la dette publique... car celle-ci est payée... à crédit (par de nouveaux emprunts publics) et non par l'impôt. La charge en est donc reportée dans le futur, et la facture sera présentée pendant les années 80 et 90 lorsqu'il s'agira d'assainir les finances publiques.

En outre, l'augmentation de la part salariale est imputable aux hausses de salaires réels (hors index) dont le ralentissement a été plus tardif et plus lent que celui des gains de productivité* « distribuables sans détérioration de la profitabilité ». Cette période a aussi connu une importante création d'emplois par les pouvoirs publics, création qui a contribué à la hausse de la part salariale pendant les années 70. L'indexation automati-

que n'est donc ici en rien responsable de l'amélioration de la part salariale, due aux hausses salariales hors index (accords interprofessionnels et intersectoriels négociés par les syndicats... et concédées par les patrons!)

2° temps: les entreprises se rétablissent et les ménages s'appauvrissent...

Dans les années 1980 (de 1981 à 1989), les entreprises rétablissent spectaculairement leurs marges: leur part dans le PNB augmente en termes relatifs de plus de 75% pour passer de 8,7% à 15,5% du PNB. Un record! Ces excellents résultats sont atteints grâce au blocage des salaires, et la situation financière des entreprises s'améliore encore davantage grâce au désendettement facilité par le bas niveau persistant d'investissement productif privé.

Qui a payé?

Les ménages, d'abord, qui perdent globalement 4,7% du PNB.

L'État, ensuite, dont la part dans le PNB passe de 3% à 0,9%. C'est l'époque des bons d'État à 11% et de la dette publique dont les charges représentent un peu plus de 10% du PNB. Gigantesque mécanisme de redistribution à rebours car si tous les contribuables supportent les charges de la dette, seule une partie d'entre eux possèdent des emprunts d'État.

...mais pas tous.

La part des revenus du travail salarié, qui avait gagné 10,2% de PNB dans la période précédente, en perd 7,5 entre 1981 et 1989 pour revenir à son niveau de 1970. Ils ont quand même gagné 2,7% de PNB pensez-vous? Pas si sûr. Car, dans le même temps, la population des salariés, malgré les pertes d'emploi industriel privé en 1975-1985, a augmenté du fait de la forte augmentation de l'emploi public et tertiaire privé.

De plus, l'analyse effectuée ici l'est au niveau de la répartition primaire des revenus (le PNB), avant prise en compte de la redistribution macro-économique nette courante entre agents via les cotisations sociales (patronales et personnelles), les impôts directs (socio-professionnels, mobiliers, etc.) et les prestations sociales.

Par contre, les ménages dont les revenus mobiliers avaient fortement progressé en 1967-1981 ont encore amélioré leur position en gagnant 2,6% du PNB pour se situer à 12,5%. Mais cette fois, la part des intérêts n'a pas bougé: ce sont les dividendes qui assurent

^{23.} Soit les impôts indirects et les revenus de la propriété perçus, moins les subventions à la production et les intérêts de la dette publique.

l'augmentation. À cette augmentation, il faut encore ajouter celle des revenus immobiliers. Au total, les revenus patrimoniaux progressent de 3,3% du PNB (soit une hausse relative de 20%).

Manifestement, la crise est terminée pour certains mais pas pour d'autres.

3° temps: le calme revient.

Au cours des années 1990-1999, l'État commence à rétablir sa position: sa part dans le PNB augmente de 4,4% pour revenir à 5,3%. Cette amélioration est le résultat du reflux des taux d'intérêt et d'une politique budgétaire draconienne qui permet de dégager des surplus sur le budget hors charges d'intérêts. À ces bonis répétés, il faut ajouter les ventes d'actifs au secteur privé, c'est-à-dire la privatisation de certains services publics. Cette politique a permis de casser le fameux effet boule de neige de la dette publique mais elle a eu un prix en termes de réduction du champ des interventions publiques.

Qui a payé?

D'abord les ménages, dont la part dans le PNB perd encore 2,6% pour se situer à 81%. Mais cette fois, les titulaires de titres financiers (dette publique) sont mis à contribution: leur part dans le PNB est ramenée à 5,9% alors qu'elle était encore de 8,3% en 1992. Les détenteurs d'actions se maintiennent (5,4% du PNB au lieu de 5,3% en 1989) et les revenus immobiliers bruts consolident leur position avec une part de PNB qui passe de 7,5 à 8%.

En dehors des revenus d'intérêt, les grands perdants sont les salariés et les travailleurs indépendants qui voient leurs parts dans le PNB diminuer respectivement de 0,9 et 1,1%.

Et puis les entreprises dont la part dans le PNB est ramenée de 15,5 à 13,7%.

Au total, sur la période 1967-1999,

Qui gagne? Qui perd?

Rien de tel qu'un tableau pour fixer les idées:

Part dans le PNB	1967	1981	1999	différence 1967-99
Les gagnants:				
Entreprises	10,2%	8,7%	13,7%	+3,5
Dividendes (ménages)	2,0%	2,8%	5,4%	+3,4
Revenus d'intérêt (ménages)	3,1%	7,1%	5,9%	+2,9
Revenus immobiliers bruts (ménages)	6,7%	6,6%	8,0%	+1,3
Les perdants:				
Revenus du travail	68,2%	71,8%	61,7%	-6,5
(salariés et indépendant)				
État, dont :	9,9%	3,0%	5,3%	-4,6
Impôts indirects nets + Div.	11,6%	9,1%	11,3%	-0,3
Intérêts dette publique, nets	-1 ,7%	-6,1%	-6,0%	-4,3

Reste à espérer que les transferts sociaux aient compensé, au moins partiellement, cette évolution peu favorable au travail... Voyons cela plus loin.

Partie II

Redistribuer la richesse produite

Quatre sections: Qu'est ce que la redistribution • Sécurité sociale Dette et finances publiques • Fiscalité

Section 4: Introduction: Qu'est ce que la redistribution?

Au chapitre 2 - La distribution des revenus, nous avons vu l'évolution du partage de base de la richesse produite (PIB*) et des revenus associés entre le travail et la propriété. Ce partage est pour l'essentiel déterminé par les règles du jeu économique, elles-mêmes fonction du rapport de forces socio-économiques et politiques entre les groupes sociaux qui constituent la société. La distribution des revenus ou répartition primaire, contient indirectement un aspect «redistribution» puisque, entre les travailleurs et les propriétaires (actionnaires, c'est-à-dire propriétaires d'entreprise, et propriétaires de logements) interviennent deux autres acteurs: les «rentiers» et l'État. Les rentiers sont ceux auxquels les autres agents économiques (entreprises, État, travailleurs) versent des intérêts pour l'argent que ces rentiers leur ont prêté. Ils ont été les grands gagnants de la réaction libérale des années 1980 et de la hausse brutale et durable des taux d'intérêts réels. De son côté, l'État prélève une partie de la richesse produite (PIB*) au travers de la fiscalité. Une partie des recettes fiscales sert à financer les charges de la dette publique.

La contre-réaction libérale des années 1980 s'est traduite par une chute sensible de la rémunération du

travail qui ne s'est pas répercutée à l'identique sur le revenu disponible des ménages: une partie de la diminution a été tantôt absorbée tantôt au contraire amplifiée par des mécanismes de redistribution.

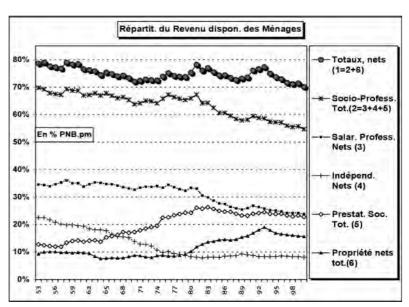
La redistribution est l'ensemble des mouvements financiers organisés par les pouvoirs publics ou dont ils sont les garants, en vue de garantir à chacun un minimum de moyens d'existence, de financer la protection sociale ou de réduire les inégalités de revenus. Cette redistribution se fait au travers de différents mécanismes: fiscalité, services publics, sécurité sociale²⁴, aide sociale. Cette introduction au chapitre sur la redistribution traite de la redistribution en

général. Elle montre l'évolution du revenu disponible, c'est-à-dire de l'ensemble des ressources financières dont bénéficient les ménages, soit du fait de leur activité économique comme travailleur et/ou propriétaire (répartition primaire), soit des politiques fiscales (impôts et taxes) et parafiscales (sécurité sociale). Pour le détail, il faut se référer aux sections correspondantes (fiscalité et sécurité sociale).

LES «TRENTE GLORIEUSES»

Globalement, la part du revenu disponible de l'ensemble des ménages dans la richesse produite (PIB*) a connu une faible mais nette érosion jusqu'en 1973. La forte croissance économique de cette période a évidemment néanmoins permis une augmentation soutenue du montant absolu du revenu disponible de l'ensemble des ménages. De 1974 à 1981, la croissance économique se ralentit mais la part du revenu disponible global des ménages (travail + propriété) augmente nettement pour retrouver son niveau de 1950.

Graphique n°9 Répartition du revenu disponible des ménages.



^{24.} La sécurité sociale est souvent considérée, soit comme assurance (chômage, santé), soit comme salaire décalé (pension), soit comme mécanisme de redistribution (allocations familiales). Voir la fiche "Sécurité sociale".

Ce revenu disponible global est la somme de différents composants dont il faut analyser les évolutions respectives ²⁵:

a) Rémunérations salariales nettes

Leur part dans le PIB* est stable (34%) jusqu'à la fin des années '60, moment où elle perd 2% de PIB*. Cette perte sera partiellement (1%) récupérée au milieu des années '70.

b) Transferts sociaux

Ils ont plus que doublé en termes relatifs. Ne dépassant pas 10% du PIB* dans l'immédiat après-guerre, leur part atteindra un sommet (22%) au début des années '80.

Au total, la part des rémunérations des salariés (salaires et transferts sociaux) a connu une augmentation, passant de 44% à 55% du PIB*. Cette amélioration provient exclusivement du développement de la sécurité sociale.

c) Rémunérations des indépendants

La part de ces rémunérations est en diminution constante et passe de 22% en début de période à un peu moins de 10% en fin de période. Cette diminution traduit davantage la réduction du nombre des indépendants que la diminution de leurs revenus relatifs individuels.

d) Revenus de la propriété

Relativement stable tout au long de la période (elle fluctue autour de 9-10% de PNB jusqu'à la fin des années 70), la part des revenus de la propriété dans le PIB* connaît une première augmentation sensible en fin de période pour atteindre près de 12% de PIB* en 1981.

À l'intérieur de ces revenus, il faut encore distinguer les revenus immobiliers dont la part est en diminution constante jusqu'au milieu des années '70, des revenus mobiliers dont la part est en augmentation constante avec une accélération en fin de période.

La réaction néo-libérale

Elle fut brutale. En l'espace d'une petite vingtaine d'années, la part du PIB* attribuée au revenu disponible des ménages a perdu un peu plus de 7% de PIB*, pour se retrouver en 2000, avec 72,5% de PIB*, à un plancher historique depuis la seconde guerre mondiale. Mais, un fois de plus, tous les groupes sociaux n'ont pas été affectés de la même manière.

Depuis 1981, les travailleurs salariés ont vu la part de leurs salaires nets dans le PIB* perdre près de 9% tandis que celle des prestations sociales dont ils bénéfi-

ciaient, perdait un peu plus de 2,5% du PIB*. Au total, la part des rémunérations directes et indirectes des travailleurs salariés dans le PIB* a perdu 11,5% de PIB* de 1981 à 1999, soit une perte largement supérieure au gain symétrique des années 1967-81 (à concurrence de 8% de PIB*).

L'autre partie des revenus socioprofessionnels (travailleurs indépendants) étant restée grosso modo stable, la part du PIB* abandonnée au total par les travailleurs (salariés + indépendants) a été absorbée, en partie par la progression de la part des revenus de la propriété mobilière et immobilière, qui gagnent 3,6% de PIB*. La différence (11,5%-3,5% de PIB*) correspond à la diminution de la part du revenu disponible des ménages (7,1%). Cette réduction, combinée à celle des transferts de revenus en direction du reste du monde (-1,6% de PIB*), s'opère au bénéfice de l'augmentation du revenu disponible (capacité d'auto-financement) des entreprises (+3,5% de PIB*) et de l'assainissement des finances publiques (un gain de 5% de PIB*). Au total, malgré la réduction du poids des charges d'intérêts entamée en 1993 (un gain de 3,5% de PIB* en 6 ans), la hausse des revenus disponibles totaux de la propriété privée (ménages + entreprises) depuis 1981 reste considérable et avoisine 7,5% de PIB* (dont près des deux tiers pour les seuls revenus financiers privés nets).

Les choix politiques

Le modèle fordiste qui a prévalu jusque dans les années 1970, était fondé sur le partage des gains de productivité* entre les travailleurs et les entreprises. Dès la fin des années 1960, les premiers signes d'essoufflement du système économique apparaissent. Cet essoufflement se concrétise d'abord dans des tensions monétaires (décision unilatérale des USA de mettre fin aux accords de Bretton-Woods). Mais la pratique d'accords collectifs programmant des hausses salariales prélevées sur les gains de productivité*, est maintenue jusqu'à la fin des années 70. Les entreprises semblent en effet ne pas avoir pris tout de suite la pleine mesure du ralentissement des gains de productivité* puisqu'elles ne remettent pas en question cette pratique. Le problème est que les gains de productivité* ne sont plus suffisants et que la croissance des débouchés se ralentit également: la rentabilité des entreprises en souffre. La situation est encore aggravée avec la hausse des prix pétroliers.

La restructuration de l'appareil productif, commencée quelques années auparavant, s'accélère: les cessa-

^{25.} Ces évolutions sont analysées en termes relatifs, c'est-à-dire en parts de la richesse produite, et non en termes absolus, c'est-à-dire en montants parce que l'évolution des parts relatives met mieux en évidence les politiques de redistribution.

tions ou rationalisations d'activité et les délocalisations se multiplient dans un contexte de croissance réduite. Le chômage explose.

Persuadé d'être confronté à une crise conjoncturelle,

l'État réagit en colmatant les brèches: développement

de l'emploi public, prestations sociales accrues, aides aux entreprises en difficultés (sidérurgie, chantiers navals, textile, etc.). Dans le même temps, seconde moitié des années 1970, les taux d'intérêt doublent et les charges d'intérêts sur la dette publique belge explosent. C'est de cette époque que date le déficit public excessif de la Belgique: l'État s'est mis à dépenser en salaires, en prestations sociales en aides aux entreprises et en charges de la dette publique plus qu'il ne prélevait sous forme d'impôts et de cotisations. Le déficit public qui en est résulté est rapidement devenu intenable: la répétition de déficits importants s'est traduite par l'apparition d'une dette publique dont les charges de financement (les dépenses d'intérêts) généraient elles-mêmes un déficit structurel. C'est le fameux "effet boule de neige". 26 Dans cette période de ruptures économiques et de redistribution des cartes, certains agents économiques sortent franchement perdants, d'autres sont gagnants, d'autres enfin limitent les dégâts. Dans un premier temps qui prendra fin en 1981-82, les travailleurs du privé et du public qui conservent leur emploi tirent leur épingle du jeu, car ils continuent de bénéficier à la fois de hausses salariales hors index - certes ralenties - et d'augmentation des prestations sociales. Les grands perdants sont d'abord les entreprises

La hausse des taux d'intérêt suscitée par les autorités monétaires pour casser la forte inflation (plus de 10%) qui caractérisait la fin des années 1970 et le début des années 1980, a provoqué un alourdissement considérable des charges de la dette publique. Elle pousse aussi les actionnaires à relever leurs exigences de rémunération du capital et contraint les gestionnaires d'entreprises à durcir davantage encore leur politique salariale. La hausse des taux d'intérêt réels, dans un contexte de libéralisation financière, accentue la récession de 1981, pousse le chômage à la hausse, et constitue ainsi un levier stratégique pour infléchir le

qui voient leur rentabilité mise en péril, mais aussi et

surtout tous les travailleurs victimes des restructura-

tions industrielles et de destructions d'emplois.

rapport des forces sociales en faveur du patronat. La politique monétaire devient donc le fer de lance – certes indirect mais efficace – de la «désinflation salariale compétitive» et de la flexibilisation imposée des marchés du travail.

1982 est l'année de la rupture. Le gouvernement de centre-droit Martens-Gol prend les premières mesures pour restaurer la compétitivité-coûts de l'économie, assainir les finances publiques et rétablir la rentabilité des entreprises.

Il réduit ses dépenses, limite les recrutements dans les services publics et augmente ses prélèvements fiscaux (impôts, taxes, accises) et parafiscaux (cotisations sociales). Il en arrive ainsi à prélever davantage qu'il ne redistribue hors charges d'intérêt. Tout le contraire des années 1970. Cette politique de boni budgétaires primaires (hors charges d'intérêts) permet de financer plus facilement la dette publique.

Parallèlement, il impose une déconnexion partielle entre l'évolution du coût de la vie (hausse des prix) et celle des salaires, sous forme, notamment d'une indexation forfaitaire puis retardée (lissée), ainsi que de plusieurs sauts d'index. La dernière modification du mécanisme de l'indexation sera réalisée avec la création de l'indice santé lors de la mise en place du « Plan global » en 1993-94.

De leur côté, les entreprises remettent en cause les accords passés. Des pans entiers de leurs activités sont confiés à des sous-traitants, où les conditions salariales sont moins intéressantes, quand ils ne sont pas tout simplement délocalisés. Les travailleurs concernés «bénéficient» d'un plan social: certains sont réengagés ailleurs, mais à de moins bonnes conditions, d'autres sont mis en prépension, d'autres enfin se retrouvent tout simplement au chômage. La pression du chômage permet d'ailleurs d'imposer la «modération» salariale, dans certains cas même en réalité une diminution des salaires.

^{26.} En soi, un déficit n'est pas nécessairement mauvais. S'endetter pour investir et créer ainsi davantage de richesses est une bonne chose. C'est ce que font les entreprises pour développer leurs capacités de production, ou les ménages qui contractent un emprunt hypothécaire pour acheter leur maison. Autre chose est de s'endetter pour consommer; on s'appauvrit deux fois. Une première fois quand il faut réduire sa consommation actuelle pour payer sa consommation passée. Une seconde fois en payant les intérêts sur les montants empruntés. C'est la situation de l'État belge.

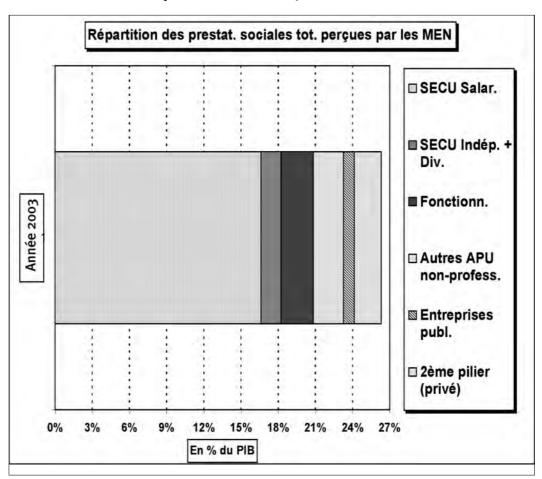
SECTION 5: SÉCURITÉ SOCIALE

Introduction

Il sera question ici des prestations sociales publiques. Comme le montre le graphique ci-dessous, les prestations sociales publiques ne constituent pas l'ensemble de la protection sociale. À côté des mécanismes publics (soit la sécurité sociale au sens strict - en gros, chômage, pension, maladie-invalidité, allocations

familiales – et l'aide sociale – CPAS), il existe également des mécanismes privés collectifs (assurances groupes, fonds de pension). L'épargne individuelle, qu'elle s'appelle épargne-pension ou autrement, n'ayant, par définition, rien de social, c'est-à-dire de collectif, ne fait pas partie de la protection sociale.

Graphique n°10 Les prestations sociales 2003 au sein du PIB*.

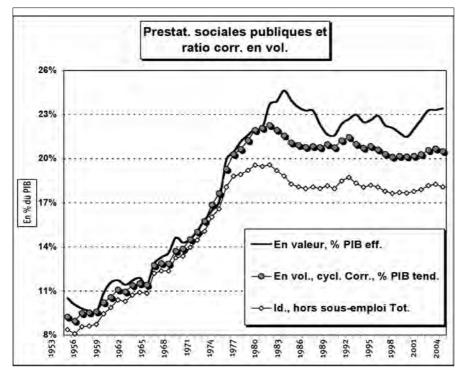


À l'heure actuelle, les prestations sociales représentent un peu plus du quart du PIB*. La part publique représente l'essentiel (près des 9/10^{es}) de ces prestations sociales. La sécurité sociale à elle seule en constitue plus des 2/3.

La montée en puissance de la solidarité de 1944 à 1981

Au début de la période, la part des prestations sociales publiques dans le PIB* est stable, aux alentours de 10%. Puis, fin des années 1950, elle grimpe au-dessus des 11% pour se stabiliser jusque vers 1965. Elle connaît alors une croissance rapide qui l'amène, en 1983, à près de 25% du PIB*.

Graphique n°11 Ratios comparés des prestations sociales en valeur et en volume, cycliquement corrigées et hors dépenses de sous-emploi.



Courbe (1): prestations sociales en valeur par rapport au PIB*

Courbe (2): prestations sociales en volume, corrigées des variations cycliques (correspond à la courbe (2) moins les variations des prix relatifs

Courbe (3) : prestations sociales en volume, corrigées des variations cycliques (courbe 2) moins les dépenses de chômage

La courbe en valeur (1) ne montre toutefois pas l'évolution réelle de la couverture sociale (le pouvoir d'achat qui lui correspond). En effet, elle intègre les variations des prix relatifs et les variations conjoncturelles. Il suffit que les prix relatifs des prestations sociales, par exemple des services de santé ou des médicaments, augmentent plus rapidement que les prix des autres biens et services produits en Belgique (et figurant donc au PIB*) pour que la courbe en valeur augmente. Cette augmentation ne traduit cependant aucune amélioration de la couverture des

assurances sociales en termes de pouvoir d'achat. De même, les variations conjoncturelles ont un impact sur la courbe. Cet impact peut cacher la tendance réelle pendant quelques années.

Si on corrige la courbe en valeur (1) pour éliminer les variations conjoncturelles ainsi que l'incidence des variations des prix relatifs, on obtient la courbe en volume (2), c'est-à-dire l'évolution réelle de la couverture sociale. Et là, surprise!

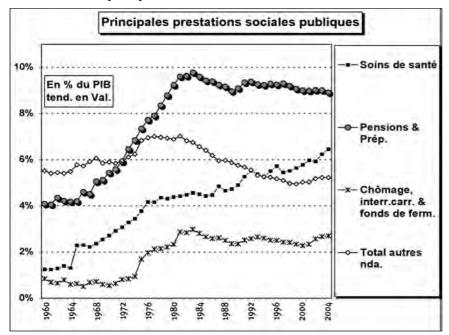
Si, jusqu'au milieu des années 1970, tout cela se recouvrait gentiment au point de rendre le graphique illisible, à partir de la fin des années 1970, les chemins se séparent. Un écart grandissant affecte les évolutions en valeur et en volume, au point que le retournement se situe en 1981 pour l'évolution en volume (courbes 2 et 3) alors qu'il n'apparaît que deux ans plus tard en valeur non corrigée des variations cycliques (courbe 1).

Bien plus: si l'on met de côté les dépenses d'indemnisation du chômage, les prestations sociales connaissent une évolution encore différente (courbe 3). Leur

croissance ralentit dès le milieu des années 1970 et elles décrochent par rapport à l'ensemble. La « ceinture sociale » n'a donc pas été serrée pour la première fois par le gouvernement Martens-Gol mais bien avant. Il faut dire qu'à cette époque, les finances publiques et la rentabilité des entreprises commençaient à avoir de sérieux problèmes. Dans un tel contexte, il devenait difficile d'augmenter le salaire indirect. C'est donc à l'intérieur de l'enveloppe générale des prestations sociales publiques que l'arbitrage a trouvé place comme le montre l'analyse par secteur présentée dans le graphique n°12).

En gros, on peut dire qu'en matière de protection sociale on passe d'une logique des «besoins» (les recettes sont adaptées aux dépenses) à une logique des «moyens» (les dépenses et prestations sont adaptées à des moyens eux-mêmes limités par l'impératif de compétitivité et donc de baisse des contributions sociales).

Graphique n°12 Principales prestations sociales, en % PIB* tendanciel.



Les dépenses de *chômage* sont stables jusqu'en 1975 où elles doublent en l'espace d'un an. Elles augmentent ensuite de manière régulière pour faire un nouveau bond en 1981-1982 et atteindre, avec près de 3% du PIB*, un maximum historique en 1984. Insistons sur le fait qu'il s'agit des dépenses de chômage (indemnités versées aux chômeurs) et non du chômage lui-même et que ces dépenses comprennent une composante éminemment conjoncturelle.

Les dépenses de *santé* connaissent également une croissance significative avec un bond en 1965-1966 puis trois années de stagnation avant de connaître une croissance quasi linéaire pendant dix ans. Cette croissance marque une pause en 1977 et reprend ensuite de manière aussi linéaire mais plus lentement. En un quart de siècle, elles auront quadruplé pour atteindre un peu plus de 4% du PIB*. Une partie nonnégligeable de cette progression est cependant imputable à de fortes hausses de coûts en matière de soins de santé (prix des médicaments et nouvelles technologies médicales, faibles gains de «productivité*» dans le secteur médical, etc.)

Le secteur des *pensions* réserve une surprise. Stables au début des années 1960, les dépenses de pension augmentent de manière forte et quasi linéaire jusqu'à un maximum historique en 1983 qui se situe à près de 10% du PIB*, soit 2,5 fois plus qu'au départ. L'augmentation régulière du nombre de pensionnés et la revalorisation bien nécessaire des pensions expliquent ce phénomène.

Reste un quatrième secteur divers qui recouvre les allocations familiales et les autres indemnités ou revenus de remplacement (indemnités pour maladies professionnelles, accidents de travail, etc.) Son évolution enchaîne stagnation (début des années 1960), croissance lente (1965-68), nouvelle stagnation (1969-1972), trois années de croissance rapide (1973-1975) et une relative stagnation avec une poussée en 1981: cette année-là, ces dépenses représentaient 7% du PIB*. Notons que toutes ces évolutions sont en valeur par rapport au PIB*, c'est-à-dire qu'elles incluent un effet prix

relatifs dont on sait, par exemple, qu'il est particulièrement défavorables pour les dépenses de santé dont le coût augmente sans qu'il y ait une extension ou une amélioration du service.

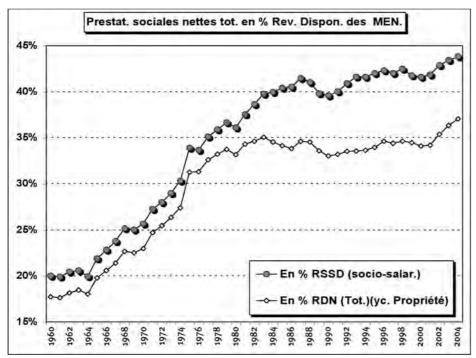
Au total, tous les secteurs ont augmenté mais les pensions et prépensions sont responsables de près de la moitié de la hausse de l'ensemble des prestations sociales alors que le secteur de santé intervient pour 25% dans cette croissance globale et le chômage pour 17%. 1975 semble être une année charnière : tous les secteurs augmentent sensiblement. À partir de 1976, la croissance se tasse, sauf pour les pensions.

Il est aussi intéressant de voir l'évolution de la part des prestations sociales dans l'ensemble des revenus socio-professionnels disponibles (RSSD) des ménages (voir graphique 12 ci-dessous).

En 1953, les prestations sociales représentaient 17% des revenus du travail²⁷. En 1958-59, elles font un bond jusqu'à 20% et s'y maintiennent jusqu'en 1965. Commence alors une progression rapide quasi ininterrompue qui les mène à un niveau équivalent à 40% des revenus professionnels au début des années 1980. C'est dire la progression de la solidarité pendant cette période caractérisée, il est vrai, par un recul de 14% de la part des revenus professionnels dans le PIB*. Ce recul fut indolore car il s'est produit dans un contexte de croissance économique forte permettant une hausse des revenus professionnels.

^{27.} Soit les revenus socio-professionnels c'est-à-dire l'ensemble des prestations sociales, des salaires et des revenus du travail des indépendants, ou encore les revenus disponibles des ménages hors revenus de la propriété.

Graphique n°13 Ratio des prestations sociales aux revenus socio-profess. disponibles des Ménages.



Côté recettes, trois phases peuvent être mises en évidence

De 1953 à 1961, la contribution des cotisations sociales au financement de la sécurité sociale varie à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 60% et 72% du total des recettes. Les transferts budgétaires effectués par les pouvoirs publics assurent le reste (non compris

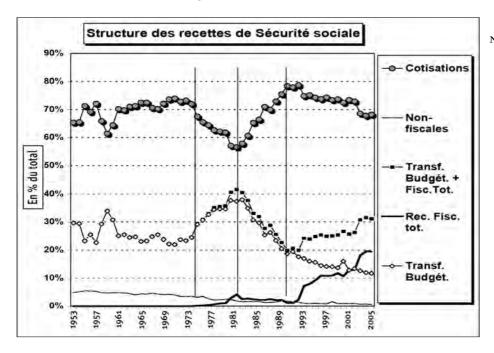
de petites recettes non fiscales en voie de disparition sur toute la période de l'aprèsguerre).

De 1962 à 1974, en moyenne, la part des cotisations dans le total augmente légèrement et se situe entre 70% et 73%. Les transferts budgétaires de l'État financent le «déficit».

De 1974 à 1982, il y a une première rupture. Face à la crise qui s'intensifie, la politique économique vise à alléger le coût du travail : la part des cotisations chute jusqu'à 57%. La différence est prise en charge par l'État qui

finance l'opération par un déficit budgétaire. Ce financement des salaires indirects par l'État sera un des éléments majeurs de la crise des finances publiques qui apparaîtra dans les années 1980. C'est au cours de cette phase qu'apparaissent les premières recettes fiscales propres de la sécurité sociale conduisant à son financement alternatif.

Graphique n°14 Structure des recettes des régimes de Sécurité sociale (hors fonctionnaires).



NB. Les transferts budgétaires correspondent aux subsides budgétaires versés par le Pouvoir fédéral à la Sécurité sociale pour compléter son financement. Les recettes non-fiscales correspondent pour l'essentiel aux intérêts perçus par Sécurité sociale sur ses réserves et surplus de trésorerie.

La réaction néo-libérale: de 1981 à aujourd'hui

1981 marque un tournant. C'est la fin de la progression rapide de la couverture sociale. Le second choc pétrolier de la fin des années 1970, la dévaluation du FB en 1982, l'envolée du dollar sont les principaux facteurs qui expliquent l'écart grandissant entre les dépenses sociales en valeur (2) et en volume (3) dans le graphique n°11.

Cette part des prestations sociales en volume dans le PIB* (3) connaît une baisse significative jusqu'en 1986, se stabilise jusqu'au début des années 1990, enregistre une petite «poussée de fièvre» en 1991-92 avec un «retour du cœur» vite oublié: une nouvelle «correction» ramènera la part de ces dépenses à leur niveau de la fin des années 1970. Si les prestations semblent être reparties à la hausse ces dernières années, la croissance réelle des dépenses de santé en est largement responsable comme le montre le graphique n°11 cidessus. Ce secteur est le seul dont la part dans le PIB* continue à croître après la rupture néo-libérale du début des années 1980. Cette croissance n'est pas négligeable: la part des dépenses de santé atteint un peu plus de 6% du PIB* en 2004, soit une hausse relative de près de 50% en une vingtaine d'années... Alors que les autres secteurs sont mis à la diète.

Depuis leur sommet historique de 1983, la part des **pensions** dans le PIB* est en diminution lente mais marquée. Mais ceci est une autre histoire.

Pour le secteur **divers**, la baisse est encore plus prononcée: la part de ce secteur dans le PIB* est ramenée à un niveau inférieur à son point de départ en 1960.

Depuis leur record historique de 1984, les dépenses de **chômage** voient leur part dans le PIB* fluctuer entre 2 et 3%. Cette stabilité sur le moyen-long terme est certainement à mettre à l'actif de la politique de rigueur. La maîtrise des dépenses d'indemnisation du chômage est certainement plus facile à réaliser que celle des dépenses de santé où le progrès technologique pousse sans cesse les dépenses à la hausse.

En termes de progression de la solidarité, la situation semble être moins noire puisque, comme le montre le graphique n°13 ci-dessus, la part des prestations sociales dans les revenus du travail des ménages continue de croître. Elle augmente à un rythme ralenti, sans doute, mais suffisant pour atteindre les 44% environ en 2005 si l'on tient compte des prestations sociales totales en soins de santé. Le problème est que cette croissance provient pour l'essentiel de l'augmentation de la part des dépenses de santé induite par une hausse des prix bien plus que par une extension de la couverture: hors soins de santé, les prestations sociales

progressent d'à peine 2% en une bonne vingtaine d'années. Et encore, tout ceci se produit dans un contexte de croissance lente où la part des revenus du travail dans le PIB* régresse de 11%. Du côté des **recettes**, cette période commence en 1983 et se divise en deux phases (voir graphique n°14).

Dans une première phase (1982-1990), le gouvernement de centre-droit donne la priorité à l'assainissement des finances publiques. La part des cotisations dans le financement de la sécurité sociale augmente nettement, après avoir à l'inverse sensiblement reculé la décennie précédente. Ceci permet ainsi à l'État de se désengager financièrement: la part des transferts budgétaires diminue de moitié et passe de près de 40% en 1982 à un peu moins de 20% en 1990. Symétriquement, car le financement alternatif n'évolue guère, la part des cotisations sociales dans le financement total grimpe jusqu'à un sommet historique : elle atteint près de 80% en 1990. Il y a donc un transfert du financement du salaire indirect de l'État (mais qui lui-même s'était endetté pour ce faire ...) vers les travailleurs salariés.

Dans une deuxième phase (depuis 1991), les pouvoirs publics continuent à se désengager : la part des transferts budgétaires est encore une fois divisée par deux et frôle les 11%. Mais en échange, le financement alternatif prend le relais et atteint les 20%. Cette évolution permet à la part des cotisations sociales de descendre d'une dizaine de pourcents pour se situer aux alentours de 68%. Mais cette baisse de la part des cotisations sociales ne s'opère pas à l'avantage des travailleurs: elle traduit principalement la montée en puissance des programmes successifs de réductions des cotisations sociales dites «patronales», c'est-à-dire des politiques de réduction des coûts salariaux (pour partie ciblée sur les travailleurs dits peu qualifiés).

En finale, on assiste bien, dès le début des années 80, à une cassure dans l'extension de la couverture et protection sociale: la part des prestations sociales au sein du PIB* cesse sa progression. Mais la rupture néolibérale n'est que très partielle. La solidarité intrasalariale (entre salariés) sort renforcée avec un refinancement de la sécurité sociale par les travailleurs eux-même (les cotisations sociales). Mais ceci s'opère au prix d'un glissement du salaire direct net ou poche des actifs vers le «salaire indirect», le tout dans un contexte défavorable et contraint de baisse de la part salariale.

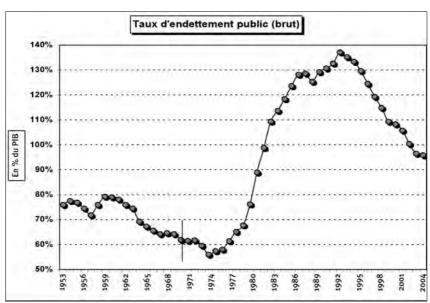
SECTION 6: DETTE ET FINANCES PUBLIQUES

Introduction

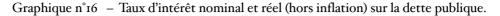
La présente section cherche à décrire les événements qui ont conduit à la fameuse «boule de neige» de l'endettement public et de ses charges financières. Cet «effet boule de neige» a sévi lourdement pendant plus de 15 ans (1978-1993) et ce n'est que très récemment que cette boule de neige a commencé à fondre et à desserrer l'étau de l'asphyxie rentière pesant sur les

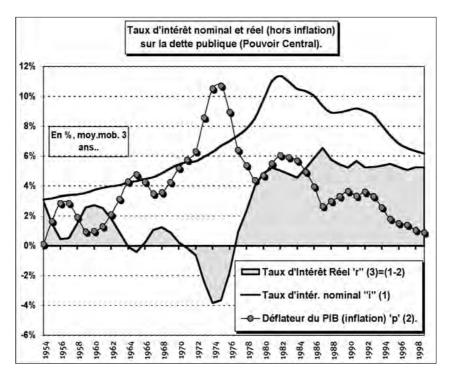
finances publiques. Comment en sommes-nous donc arrivés à devoir se serrer à ce point la ceinture dans le domaine des finances publiques? Quels sont les mécanismes sous-jacents? D'où vient l'argent de l'État et où va-t-il? À qui profite le «crime»?

On est parfois surpris. Voyez plutôt.



Graphique n°15 – Taux d'endettement.





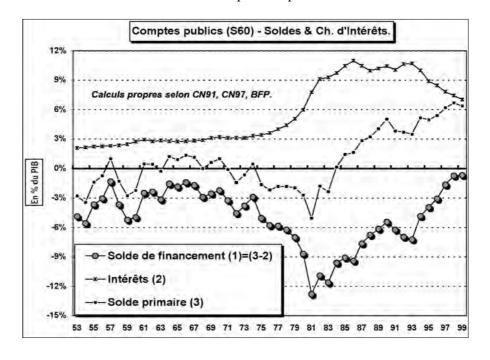
Première période: de 1944 à 1980

La montée en puissance des dépenses publiques²⁸ finales au sens large²⁹, particulièrement à partir du milieu des années 1960, est assez largement due (environ les deux tiers) à une augmentation des coûts de production. Cette augmentation est le résultat d'une diffusion à l'ensemble de l'économie des hausses de salaires consenties par les industries de pointe (à l'époque) à partir des importants gains de productivité* qu'elles réalisaient. Les autres secteurs, où de tels gains de productivité* n'étaient pas possibles (comme l'État) parce que le remplacement du travail par des machines n'est pas possible pour n'importe quelle tâche, ont vu leurs coûts de production augmenter. Certaines entreprises, compte tenu du marché sur lequel elles étaient actives, n'ont pas pu répercuter cette hausse dans leurs prix: elles ont cessé leur activité (faillite ou délocalisation). D'autres ont pu répercuter cette hausse dans leurs prix, offrant alors une même quantité pour un prix plus élevé.

C'est exactement ce qui s'est passé avec l'État. Dans un premier temps, l'État a financé partiellement la hausse de ses coûts par l'emprunt. Tant que la croissance économique assurait une croissance des recettes publiques supérieure au taux d'intérêt, ce mode de financement ne posait pas de problème. Mais il est arrivé un moment où la croissance s'est ralentie et où la hausse des coûts s'est cumulée avec la hausse des charges d'intérêts des emprunts passés: la part de l'État dans le revenu national (c'est-à-dire le prix à payer pour les services publics) a augmenté beaucoup plus vite que la quantité de services offerts. Cette évolution a évidemment été du pain béni pour les détracteurs de l'État et a facilité sa dé-légitimisation qui caractérise notre société depuis les années 1980. L'État (et ses administrations) a toujours été un bouc émissaire facile, particulièrement dans nos sociétés bourgeoises.

En fait, le système fiscal belge d'après-guerre est caractérisé par une insuffisance des recettes par rapport aux dépenses. L'État doit régulièrement emprunter pour financer son déficit. Cette pratique ne pose pas de problème aussi longtemps que la croissance économique assure une croissance des recettes fiscales au moins équivalente à la hausse des charges de la dette. Elle peut même être une réponse adéquate aux besoins de l'économie en fournissant, par l'emprunt, des débouchés aux excédents d'épargne des agents économiques excédentaires (le plus souvent des ménages aisés).

Graphique n°17 Solde de financement, charges d'intérêts et solde hors intérêts (primaire). Ensemble des pouvoirs publics.



^{28.} Les dépenses publiques dont il est ici question recouvrent l'ensemble des dépenses du Pouvoir fédéral, des Communautés et Régions, des Pouvoirs locaux (communes, provinces, CPAS, intercommunales publiques) et surtout de la Sécurité sociale. Plus de la moitié des dépenses primaires publiques sont actuellement des prestations sociales.

^{29.} En clair, cela concerne ici les dépenses publiques primaires hors prestations sociales « en espèces » (mais y compris les dépenses de santé).

Ce fut la situation de la Belgique jusqu'au ralentissement de la croissance qui a caractérisé la seconde moitié des années 1970, particulièrement à partir du premier choc pétrolier.

Le régime de croissance lente qui s'est installé à cette époque ne garantit plus une augmentation suffisante des recettes publiques pour couvrir l'augmentation des dépenses, augmentation elle-même enflée par la croissance exponentielle des charges d'intérêts. Fin des années 1970, l'écart devient même dramatique.

D'une part, les dépenses conjoncturelles augmentent sensiblement: indemnisation du chômage, politique de relance économique et de soutien aux entreprises en difficulté, politique de l'emploi avec les premiers emplois aidés et le recrutement dans les services publics.

D'autre part, les charges de la dette publique explosent avec la hausse des taux d'intérêt réels.

Pour donner une idée du choc financier: en termes réels, c'est-à-dire retirant l'inflation, l'écart entre les taux d'intérêt et la croissance est passé, en gros, de -4% dans les années 1960 et -5,6% au milieu des années 1970 à +2,4% en 1978-1981 puis +3,6% en 1982-1985. Cette hausse des taux d'intérêt conjuguée à une croissance lente constitue la base du mécanisme appelé «boule de neige» dans lequel le débiteur est contraint d'emprunter toujours plus pour payer des charges d'intérêts toujours plus lourdes. C'est cet écart entre

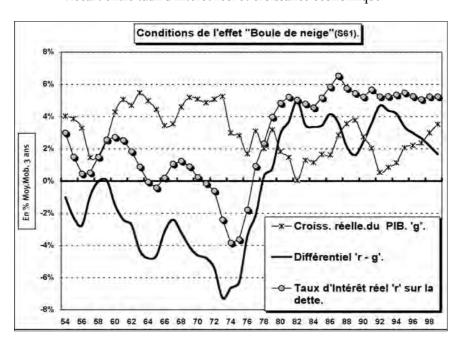
taux d'intérêt réel et croissance économique qui est

représenté ci-dessous par la variable «r-g».

Graphique n°18

Conditions de l'effet «boule de neige»

L'écart entre taux d'intérêt réel et croissance économique



On peut noter ici que depuis 1995 environ, la dette publique belge est d'environ 270 milliards d'euros. L'État ne fait que payer les intérêts de la dette et réemprunte pour renouveler les emprunts qui arrivent à échéance. Si la dette diminue en termes relatifs (par rapport au PIB*), c'est uniquement parce que le PIB* augmente.

Le graphique ci-dessus montre bien l'évolution du déficit public et de ses deux composantes principales (les charges d'intérêts et le solde « primaire » ou hors charges d'intérêts).

Les charges d'intérêts sont en augmentation constante mais lente dans les années 1950, se stabilisent dans les années 1960 et connaissent une envolée dans la seconde partie des années 1970.

Les finances publiques ont connu un déficit limité sur l'ensemble des années 1950, un surplus au cours des années 1960 et, mis à part 1974, un déficit croissant avec, en fin de période, un "trou" en 1981.

De supportable jusqu'au début des années 1970, notamment du fait de la croissance économique, le déficit global est devenu excessif à partir de la seconde moitié des années 70 lorsque la hausse des taux d'intérêts conjuguée avec une politique de soutien économique s'est traduite par un déficit culminant à plus de 13% du PIB* en 1981. Il est par ailleurs évident que l'impact de la hausse des taux d'intérêt eut été moins violent si les

années 1968-1974 de haute conjoncture et forte croissance avaient été mobilisées pour équilibrer les finances publiques. Ceci aurait alors permis de réduire bien davantage qu'observé le taux d'endettement public belge et de limiter la vulnérabilité des finances publiques à un choc non anticipé de taux d'intérêt.

Dans le domaine de la **politique fiscale** également, des évolutions apparaissent clairement.

La fiscalité indirecte et les cotisations sociales augmentent sensiblement tout au long de la période avec une "pause" dans la première moitié des années 1970 pour la fiscalité indirecte et dans la seconde moitié pour les cotisations sociales. De 1974 à 1981, on enregistre bien une augmentation sensible (+1,5% du PIB* en 7 ans) des recettes fiscales, mais insuffisante pour compenser celle des dépenses (+4,3% du PIB*) menées dans le cadre d'une politique de soutien conjoncturel.

Deuxième période: de 1980 à 2000

Dans un premier temps, on assiste à une correction de la forte poussée du ratio dépenses publiques / PIB* de la fin des années '70. Les charges de la dette publique sont devenues intenables. Ce poids excessif est le résultat d'un endettement accéléré de l'État en fin de période précédente et d'une hausse des taux d'intérêt réels, sans précédent quant à son ampleur et à sa durée (jusqu'à la seconde moitié des années 90).

La hausse des taux d'intérêt vient d'une politique monétaire restrictive, initiée dans le monde anglosaxon en 1979, et suivie par les gouvernements européens (y compris belge) pour lutter contre l'inflation même si cette inflation est essentiellement importée (création monétaire aux États-Unis pour le financement de la guerre au Viet-Nam puis hausse des prix des produits importés notamment pétroliers, etc.).

Par ailleurs, le gouvernement, persuadé au départ d'être confronté à une crise conjoncturelle, a mené une politique budgétaire et fiscale accommodante qui s'est traduite par une augmentation de la part des dépenses publiques au sein du PIB*. Comme on l'a vu, les recettes n'ont pas suivi et il en est résulté un déficit accru des finances publiques qui a également contribué à la hausse des prix et surtout à un déficit extérieur croissant en soutenant la demande sans qu'il y ait une offre domestique correspondante.

La correction des déséquilibres financiers de l'État était inévitable: les charges liées au financement de la dette, c'est-à-dire aux transferts financiers au profit des épargnants, représentaient une part telle des budgets publics (de l'État, des communes, etc.) que le financement des autres dépenses en devenait problématique. Rétrospectivement, l'évolution de l'endettement public peut être décomposée en deux éléments principaux: d'une part les charges réelles d'intérêt (hors inflation) et d'autre part le déficit primaire de l'État (c'està-dire les recettes totales moins les dépenses hors charges d'intérêt) corrigé pour la croissance réelle du PIB*. De 1977 à 1985, l'augmentation de l'endettement est imputable pour moitié à chacune de ces deux composantes. Mais à partir du milieu des années 1980, la hausse de l'endettement n'est plus dû qu'à la composante «charges réelles d'intérêt» puisque le solde primaire est devenu positif.

À ce rythme, l'endettement public a doublé en moins de 10 ans, passant de 59% du PIB* en 1976 à 120% en 1985. Les critères de Maastricht ³⁰, nécessaires à l'introduction de l'euro, ont contraint la Belgique à mener une politique drastique de résorption de son déficit, politique à laquelle elle n'aurait sans doute de toute manière pas pu échapper.

Pour réduire ce déficit, l'État a dû dégager un surplus primaire considérable (6% de PIB*) afin de compenser le poids élevé des intérêts. Il faut savoir que, fin des années 1990, les charges d'intérêt représentaient encore plus de 20% de l'impôt sur les revenus des personnes physiques, soit le double des dépenses d'investissements publics ou encore environ la moitié des dépenses d'enseignement...

Recettes publiques

En 1980-81, le gouvernement procède à une première opération d'allègement des cotisations sociales patronales (la fameuse opération dite « Maribel ») et simultanément à d'importants allégements d'impôt sur les revenus du travail (IPP). Ensuite (1981-1987), les gouvernements successifs augmentent sensiblement la pression parafiscale (+4% du PIB*), c'est-à-dire les cotisations sociales, ainsi que, dans une moindre mesure (+1% du PIB*), la fiscalité indirecte. Par contre, l'imposition sur les revenus du patrimoine (ménages et entreprises) diminue (-0,9% du PIB*).

De 1988 à 1992, la politique fiscale est à nouveau expansive avec un allégement de l'IPP équivalent estimé à 2,8% du PIB*, très partiellement compensé par une augmentation de la fiscalité indirecte. Les mesures apparemment restrictives en matière d'impôt sur les sociétés n'empêchent pas une nouvelle baisse de taux d'imposition apparent en la matière, de même que les réductions de précompte mobilier, loin d'élargir la base imposable, se traduisent par une perte de recettes équivalentes à 0,6% de PIB*.

La phase suivante correspond à l'assainissement des

finances publiques dans le cadre de l'introduction de l'Euro, soit en gros, de 1992 à 1998. L'imposition (fiscalité et parafiscalité) du travail ne varie guère au total de la période. Par contre, la fiscalité indirecte augmente (+1,5% de PIB*) et les allégements en matière de fiscalité mobilière (des ménages et entreprises) consentis depuis 1978 se retrouvent assez largement effacés.

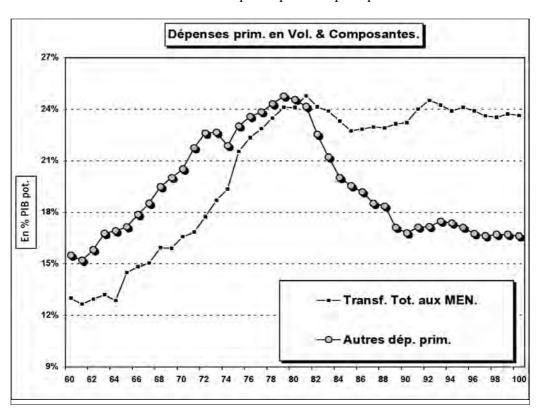
Les choix politiques

Pour assainir les finances publiques, il a fallu limiter drastiquement la progression des dépenses. Cette réduction a porté, et c'est ici que se situe la véritable rupture entre les deux périodes, sur les dépenses liées au rôle d'acteur économique et social de l'État: investissements publics (infrastructures de transport et de communication, financement d'activités économi-

ques, prises de participation dans des entreprises privées, aides à l'investissement,...), services publics (santé, enseignement,...).

La réduction des dépenses publiques a donc porté essentiellement sur les dépenses liées à la politique économique et aux services publics. Ainsi, hors transferts aux ménages et charges de la dette, la part des dépenses publiques en volume au sein du PIB* a été ramenée à son niveau du milieu des années 1960. Par contre, la part des transferts courants aux ménages (sécurité sociale, aide sociale,...) n'a pratiquement pas été affectée mis à part le fait important que sa progression tendancielle antérieure a été stoppée nette dès le début des années 80: elle a été grosso modo maintenue à son niveau de la fin des années 1970.

Graphique n°19 Evolutions du volume des prestations sociales et des autres dépenses primaires publiques



SECTION 7: FISCALITÉ

Introduction

Vous êtes, comme tout le monde, persuadé que les charges qui grèvent le facteur travail sont infiniment plus élevées que celles prélevées sur le capital. Cette conviction est basée sur une comparaison du taux global de prélèvement (fiscal et cotisations sociales) sur les revenus des salariés (environ 54% depuis une vingtaine d'années) aux taux de 25% (sur les dividendes) ou 15% (le fameux précompte libératoire sur les revenus mobiliers) appliqués aux revenus financiers. Au passage, vous aurez probablement remarqué que, en outre, nombre de ces revenus sont exonérés d'impôt (exemple : intérêts sur carnet d'épargne jusqu'à 1.250 €, produits d'assurance, SICAVs de capitalisation en actions, etc.). Sans parler de la fraude pure et simple. Une telle comparaison n'est toutefois pas correcte, pour plusieurs raisons.

D'abord, les cotisations sociales ne sont pas un prélèvement sur le facteur travail, prélèvement qui serait transféré vers d'autres secteurs de la société. En effet, les cotisations sociales sont intégralement reversées aux salariés, soit sous forme de salaire différé (pension et prépension), soit sous forme de redistribution entre salariés (chômage, soins de santé, allocations familiales, indemnités pour maladies professionnelles, accidents de travail, etc.). Elles font partie du salaire et, de ce point de vue, la distinction entre cotisations patronales et cotisations personnelles (des salariés) n'a aucun sens économique.

En fait, le taux de prélèvement correct est celui qui rapporte l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IPP, y compris les additionnels régionaux, provinciaux et communaux) aux revenus salariaux et sociaux imposables cumulés.

Ensuite, pour les revenus de la propriété, il faut prendre en compte l'ensemble des revenus de la propriété et tenir compte du fait que certains peuvent être imposés plusieurs fois. Par exemple, un dividende distribué par une entreprise est taxé une première fois dans le cadre de l'impôt sur les sociétés, puis une seconde fois au titre de précompte mobilier payé par la personne propriétaire de l'action qui donne droit au dividende. Le taux d'imposition correct du «capital et de ses revenus» s'obtient en rapportant l'ensemble des impôts payés sur les revenus de la propriété et sur les acquisitions d'actifs (mobiliers et immobiliers), au total de ces revenus (hors amortissement).

Comment la fiscalité a-t-elle évolué?

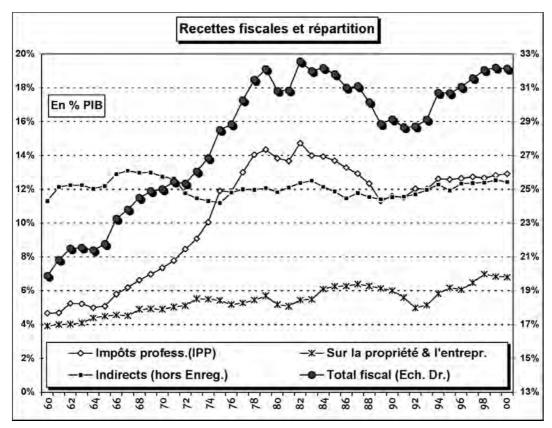
Le graphique ci-après présente l'évolution du total des recettes fiscales, en distinguant de plus les 3 catégories principales: les impôts sur les revenus socio-professionnels (IPP), les impôts indirects (hors droits d'enregistrement³³, et enfin l'ensemble des impôts sur les revenus de la propriété, ainsi que sur l'accès et la transmission de cette propriété (y compris donc l'ISOC [impôt sur les sociétés], les droits de succession et d'enregistrement).

Ce graphique permet de dégager quelques tendances lourdes:

- I. D'abord, jusqu'à la fin des années 70, on assiste à un alourdissement considérable de l'IPP (impôts professionnels), alors que la part des autres recettes fiscales dans le PNB est beaucoup plus stable. Par la suite, au cours de la seconde moitié des années 80, cette part enregistre un net tassement (-2% de PIB*), notamment dans le contexte des deux réformes fiscales «Grootjans» et «Maystadt» et de l'érosion de la part des revenus socio-professionnels imposables au sein du PIB*. mais sans plus présenter de trend fortement ascendant.
- 2. Ensuite, à part quelques fluctuations parfois significatives, la part des impôts indirects (principalement la TVA, les accises, droits de douane etc.) reste globalement stable au sein du PNB.
- 3. Enfin, le total des impôts sur les revenus privés de la propriété et de l'entreprise voit sa part dans le PNB progresser tendanciellement, malgré deux « creux » temporaires (début des années 80 et début des années 90). Au total, sur 40 ans (1960-2000), les impôts sur les revenus de la propriété sont passés de 4% du PIB* à 6,8%, soit une hausse relative de 70%, au moins aussi forte que celle de l'ensemble des recettes fiscales.
- 4. Au total et en longue période, la part des impôts sur la propriété et ses revenus au sein des recettes fiscales totales ne baisse pas, et la hausse, au sein du total, de la part des impôts professionnels, manifeste surtout jusqu'au milieu des années 70, est le reflet symétrique de la baisse de la part des impôts à la consommation au cours de la même période.

^{31.} Les droits d'enregistrement et assimilés sont de facto des droits d'accès à la propriété, notamment immobilière, et peuvent de ce fait être considérés comme des impôts sur la propriété, un peu au même titre que les droits de succession et de donation.

Graphique n°20 Les principales recettes fiscales au sein du PIB*.



NB. Sauf indication contraire (Total fiscal), les courbes se réfèrent à l'échelle de gauche du graphique.

Bien sûr, l'analyse devrait encore être affinée, en intégrant davantage l'impact de l'évolution des bases imposables respectives, et en distinguant pour chaque grande catégorie de revenus et d'impôts correspondants (revenus socio-professionnels et revenus de la propriété), les revenus salariaux et indépendants d'une part, les revenus mobiliers ou financiers et les revenus immobiliers d'autre part.

Une telle analyse permet de montrer que l'imposition sur les revenus de la propriété – et même sur les seuls revenus financiers et mobiliers – est élevée à la fin des années 70 (proche de 35% pour les seuls revenus financiers, soit supérieure à l'imposition moyenne des revenus socio-professionnels). Ce taux chute ensuite spectaculairement pour retomber à 18% environ en 1992-93 avant de remonter assez fortement en 1993-2000 pour retrouver en fin de période le niveau du début des années 80 (de l'ordre de 27%, soit un niveau qui reste supérieur au taux d'imposition effectif moyen des revenus socio-professionnels imposables).

Conclusions

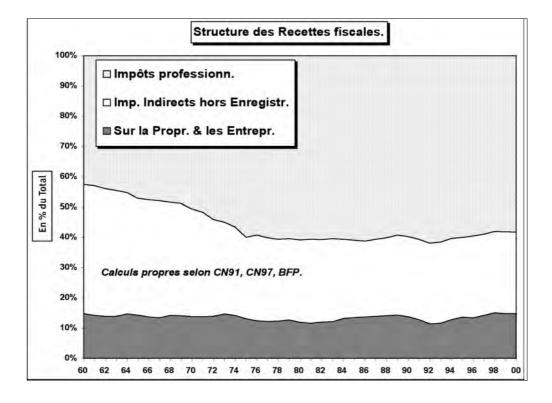
Au total, la fiscalité n'a connu une évolution favorable au capital que sous les gouvernements Martens-Gol des années 1980 et du gouvernement Martens-Spitaels de 1989-1992. Mais quelle évolution!

Sur l'ensemble de la période d'après-guerre, le taux d'imposition du capital a légèrement augmenté (en gros, de 25% à 27%) tandis que la fiscalité sur les revenus socio-professionnels (revenus imposables du travail et revenus sociaux de remplacement) faisait plus que tripler (d'un peu plus de 6% à un peu plus de 21%). Tout s'est joué dans les années 1980 au cours desquelles le taux d'imposition du capital a été divisé par près de deux.

En outre, ces mesures ne tiennent pas compte des plus-values, mobilières et immobilières, qui ne sont pas taxées. Et Dieu sait si elles ont été importantes depuis le milieu des années 1980, malgré le krach boursier majeur des années 2000-2003!

Ce choix politique des années 1980 a eu pour conséquence de priver l'État des moyens financiers nécessaires pour faire face à des dépenses socialement et économiquement utiles comme les investissements publics, la recherche/développement ou l'enseignement et la formation professionnelle. En d'autres termes, avec la vague idéologique néo-libérale qui a commencé à déferler en 1979 (Thatcher), les domaines d'action de l'État se sont réduits. Il est de moins en moins un acteur économique stratégique (privatisation des services publics, vente de participations dans des entreprises publiques ou mixtes) et de plus en plus chargé d'accompagner les dégâts sociaux des stratégies privées, quand il n'est pas simplement réduit au rôle de gendarme.

Graphique n°21 Structure des recettes fiscales



Partie III

Politiques économiques

Section 8: La politique économique, ses objectifs et ses instruments

Introduction

QU'EST-CE QUE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE?

La politique économique est l'ensemble des actions exercées volontairement par les pouvoirs publics (gouvernements, pouvoirs régionaux, institutions économiques comme les banques centrales ...) pour agir sur la situation économique.

Voyons d'abord quels sont les deux grands objectifs traditionnels de la politique économique?

- 1. Le plein emploi : il ne s'agit pas d'un état stable dans lequel «tout le monde aurait un emploi»; le marché de l'emploi évolue chaque jour, il doit être vu comme une dynamique, avec des personnes qui entrent, qui sortent, des entreprises qui naissent, grandissent ou disparaissent. Le plein emploi ne peut donc être compris que comme un OBJECTIF de politique économique, et cet objectif est énoncé comme suit: tenter que le nombre de places disponibles soit plus élevé que le nombre de demandeurs d'emploi. Pour prendre une image, ce serait comme un jeu de chaises musicales inversé, dans lequel on essaierait qu'il y ait toujours au moins une chaise en plus que le nombre de joueurs. Cet objectif a un effet sur le chômage (qui est réduit à son niveau «frictionnel» – le temps que les joueurs aillent vers leur chaise...) mais aussi sur le rapport de forces entre salariés et entreprises, donc sur les revenus
- 2. La croissance. L'augmentation de la richesse globale (le PNB) permet, à répartition inchangée, l'accroissement de tous les revenus: les profits des entreprises, les dépenses publiques, et le bien-être matériel des ménages. Tant que le gâteau grandit, chacun peut avoir un plus grand bout chaque année sans qu'il faille se disputer trop entre convives... Depuis quelques années, l'instrument de mesure (PNB) est de plus en plus remis en question: on se rend compte de la nécessité de prendre en compte les aspects qualitatifs, notamment ceux qui relèvent du développement durable.

Deux autres «objectifs» de politique économique ont un statut différent. Ils sont plutôt des contraintes à respecter à moyen terme, un peu comme un ménage peut avoir des objectifs (plutôt une nouvelle maison, ou plutôt un grand voyage ...) mais aura de toutes façon la contrainte de ne pas dépenser chaque année plus que ce qu'il gagne ... Il s'agit de deux équilibres assez liés entre eux:

1. L'équilibre de la balance des paiements : chaque pays voit chaque année une certaine quantité d'argent «sortir» (on paie des importations, on paie des intérêts à des prêteurs étrangers ...), mais aussi – heureusement – de l'argent «rentrer» (on nous paie des exportations, ou des intérêts sur des sommes placées à l'étranger, etc). La balance des paiements compare entrées et sorties: s'il y a plus d'argent qui rentre, les réserves augmentent, tout va bien. Si au contraire il y a plus d'argent qui sort, les réserves diminuent, et cela crée une inquiétude sur la valeur de la monnaie nationale (le pays pourra-t-il continuer à payer à l'avenir ce qu'il doit?)

Auparavant, cette contrainte de bonne gestion pesait fortement sur les pays très ouverts sur l'extérieur (comme la Belgique) qui ne disposaient pas de réserves de changes importantes³². Ces pays étaient menacés de dévaluation* (par ex. le franc belge vaut 3% de moins par rapport à l'année passée), ce qui met en péril le second équilibre: si le franc vaut moins (dévaluation), beaucoup de prix vont augmenter (inflation).

1.2. La stabilité des prix.

Il est normal que les prix augmentent en économie de marché: cela reflète tantôt l'augmentation du pouvoir d'achat (plus de gens peuvent acheter, donc par effet de marché les prix montent); tantôt l'augmentation des coûts (il y a toujours des pertes dans le processus de production; ces coûts doivent être répercutés dans les prix à la vente, donc les produits deviennent plus chers).

^{32.} Contrainte à laquelle les USA échappent depuis longtemps, en raison de leur domination économique sur le monde et du rôle prépondérant du dollar comme monnaie internationale.

Toutefois, une augmentation trop rapide des prix est intenable: elle ne permet plus de prévoir, de planifier, ni d'investir dans l'avenir. Elle est recherchée pour sa contribution à l'équilibre de la balance des paiements: un différentiel d'inflation défavorise les exportations, c'est donc un instrument de compétitivité. Et elle concerne la défense de la monnaie. Par ailleurs, un taux d'inflation élevé a également des conséquences sociales car il frappe défavorablement les revenus fixes (détenteurs d'obligations etc.), et les revenus non indexés (professions libérales, agriculteurs etc.)

Précisons que ces différents objectifs ne sont pas toujours compatibles et qu'un compromis doit alors être recherché.

Quels sont les principaux instruments de la politique économique?

• La politique monétaire

Les instruments monétaires et de crédit visent, en principe, à assurer la liquidité générale de l'économie: l'économie est considérée comme liquide lorsque le montant des instruments monétaires en circulation ou susceptibles d'être créés facilement est en harmonie avec les besoins des transactions et des investissements matériellement possibles, en sorte que les transactions ne soient ni handicapées (« il manque de l'argent »), ni trop stimulées (« il y a trop d'argent ») et que les investissements puissent se réaliser à un taux de l'intérêt considéré comme normal. Quelles actions peut entreprendre un gouvernement?

- Action sur les taux d'intérêt (via la banque centrale, qui joue un rôle de «banque des banques»). Remarquons que toute action sur les taux a un effet intérieur et extérieur. À l'intérieur, rendre le crédit moins cher permet aux ménages de consommer plus en s'endettant à moindre coût, et aux entreprises d'investir, elles aussi à moindre coût. À l'extérieur, selon qu'il est élevé ou bas, le taux d'intérêt attire les capitaux étrangers ou les laisse fuir (d'où effet sur la contrainte d'équilibre de la balance des paiements).
- Actions sur la liquidité des banques: elles ont un effet sur le volume des crédits octroyés et donc sur la masse monétaire en circulation.
- Dévaluation et réévaluation de la monnaie. Ce sont des mesures exceptionnelles. Remarquons que la dépréciation ou l'appréciation d'une mon-

naie ont le même effet économique mais au lieu d'être le résultat d'une décision du gouvernement, elles trouvent leur origine dans les mécanismes du marché.

• La politique budgétaire

Les instruments liés aux dépenses et aux recettes de l'État

- Instruments liés aux dépenses de l'État : on peut distinguer d'une part les investissements publics et d'autre part la consommation publique, constituée surtout par des salaires (des enseignants par exemple). De plus, il y a les transferts de l'État aux agents économiques: subsides divers, transferts aux ménages via la sécurité sociale. L'État peut se faire aussi entrepreneur, non seulement lorsqu'il prévoit les infrastructures telles que routes, installations portuaires etc. mais aussi par exemple s'il construit des logements sociaux dans le cadre d'une politique de logement.
- Instruments liés aux recettes de l'État: ces dernières comprennent les impôts directs sur les personnes physiques (IPP), les impôts sur les bénéfices des entreprises et les impôts indirects, c'est-à-dire en Belgique principalement la TVA, les droits d'accises, et les droits de douanes. Précisons que l'action de l'État implique des recettes et qu'on ne peut demander à l'État de dépenser en l'absence de recettes.
- Bien que ne faisant pas partie stricto sensu du budget de l'État, les cotisations sociales (recettes) et les prestations sociales (dépenses) sont devenues un instrument public essentiel de redistribution sociale et de stabilisation économique.

Outre ces deux grands instruments, on peut identifier quatre instruments secondaires:

- la politique **industrielle**: celle qui veut agir sur le tissu industriel et le secteur des entreprises en général. L'État peut aménager des zonings ou des infrastructures de communication; soutenir la recherche & développement; créer ou soutenir des entreprises «phares» qui créent de l'activité autour d'elles...
- la politique des **revenus**: la combinaison d'une action sur les salaires, sur la fiscalité (prélèvements plus progressifs, pas exemple, ou exemptions d'impôts) et sur la redistribution conduit à augmenter (ou diminuer) le revenu réellement disponible de telle ou telle catégorie, ou de l'ensemble de la population; cela peut évidemment avoir un effet (positif ou négatif) sur la consommation

- la politique de **l'emploi**: d'une part l'État est (quoique de moins en moins) un important employeur; à ce titre il peut «donner le ton» et exercer une influence sur le «marché» du travail. Par exemple, si les salaires du secteur public augmentent, cela crée une pression pour que les salaires du privé suivent... D'autre part, l'État prend des mesures relatives à l'emploi, à la sécurité sociale, au salaire minimum, etc. qui ont un effet sur l'offre et sur la demande d'emploi (exemple: faciliter la prépension diminue la demande d'emploi)
- Enfin, des **législations** dans bien d'autres domaines peuvent avoir un impact sur l'économie, telles que la législation environnementale par exemple.

Le choix d'un type de politique plutôt que d'un autre dépend entre autres de conceptions idéologiques : il y a dans la société des intérêts différents, qui seront plus ou moins avantagés par telle ou telle politique économique :

- L'exemple le plus évident est la contradiction entre les intérêts des **salariés** et ceux des **patrons**: les premiers soutiendront des hausses de salaire, les seconds souhaitent des salaires plus bas, afin de servir un bénéfice plus important à leurs actionnaires. Une politique de plein emploi et de croissance sera favorable aux salariés, mais pas obligatoirement aux patrons surtout qu'elle risque d'accélérer l'inflation, donc de porter préjudice aux revenus de rente des créanciers.
- Un autre exemple est précisément la contradiction entre les intérêts (c'est le cas de le dire) des **créanciers**³³ (ceux qui, possédant trop d'argent par rapport à leurs besoins, cherchent à le placer en vue d'une rente) et ceux des débiteurs, autrement dit des ménages et entreprises endettés (ceux qui, ne possédant pas assez d'argent par rapport à leurs besoins, doivent emprunter pour vivre ou pour investir). Les premiers préfèrent évidemment des taux d'intérêts élevés (s'ils ont placé leur capital à la banque, dans des obligations, le taux d'intérêt est la base de leur rente; s'ils l'ont investir dans des entreprises, ils en attendent un bénéfice plus élevé que le rendement des obligations ...)

On voit donc que la politique économique est... politique, et pas uniquement technique (même si évidemment il y a des contraintes) Dans la période qui nous occupe **deux grandes tendances se sont succédées:** dans un premier temps, les politiques «keynésiennes»³⁴ qui butèrent sur certaines limites lorsque la croissance a ralenti et que les taux de profit ont fortement baissé; ces politiques ont alors été remises en question au cours de la période de crise et de stagflation (1971 – 1982). Ensuite, dans un deuxième temps, les politiques dites néolibérales qui dominent actuellement dans les pays de l'OCDE (et au-delà...) depuis le début ou le milieu des années 80.

^{33.} À ne pas confondre avec les « petits épargnants » qui placent de l'argent à la banque (ou ailleurs) en vue d'une consommation différée, bien plus que pour le revenu du placement en question. Même un ménage qui posséderait 20.000 € d'économies ne fait en aucune façon partie des « capitalistes » ou des créanciers : les quelques centaines d'euros que peut rapporter cette épargne ne sont qu'un petit complément à son revenu annuel ; par contre ces 20.000 € permettront une consommation retardée, mais qui reste de la consommation quand même ...

³⁴ Du nom de John Maynard Keynes (1883-1946), économiste anglais.

LES POLITIQUES KEYNÉSIENNES (1945 – 1975)

Contrairement aux économistes de son temps, Keynes prônait non un strict équilibre budgétaire mais des budgets variant en fonction de la conjoncture: des dépenses publiques menant, si besoin est, au déficit public en période de basse conjoncture et une épargne de l'État en haute conjoncture. Cela dans l'objectif de relance de la demande globale. Cela veut dire concrètement une politique de grands travaux d'infrastructure, par exemple ainsi qu'une augmentation du budget

consacré à la santé et à l'éducation de même qu'une politique de sécurité sociale qui assure un revenu aux ménages, quelle que soit leur situation : c'est ainsi que dans les pays d'Europe occidentale, la sécurité sociale s'est développée après la deuxième guerre mondiale, procurant un revenu aux ménages, même en cas de chômage, de maladie, d'accident ou après la retraite. C'est ce que l'on a appelé l'État-Providence.

La «CRISE» (1975 – 1985)

Mais, lorsque les déséquilibres ne sont plus de nature conjoncturelle mais d'ordre structurel, ces instruments ne suffisent plus. Ce fut le cas dans la période de «stagflation» (stagnation + inflation) qui a dominé la période 1973-1983 dans les principaux pays de l'OCDE, période au cours de laquelle on a connu simultanément une explosion du chômage et une forte accélération de l'inflation.

Se produisit aussi une baisse de la rentabilité des entreprises vers la fin des années 60 (aux États-Unis) ou le milieu des années 70 (en Europe) qui a incité les classes dirigeantes à tout mettre en oeuvre pour redresser le taux de profit. À la même période, les priorités de politique économique furent inversées; la lutte contre l'inflation s'imposa dorénavant comme

la priorité absolue, au prix de l'abandon de l'objectif de plein emploi. Le rapport de forces entre les possédants et les autres fut modifié par les premiers en leur faveur. La hausse du chômage à partir de 1975 a contribué à affaiblir le monde du travail.

À la même période, nous l'avons vu, le déficit des finances publiques en Belgique s'était transformé en gouffre croissant, d'abord en partie suite à la forte progression des dépenses de chômage, ensuite du fait de l'explosion des taux d'intérêts (fin des années 70) et des charges financières associées sur la dette publique.

Toutefois, lorsque vers 1984-1985, les pays de l'OCDE sont sortis de la stagflation, la politique keynésienne n'a plus connu de seconde vie³⁵.

LES POLITIQUES NÉOLIBÉRALES (1982 - ?)

C'est un ensemble d'éléments de nature économique, sociale et politique qui explique la montée en puissance et puis la suprématie de la pensée néolibérale, cette dernière favorisant la nouvelle régulation du capital.

Schématiquement, les idées néolibérales donnent la suprématie aux mécanismes de marché. Elles préconisent l'abandon des politiques économiques actives de soutien de la demande et prônent «moins d'État». On peut distinguer plusieurs volets dans les politiques néolibérales:

1) Les politiques fiscales

Moins d'État signifie moins de dépenses publiques et moins de recettes fiscales. On veut diminuer l'impôt parce qu'il est supposé nuire à la croissance selon le raisonnement: si les ménages et les entreprises voient leur revenu augmenter, ce sera au bénéfice de la consommation et de l'investissement, donc, en bout de course, de la croissance... et des recettes fiscales. Notons que les faits ne vérifient que rarement ce raisonnement et certainement pas si les entreprises ne réinvestissent pas dans le pays leurs bénéfices accrus. Et il faut aussi rappeler que moins d'impôt – à déficit public donné – veut aussi dire moins de ressources publiques pour financer les prestations sociales et/ou les services publics qui contribuent eux-mêmes à la croissance. Ce qui est « gagné » d'une part est reperdu de l'autre ... et la perspective du soutien à la consommation risque de n'être qu'un mirage³⁶.

2) Politique de l'offre

Elle vise à augmenter les profits en faisant pression sur les coûts. En outre, elle stimule le capital à risque: elle privilégie la bourse des capitaux qu'elle va réhabiliter pour la relancer ensuite.

^{35.} Une exception : elles on été remises à l'ordre du jour en France après la victoire de l'union de la gauche à l'élection présidentielle de 1981 (élection de F. Mitterand). Elles ont été abandonnées en 1983.

^{36.} D'autant plus que la propension à consommer sur les revenus sociaux supprimés est souvent supérieure à celle sur les baisses d'impôts octroyées à la classe moyenne.

La politique de l'offre a été exprimée dans la célèbre formule du chancelier allemand H. Schmidt³⁷: «les bénéfices d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain »³⁸. Dans l'Union Européenne, en tous cas, elle n'a pas résorbé le chômage.

Comment diminuer les coûts? En «déréglementant» le marché du travail. En fait, déréglementer ne veut pas tant dire supprimer toutes les règles que remplacer les règles mises en place par la législation sociale et la négociation collective par d'autres règles qui permettent la plus grande liberté possible pour les employeurs en matière de temps de travail (la «flexibilité» du temps de travail sur la journée, sur l'année, sur la vie active) et en matière de coûts salariaux où il s'agit de laisser jouer les lois du marché, en espérant qu'il permette une baisse des salaires. En matière de sécurité d'emploi, ou plutôt d'insécurité de l'emploi, il s'agit d'accroître le plus possible la liberté de licencier. Tout cela aboutit à la montée des emplois précaires et mal payés. Et les inégalités s'accroissent.

Dans le domaine de la sécurité sociale, il s'agit de diminuer le montant des indemnités de chômage et de durcir les conditions d'accès au chômage, notamment en rendant le chômeur «responsable» de sa sortie de chômage, selon la théorie de l'État social actif. Une conséquence non explicitée telle quelle dans les discours néolibéraux est ainsi de faire pression sur le marché du travail pour tirer les salaires à la baisse.

3) Réduire l'impact de l'État dans l'économie

On va diminuer la sphère étatique en privatisant les institutions essentiellement marchandes: banques, chemins de fer, navigation aérienne, télécommunications, poste et/ou en leur demandant de mener

une gestion répondant aux mêmes critères que ceux du secteur privé, tout en exigeant éventuellement de rendre un service public qui, d'ailleurs est redéfini à la baisse. La justification donnée ici est l'efficacité présumée supérieure du secteur privé sur le secteur public. Cela se révèle parfois exact (mais pas toujours) mais c'est toujours au prix de pertes d'emploi massives et l'opération est généralement rentable pour le secteur privé repreneur. Et si gain d'efficacité il y a, ce gain est le plus souvent accaparé par l'actionnaire (les dividendes) plutôt que redistribué aux utilisateurs-consommateurs sous forme de baisses de prix pourtant promises...

On réduit les interventions de l'État du type subsides aux entreprises, soutien aux exportations, protection du marché national sous prétexte qu'elles perturbent le libre jeu du marché.

4) La politique monétaire

Le monétarisme³⁹ veut contrôler la masse monétaire pour freiner les poussées inflationnistes. Les monétaristes s'opposent à toute politique inflationniste parce que, à l'inverse des néo-keynésiens (qui estimaient qu'on pouvait réduire le chômage en tolérant un peu plus d'inflation), ils sont convaincus que l'inflation est néfaste à la croissance et est impuissante à réduire le chômage. L'inflation est aussi combattue parce qu'elle fausse le calcul économique et opère des transferts de richesses jugés arbitraires des agents créanciers (les «rentiers» et épargnants) vers les agents endettés (notamment les pouvoirs publics).

Voyons maintenant comment ce tournant du keynésianisme au libéralisme s'est opéré à travers quelques politiques menées en Belgique.

Les principales politiques menées en Belgique 1945-2005

Précisons d'emblée que dans les économies développées de type capitaliste telles que la nôtre, les politiques économiques sont confrontées à d'importantes limitations. Ces limitations ont encore été volontairement renforcées par la libéralisation des mouvements de capitaux décidée pendant les années 80. Celle-ci a conduit à mettre de plus en plus les États en concurrence les uns par rapport aux autres, plaçant ainsi de facto leurs politiques économiques sous tutelle des marchés financiers globalisés. Tout d'abord, dans une petite économie largement ouverte sur l'extérieur comme la nôtre, l'autonomie des politiques économiques nationales est nécessairement partielle. Cette limitation peut cependant en principe être contournée par la coordination étroite des politiques économiques nationales dans un cadre élargi, par exemple européen. Ceci était d'ailleurs un des objectifs de départ de la construction européenne, et notamment de la monnaie unique (avec pour objectif l'élimination de la contrainte de changes et d'équilibrage extérieur national).

^{37.} Elu chancelier en 1974.

^{38.} Cela suppose que les bénéfices soient réinvestis : supposition non démontrée dans les faits .

^{39.} Dont le principal théoricien est M. Friedman (1912). Il a notamment été conseiller du Président américain R. Reagan

Ensuite, dans une économie capitaliste de marché très largement dérégulée, le secteur privé reste plus que jamais libre de ses choix. C'est l'entreprise qui choisit son secteur d'activité et ses techniques de production, d'embaucher ou de licencier, d'étendre ou non ses activités, de rester en Belgique ou de délocaliser etc. De même, ce sont les individus et les ménages qui décident de leur consommation et de leur épargne et des formes qu'elles prennent. Ce sont eux qui décident en dernier ressort. L'État ne peut que fixer certaines limites et tenter d'inciter à certains choix.

D'autres limitations dérivent plus particulièrement des nouvelles « règles du jeu » imposées par le mouvement de mondialisation et de libéralisation. Il y a le poids des firmes transnationales dans les marchés internationaux globalisés et leur influence sur les

gouvernements nationaux et sur les institutions internationales, telles que Commission européenne, FMI etc...

Il y a aussi la libéralisation des mouvements de capitaux et la dérégulation des marchés monétaires et financiers devenus tellement puissants qu'ils peuvent aller jusqu'à mettre à terre l'économie d'un pays comme on l'a vu dans le sud est asiatique et au Mexique.

L'influence des structures supra étatiques représente un quatrième facteur limitant les politiques économiques nationales, directement ou sous forme de recommandations et de lignes directrices. Citons, l'OCDE, le FMI, l'OMC ainsi que la Commission et l'Union Européenne. Toutes ces institutions se sont converties à l'idéologie dominante libérale-monétariste.

8.1 La politique monétaire

C'est sans doute le pivot de l'évolution des politiques d'une période à l'autre.

Première période: 1944-1980

À la fin de la deuxième guerre mondiale avaient été créées les institutions dites de Bretton Woods. Au point de vue de la monnaie, il s'agissait d'établir un système monétaire stable qui permette la relance des échanges internationaux et la reconstruction des économies détruites : on créa des parités fixes par rapport au US \$. Au prix de quelques à-coups et de quelques aménagements, le système de changes fixes fonctionna pendant plus de 20 ans. Puis les États-Unis y mirent fin unilatéralement en 1971. Le dollar s'est alors mis à flotter et les autres monnaies en même temps, dont le franc belge.

Période 1980-2000

Le tournant de politique économique et monétaire vint avec les élections de 1981 et l'arrivée au pouvoir du Gouvernement de centre droit Martens-Gol qui décida en février 1982 d'une dévaluation de 8,5% par rapport à l'ECU, dévaluation sans doute devenue inévitable alors que les déséquilibres économiques s'étaient creusés tant au niveau de l'emploi, des comptes extérieurs et des budgets publics.

Les taux d'intérêt restèrent élevés, d'abord en raison de la méfiance des marchés, ensuite parce que l' on retourna à l'ancrage au Deutsche Mark, d'abord de manière officieuse dès le milieu des années 80, puis de manière officielle un peu plus tard..

Dès cette époque, la Belgique menait une politique du franc fort en s'ancrant partiellement sur le mark allemand, plus encore pendant la deuxième moitié des années 70. La Banque nationale avait fortement remonté ses taux pour maintenir la valeur du franc et pour freiner la sortie des capitaux (il y avait spéculation sur le franc belge) avec pour effet négatif un accroissement de l'effet boule de neige sur la dette publique. Cette politique avait une conséquence positive : limiter l'inflation importée mais se payait cher en emplois (pour les firmes exportatrices) et en croissance.

Au niveau européen, on décida dans la deuxième moitié des années 80, de la libéralisation des marchés de capitaux. Du point de vue belge, l'avantage de cette libéralisation résidait dans la possibilité d'ouvrir le marché de la dette publique mais entre-temps la politique monétaire allemande restrictive (post-réunification) que nous avons suivie allait plus qu'annuler ces gains potentiels et nous coûter cher en déficits publics accrus et croissance perdue.

Entre-temps en Europe, dans un objectif de stabilisation et dans la perspective d'une intégration des économies européennes, on institua le serpent monétaire européen (SME) en 1979 : chaque monnaie européenne flotte par rapport au dollar mais un système de parités fixes est établi entre les différents pays de la CEE, moyennant certaines marges de fluctuation. Ce système allait lui aussi connaître pas mal de turbulences, dont la sortie de la Livre sterling anglaise et des dévaluations dans plusieurs pays. Le SME éclata finalement en 1993. La rigidité du système (notamment l'étroitesse des bandes de fluctuation entre monnaies) et les fortes hausses induites de taux d'intérêt réels pour le maintenir artificiellement en vie sont en grande partie responsables de la récession (que l'on peut dire dès lors « auto-infligée ») de 1993 et ce, dans les pays du noyau dur du système, notamment dans notre pays où l'on suivait aveuglement le Deutsche Mark.

Ce système allait être remplacé par l'Euro, dont le principe fut décidé en 1989 et qui ne concernait au départ que 11 pays sur les 15 qui allaient devenir l'Union Economique et Monétaire. Cette dernière institua l'unicité de la monnaie à côté de l'unicité du marché des biens, des services et des capitaux et cette fois, la monnaie européenne remplace les monnaies nationales. Les taux de change entre les monnaies européennes ont été remplacés par des taux de conversion irrévocablement fixés et la première mise en circulation de monnaie libellée en Euros s'est faite le 1er janvier 2002. Mais le processus de préparation a commencé bien avant : une monnaie commune implique que les économies convergent et des critères de convergence⁴⁰ furent établis par le Traité de Maestricht (1992). La convergence doit être maintenue et c'est la raison du pacte de stabilité et de croissance signé à Amsterdam en 1997. Il prévoit une discipline budgétaire en reprenant les deux critères de Maestricht relatifs aux finances publiques comme valeur de référence. Notons que, si une monnaie commune implique bien le respect d'un

certain nombre de critères de convergence, il n'y a jamais eu de consensus, même parmi les économistes du courant actuellement dominant, sur la pertinence des critères de convergence budgétaire notamment (ces derniers ont d'ailleurs été récemment assouplis lors d'une révision du Pacte de Stabilité).

Sur le plan institutionnel, le Traité de Maestricht a créé la Banque centrale européenne (BCE) qui travaille en réseau avec les banques centrales nationales, mais assume dorénavant la conduite d'une politique monétaire européenne commune et unique, décidée à Francfort. En reprenant la plupart des fonctions traditionnelles des banques centrales, elle ôte toute autonomie de politique monétaire aux pays membres : plus question pour un de ceux-ci, par exemple, de dévaluer ou de fixer des taux d'intérêts différents de ceux décidés par la BCE.

La plupart des banques centrales sont indépendantes, tout comme l'est la BCE. Mais cette dernière a plus d'indépendance encore puisque, face à la BCE, il n'y a pas de gouvernement européen avec une politique économique globale qui concerne aussi la réduction du chômage, la croissance économique etc. Son objectif principal selon le Traité de Maestricht est la stabilité des prix. C'est, en pratique, le seul objectif qu'elle poursuit jusqu'à présent, sans égard pour les risques déflationnistes ou les risques d'appréciation excessive de l'Euro par rapport au dollar. De plus, la BCE dispose du pouvoir exorbitant de définir elle-même, en dehors de tout contrôle politique démocratique, ce qu 'elle entend par « stabilité des prix ». Elle ne se contente donc pas de conduire la politique monétaire : elle en définit les objectifs mêmes et le contenu. L'option monétariste « dure » se voit ainsi parachevée

8.2 La politique budgétaire et fiscale

Première période: 1944-1980

Au cours de cette période, l'État belge était fortement endetté et en déficit quasi-chronique mais ce régime traditionnel de finances publiques déficitaires pouvait être considéré comme viable dans un contexte de taux d'épargne interne élevé, de surplus extérieurs et de taux d'intérêt bas. Cela s'avère à l'inverse intenable voire explosif en contexte de chômage de masse, de croissance ralentie et surtout de taux d'intérêts réels domestiques massivement majorés. La hausse internationale et belge des taux d'intérêts réels vient en effet, dès la fin des années 70, enclencher le fameux « effet boule de neige » de la

^{37. 1.} La dette publique cumulée ne peut pas dépasser 60 % du PIB.

^{2.} Le déficit budgétaire annuel ne peut pas dépasser 3% du PIB.

^{3.} L'inflation ne peut pas dépasser de plus de 1,5 point de pourcentage le taux observé dans les 3 pays de l'Union où elle a été la plus faible.

^{4.} Les taux d'intérêt des titres d'État à long terme ne peuvent pas excéder de plus de 2 points de pourcentage celui des 3 pays de l'Union dont le taux d'inflation est le plus faible.

^{5.} Le pays doit avoir participé au SME pendant deux années sans avoir pris l'initiative d'une dévaluation.

dette et de ses charges financières. Ceci intervient dans un contexte où les finances publiques belges sont fragilisées à la fois par l'héritage (l'endettement accumulé pendant les années 50 et 60) et le coût budgétaire de la crise (hausses des dépenses de chômage ou d'aide aux entreprises en difficultés et secteurs en restructurations, etc.)

Deuxième période: 1980-2000

La deuxième période se caractérise tout au long par un assainissement majeur des finances publiques pour lequel, d'ailleurs, l'Europe a pu jouer après 1992 le rôle de bouc émissaire vu les exigences du Traité de Maestricht. De 1982 à 1987, cet effort d'assainissement est massif et touche à la fois les recettes41 et les dépenses publiques hors charges d'intérêts. En une décennie à peine, la part (en volume) des dépenses publiques primaires hors prestations sociales au sein du PIB est amputé e d'un tiers et retrouve son niveau du milieu des années 60. Il y a eu cependant une parenthèse significative de la politique d'assainissement en 1988-92 avec deux réformes fiscales visant à alléger le « poids » de l'IPP (la réforme Grootjans en 1986-89 puis la réforme Maystadt en 1989-92). Mais cette dernière, contrairement à ce qu'a annoncé le Gouvernement ne s'est pas autofinancée : il en est resté un allégement de l'IPP. À la même période, le « retour du coeur » a été annoncé et a entraîné une légère augmentation des dépenses sociales (en 1991-92). Mais ce ne fut qu'une parenthèse, pas une rupture, car dès 1993 (et jusqu'en 1998), c'est le retour à l'austérité budgétaire en vue de respecter les critères budgétaires de Maastricht et de permettre à la Belgique de participer dès le départ au lancement de l'EURO.

Aujourd'hui, on se trouve dans une configuration un peu analogue à celle des années 1988-1992, avec à la

fois un allègement étalé de l'IPP et un refinancement ciblé de la protection sociale (soins de santé et certains minima sociaux). Le contexte budgétaire belge est cependant plus favorable qu'au début des années 90 car depuis l'an 2000 la forte réduction du poids des charges d'intérêts a permis de dégager certaines marges de manœuvre.

Dans une perspective parfaitement néolibérale, on a vu l'État se désengager de ses missions traditionnelles de production de services publics: (limitations, par exemple, dans le financement de l'enseignement en Communauté française). On assiste aussi au cours des années 80 à un véritable effondrement des investissements publics. Par contre, si la progression antérieure des dépenses sociales est stoppée nette dès 1982, la baisse de leur part au sein du revenu national reste limitée pendant les années 80 et une tendance à nouveau légèrement haussière se dessine depuis la fin des années 90.

Par ailleurs, l'État a créé en 1991 le statut d'entreprise publique autonome dans divers secteurs : la poste, la régie des voies aériennes, la SNCB et Belgacom.

L'État a aussi mené une politique de privatisations de la partie potentiellement marchande du secteur public : citons, sans vouloir être exhaustifs, le secteur du crédit, la téléphonie, et maintenant la Poste.

8.3 La politique des revenus Période 1945-1980

Il n'y a pas d'intervention des pouvoirs publics dans les salaires: c'est la période où va d'abord se développer la négociation collective autonome, conformément à l'esprit du compromis de type «fordiste» conclu en Belgique à la fin de la deuxième guerre mondiale, dans un esprit similaire à ce qui s'est passé dans d'autres pays d'Europe de l'Ouest.

Chez nous, il s'exprima principalement dans le Projet d'Accord de Solidarité Sociale de 1944 (le Pacte Social), qui prévoyait notamment le partage des fruits de la croissance par la négociation collective autonome (c'est-à-dire sans intervention de l'État)⁴². C'est ainsi que se développa la méthode des accords interprofessionnels dits de "programmation sociale" entre le patronat du secteur privé et les syndicats au plus haut niveau. Le premier accord de ce type fut conclu en mai 1960. Il marque le début d'une série d'accords interprofessionnels⁴³ (AIP)

^{41.} Les augmentations de recettes concernent surtout les cotisations sociales (principalement les 3 sauts d'index)

^{42.} Ses autres axes étaient les suivants :

⁻La reconnaissance de l'économie de marché et de la légitimité du pouvoir de gestion des employeurs.

⁻La reconnaissance du droit exclusif de représentation et de négociation des syndicats représentatifs.

⁻L'organisation d'un système général de protection sociale avec financement par transfert.

⁻L'association institutionnelle des partenaires sociaux au processus de décision politique dans toutes les sphères sociales et économiques

^{43.} c'est-à-dire d'application pour tout le secteur privé

- conclus pour des périodes déterminées, le plus souvent deux ans,
- fixant l'ensemble des avantages accordés à ce niveau pour tous les travailleurs du secteur privé,
- en échange, les syndicats acceptent l'obligation de paix sociale au niveau national.

Sept accords de ce type ont été signés jusqu'en 1975 et ont réglé des matières importantes telles que l'allongement des vacances annuelles, la réduction de la durée hebdomadaire du travail (de 45h. à 40h.), le salaire mensuel minimum garanti, un nouveau statut de la délégation syndicale etc... Ces accords sont le reflet d'un mode de relations relativement consensuel où l'intérêt était partagé de part et d'autre.

Les AIP représentaient le début d'une «cascade»: ils étaient suivis par des négociations collectives au niveau des secteurs qui attendaient de savoir quelles matières le niveau interprofessionnel allait leur demander de négocier et/ou quelle augmentation du coût salarial (toujours faible par rapport à l'augmentation totale du coût salarial) allait entraîner les négociations interprofessionnelles. L'essentiel des augmentations de salaires étaient fixées à ce niveau.

Suite de la «cascade», les négociations sectorielles renvoyaient éventuellement ensuite à des négociations d'entreprise. En moyenne, le niveau du secteur était le plus important des deux mais d'importance variable d'un secteur à l'autre (ex. très centralisé dans la construction, très décentralisé dans la chimie).

Avant la crise, le gouvernement n'était pas partie à ces négociations interprofessionnelles, tout en y étant attentif. Il était néanmoins chargé, si c'était nécessaire, de mettre en oeuvre certains points, par la voie législative ou par des procédures administratives.

La «crise» provoque d'abord un enrayement complet des pratiques des AIP après 1975. Et apparaissent les premières mesures d'intervention directe de l'État dans la formation des salaires⁴⁴.

Période 1980-2000

Le véritable tournant dans la politique des revenus intervient avec l'arrivée du Gouvernement Martens-Gol en 1981 et une nouvelle stratégie de politique économique. D'inspiration clairement néolibérale, elle se situe néanmoins à l'inverse de la politique that-chérienne qui est inaugurée par une libéralisation totale de la formation des salaires. En Belgique, le début de la décennie se caractérise par une intervention étatique unilatérale et centralisatrice.

Un écart s'était creusé au profit des salaires dans la répartition du revenu national en raison d'une certaine inertie dans le processus d'ajustement à la baisse du régime salarial. Les politiques qui vont être adoptées vont rapidement le combler.

En 1982, le franc belge est dévalué et ceci fût accompagné par un blocage gouvernemental des salaires (pour éviter l'inflation importée) qui perdurera jusque 1986. L'État impose plusieurs mesures de désindexation: le mécanisme⁴⁵ est provisoirement suspendu puis il sera «forfaitarisé», ensuite lissé puis amendé mais pas supprimé comme dans la plupart des autres pays européens. L'État impose encore une norme de compétitivité qui implique que le Gouvernement peut prendre des mesures concernant les coûts salariaux s'il estime que la compétitivité est menacée.

«L'opportunité de [la dévaluation] avait fait l'objet, dès la fin des années 70, de vives mais généralement discrètes discussions dans les milieux concernés. L'opposition à la dévaluation se fondait principalement sur l'impossibilité politique de définir et appliquer les mesures qui devaient nécessairement l'accompagner⁴⁶ (en particulier la désindexation au moins temporaire des revenus). Toute l'habileté de l'opération aura été de faire en réalité de la dévaluation elle-même la mesure d'accompagnement et de justification de la nouvelle politique alors décidée, politique visant principalement à la restauration de la rentabilité de la compétitivité des entreprises par le blocage prolongé des salaires (en fait jusque fin 1986) et diverses mesures de diminution du coût du capital.»

G. Quaden (éditeur)⁴⁷, L'Economie Belge dans la Crise, Bruxelles, Editions Labor, 1987, p.16

^{44. 1976:} mesures de modération des revenus (portant sur l'année 1976 uniquement) prises dans le cadre de la loi du 30 mars 1976 relatives aux mesures de redressement économique.

^{1981:} nouvel accord interprofessionnel mais conclu dans un cadre très différent: la négociation prend place à l'initiative du gouvernement qui la dirige et la préside. Elle aboutit à l'établissement d'un plafond mis aux avantages qu'il était possible de négocier aux autres échelons.

^{45.} Dans le secteur privé les modalités de l'indexation des salaires sont fixées par convention collective de travail au niveau des secteurs. Les mesures gouvernementales ont pour effet de modifier chacun de ces mécanismes sectoriels qui subsistent pour le reste).

^{46.} Plus généralement, on peut dire qu'il y avait absence de consensus politico-social sur la politique salariale à mener.

^{47.} Remarquons que, depuis qu'il a écrit ces lignes, G. Quaden est devenu Gouverneur de la Banque Nationale

Mais qu'est-ce au juste que la compétitivité? C'est la capacité pour les produits et services belges — dans notre cas — vendus à l'étranger de se vendre au moins aussi bien — sous-entendu: de manière aussi profitable... — que les produits et services avec lesquels ils se trouvent en compétition. Pour la mesurer, on se base sur les parts de marché détenues par ces produits et services. Et de quoi dépend la compétitivité? Du coût, bien sûr mais aussi d'autres facteurs tels que la qualité des produits, l'innovation, la gestion des firmes exportatrices etc. Mais il est plus simple de comparer les coûts salariaux principalement et d'agir sur les salaires...

Depuis cette époque, les négociations collectives vont se trouver neutralisées, confinées à l'intérieur du cadre des orientations sociales et économiques d'un Gouvernement qui intervient toujours plus dans des domaines qui, précédemment, constituaient le champ de la négociation autonome : les salaires mais aussi le temps de travail et l'emploi. À partir de 1986, la pratique des accords interprofessionnels conclus tous les deux ans reprend mais l'État y joue maintenant un rôle fondamental, tentant d'utiliser la négociation pour mettre en oeuvre certains aspects de sa politique.

La préparation à l'Union économique et monétaire entraîne des contraintes en matière de déficit public et la perte de l'outil de la dévaluation monétaire comme correctif à des déséquilibres macroéconomiques. Vu aussi le contexte de globalisation des marchés l'État va avoir pour objectif, en ce qui concerne les revenus, un cadre restrictif permanent imposant la modération salariale dans la négociation des accords interprofessionnels.

L'étape décisive fut la loi de sauvegarde de la compétitivité des entreprises du 6 janvier 1989 qui institutionnalise le rôle joué par le Conseil Central de l'Economie (CCE)⁴⁸, dans l'évaluation de la position compétitive et associe les interlocuteurs sociaux à une éventuelle correction de sa dégradation. L'indexation des salaires – sous sa forme modifiée – de même que les augmentations barémiques restent garanties. L'État se réserve le droit d'intervenir en cas de blocage. C'est en application de cette loi que le Parlement adopta le Plan Global en 1993, après l'échec des négociations visant à définir un «Nouveau Pacte Social». Il en résulta notamment un nouveau blocage des salaires pour les années 1994-1996.

La loi de compétitivité de 1989 va être remplacée par La loi cadre du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, toujours en vigueur actuellement. La différence, outre l'articulation avec des mesures en faveur de l'emploi, tient à ce que l'évaluation de la compétitivité se base dorénavant sur les prévisions d'évolution des coûts salariaux chez nos trois principaux partenaires commerciaux: la France, les Pays-Bas et l'Allemagne. Il ne s'agit plus de corriger une éventuelle perte de compétitivité mais de l'empêcher de se produire. L'un des rôles dévolus à la négociation interprofessionnelle par la loi est la fixation tous les deux ans d'une marge salariale maximale pour les deux années à venir. Si les interlocuteurs sociaux ne parviennent pas à s'entendre, c'est le Gouvernement qui fixe la marge salariale

Mais que se passe-t-il lorsque nos voisins tentent eux aussi de freiner les coûts salariaux, ce qui a été récemment le cas en Allemagne ? On est entraîné dans une spirale de baisse des salaires, ce que l'on appelle une désinflation compétitive. Et l'indexation est-elle vraiment garantie si nos voisins baissent leurs coûts salariaux? À la fin de l'année 2005, les indicateurs de la législation sur la compétitivité sont au rouge et les interlocuteurs sociaux priés de trouver une solution... On relèvera au fil de ces évolutions, la centralité que conserve, à travers les aléas, la négociation contrôlée et institutionnalisée des compromis socio-économiques définissant le modèle belge.

Il faut noter encore une évolution notable d'une autre part du revenu. À l'intérieur de la part salariale qui baisse tendanciellement dans le revenu national, la part «socialisée» (ou solidarisée) du salaire indirect (prestations sociales) se maintient, au détriment de la part du salaire direct et (c'est-à-dire le salaire-poche après impôts). Ceci implique donc que ce sont essentiellement les salariés actifs qui ont refinancé euxmêmes, jusqu'à la fin des années 90, la sécurité sociale (essentiellement par les 3 sauts d'index des années 80 ainsi que par des hausses de cotisations personnelles et patronales jusqu'en 1993).

8.4 Les politiques en matière d'emploi

On doit se rappeler que les politiques portant directement sur l'emploi sont des instruments « secondaires » de la politique économique ; en fait, le niveau de l'emploi dépendra des principales politiques économiques (monétaires et budgétaires) bien plus que des (innombrables) « plans pour l'emploi ». Pour ce qui est de la Belgique entre 1945 et aujourd'hui, il faut distinguer l'évolution de l'emploi et des politiques de l'emploi dans les 3 périodes qui caractérisent notre histoire:

Période 44-75: la priorité, c'est le plein emploi.

Durant près de 20 ans après guerre, la reconstruction de l'économie, avec des outils encore assez peu productifs, exige beaucoup de main d'œuvre. Plus que ce que la classe ouvrière «traditionnelle» peut donner. Ce qui peut ralentir la croissance... et surtout donner au mouvement ouvrier un rapport de forces très favorable... C'est une des raisons pour lesquelles gouvernements et patronat vont faire appel à l'immigration d'une part, et encourager l'entrée des femmes sur le marché du travail d'autre part.

En Belgique et en Europe, la période de croissance et de développement de l'État Social est marquée, sur le terrain de l'emploi, par une idée keynésienne:

Le «plein emploi» est l'objectif des politiques de l'emploi, et même un objectif prioritaire pour l'ensemble des politiques du gouvernement.

Par plein emploi, on n'entend pas qu'il y aurait o chômeurs: la situation des emplois demandés et offerts est toujours fluctuantes (il y a chaque jour des entrants et des sortants sur le «marché» de l'emploi; chaque jour des entreprises qui naissent et meurent...). Par plein emploi, on entend un OBJECTIF que Keynes définit très simplement comme: «il faut qu'il y ait davantage d'offres d'emploi que de travailleurs qui en cherchent». L'emploi n'est pas un «marché» (les travailleurs ne sont pas des marchandises), mais on sait bien qu'il y a des «effets de marché»: si la main d'œuvre (dans tel secteur, telle région) est rare, elle en deviendra plus chère, et inversement. L'idée de Keynes est donc que l'objectif de plein emploi est le meilleur moteur pour défendre des salaires suffisants (en contrepoids de la logique de profit et d'accumulation qui exige des salaires toujours plus bas); et que les salaires suffisants sont le moteur de la croissance partagée, de la Sécu, de l'amélioration des conditions de vie etc.

Les gouvernements européens vont tous, malgré des nuances, mettre en œuvre ces politiques de plein emploi. Comment?

- Création d'emplois publics et non marchands
- Encouragement ou réglementation réduction coll. du temps de travail
- Politiques monétaires et fiscales encourageant la croissance industrielle
- Politiques industrielles (aide à l'investissement, équipement, aide à la R&D)
- Allongement études / abaissement âge de la pension
- Mesures de retrait temporaire ou définitif du marché du travail
- Etc.

Avec quels résultats?

- Croissance économique soutenue (en tout cas 1947-1971)
- Hausse des coûts salariaux réels globalement en phase avec la croissance économique et les gains de productivité. Développement de la protection sociale (le salaire indirect) financée par les travailleurs eux-même (à travers l'extension des contributions sociales et donc une certaine limitation de la hausse des salaires directs nets).
- Augmentation bien-être et sécurité d'existence
- Augmentation de l'emploi dans la population (entrée durable femmes dans marché travail, salarisation croissante de l'emploi artisanal et indépendant)

Période 1975-1985: remise en question

Dès le milieu des années 70, on voit qu'il y a quelque chose qui ne marche plus: l'État a beau augmenter ses dépenses, ce qui produit de l'inflation, l'emploi n'augmente quand même pas: on découvre la «stagflation». Les recettes classiques vont pourtant être appliquées encore: on reste dans la logique de «diminution du chômage», mais avec un glissement progressif des politiques volontaristes vers les politiques «incitatives», centrées sur la réduction du coût du travail.

Période 1985-2005: l'abandon du plein emploi

La crise a mis en échec les politiques volontaristes de création d'emploi: la RDTT est bloquée, l'État est endetté et ne peut plus créer de nouveaux emplois, et il semble difficile d'aller plus loin dans les dispositifs de sortie du marché du travail.

On est alors entré dans une démarche très ambiguë: les politiques « incitatives », ou politiques «de l'offre» (c'est-à-dire centrées sur le coût de l'offre de travail – autrement dit le salaire). L'idée paraît simple: vous voulez créer de l'emploi? Très bien, nous baisserons les salaires (ce qui selon les lois du marché devrait créer de l'emploi). L'ambiguïté tient à ceci: la baisse des salaires est aussi un très bon moyen pour atteindre un autre objectif: l'augmentation du profit.

Or, précisément, la libéralisation financière du début des années 80 a augmenté la possibilité de comparer la profitabilité d'un investissement selon les pays. Les entreprises à la recherche de financement sont donc «obligées» d'augmenter leurs profits. On aura donc durant quelques années une grande hypocrisie: les salaires sont diminués (6% de sauts d'index dans les années 80) ou mis sous un contrôle sévère (loi de compétitivité de 1989, «plan global» de 1993, loi sur la norme salariale de 1996, toujours d'application, ristournes massives de

cotisations sociales, atteignant désormais 6 milliards €/ an...)... toujours au nom de l'emploi, mais avec toujours pour effet d'augmenter les bénéfices... et pas l'emploi!

D'une certaine façon, cette hypocrisie prend fin vers 1995; sans le dire au grand public, le gouvernement et l'UE abandonnent l'objectif de plein emploi, et optent secrètement49 pour une société à haut taux de chômage structurel. Cet abandon sera signifié par un changement d'indicateur; dans une politique de plein emploi, l'indicateur est le taux de chômage, c'est-à-dire que le problème est le nombre de personnes qui cherchent un emploi sans en trouver. À partir de 1995, on adopte comme principal indicateur le taux d'emploi, dans le cadre de politiques «d'activité»: c'est-à-dire que le problème est le nombre de personnes qui ne cherchent pas d'emploi. Plus précisément, (voir graphiques): comme on a renoncé à créer des emplois, le fait d'empêcher les gens de se retirer du marché de l'emploi a pour seul effet d'augmenter le chômage. Ce qui est parfaitement cohérent avec le projet de société à haut taux de chômage, et qui s'exprime dans la presse économique dans des formules comme «la baisse trop rapide du chômage pourrait conduire à des tensions salariales; il faut donc inciter les prépensionnés à chercher très activement du travail...»

NAIRU

Une des illustrations pour ceux et celles qui auraient du mal à croire ce qui précède, c'est le concept de NAIRU* (voir lexique), concept essentiel pour les économistes contemporains... mais que le gouvernement se garde bien d'assumer publiquement! Ce concept impose de garder suffisamment de chômeurs; pas des inactifs vivement sereinement leur retraite ou leur crédit-temps, mais des chômeurs à la recherche active d'un emploi, donc prêt, y compris, à travailler pour moins cher. On pourrait demander «et sinon quoi?» Si un pays devait voir son taux de chômage vraiment diminuer? La réponse est dans la définition même du concept: cela accélérerait l'inflation. Entendez: les prix et les salaires augmenteraient. Et c'est grave, ça? Ca dépend pour qui. Pour les travailleurs, pas tellement⁵⁰: les prix montent un peu, mais les salaires aussi (et si on doit acheter à l'étranger — ou des produits importés — on y gagne même). Pour les ménages endettés, ce n'est pas un problème non plus: on a plus de revenus pour payer les mêmes mensualités. Par contre, pour les patrons, surtout pour ceux qui vivent de l'exportation, c'est embêtant: la hausse des salaires pèse sur leurs coûts, et s'ils ne peuvent pas la répercuter dans les prix, les bénéfices diminuent.

Voilà comment on comprend qu'un taux *suffisant* de chômage est une composante nécessaire au maintien de profits élevés dans une économie libéralisée...

^{49. &}quot;Secrètement" est une façon de parler: c'est dit de la façon la plus claire dans la presse spécialisée, et de façon codée dans les discours politiques; mais dans les communications au grand public on continue à se référer au mot d'ordre du plein emploi - mais plus personne n'y croit.

^{50.} Du moins si longtemps qu'on ne parle pas d'une inflation de 10 ou de 20 % par an, voire de plusieurs centaines de % chaque année, comme cela a été le cas dans certains pays d'Amérique Latine dans les années 80. Comme expliqué section 8, une telle inflation empêche toute vie économique normale. Mais il y a évidemment beaucoup de marge entre ces inflations galopantes et l'objectif «zéro» érigé en dogme par nos gouvernements.

On va donc, concrètement, inverser les principales mesures des politiques de l'emploi des années 60 et 70:

- Plutôt que des prépensions permettant de quitter plus vite le marché de l'emploi, l'allongement de la carrière («pacte des générations»)
- Plutôt que la réduction collective du temps de travail permettant de partager l'emploi disponible, l'augmentation du temps de travail (heures sup' etc.)
- Plutôt que la création d'emplois publics pour résorber le chômage, la privatisation des services publics et la promotion d'un « état maigre »

Ces nouvelles mesures s'imposeront à travers des plans qui «s'entassent comme des tapis» (dixit M. Jadot, l'ancien Secrétaire général du Ministère de l'Emploi). Ces plans mettent en œuvre:

- des baisses des cotisations patronales
- des baisses fiscales (allègements fiscaux à l'IPP en 1986-92 dans le cadre des réformes fiscales «Grootjans et Maystadt», réforme fiscale «Reynders» plus récemment)
- la flexibilisation du marché du travail du point de vue du temps de travail, et de l'accroissement des statuts précaires
- un durcissement des conditions d'accès au chômage et de façon générale, glissement vers la notion d'État social actif.

Ces politiques se substituent complètement aux politiques macroéconomiques actives (monétaires, budgétaires, industrielles) comme pierre angulaire des politiques dites d'emploi.

8.5 La politique industrielle

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, la Belgique n'a guère agi dans ce domaine et logiquement, une rupture nette n'apparaît donc pas entre deux périodes.

Retenons toutefois deux politiques.

La Belgique a favorisé l'ouverture aux capitaux étrangers pendant les années 60, ce qui a eu pour résultat des investissements importants, notamment dans le domaine de la construction automobile. Elle a ensuite soutenu jusqu'en 85-87 les «secteurs nationaux», c'està-dire les charbonnages, les chantiers navals, la sidérurgie, l'industrie textile et du vêtement ainsi que le verre creux d'emballage. Mais ce soutien consistait surtout à injecter de l'argent public dans la rationalisation de l'outil existant... et revenait donc à socialiser les pertes, c'est-à-dire à assurer le financement par l'impôt, ce qui touche l'ensemble des citoyens.

La politique de désinflation salariale compétitive menée depuis le début des années 80 a, dans un sens, remplacé une politique industrielle. Mais rien n'a été fait en ce qui concerne la compétitivité non-prix. Et la Belgique souffre toujours dans sa structure productive d'une surreprésentation dans les biens intermédiaires à faible valeur ajoutée ainsi que dans les productions «moyen de gamme». On verra si le plan Marshall décidé en 2005 pour la Région wallonne modifiera cet état de choses.

Abandon total des politiques de soutien à la demande.

Au niveau européen, le lancement de l'Euro a été accompagné de la mise en place du Pacte de stabilité (récemment légèrement amendé) qui encadre très étroitement les règles de la politique budgétaire en Europe. Lors de la profonde crise de ralentissement économique qui a marqué les années 2001-2003 dans le sillage du krach boursier, de nombreux pays européens se sont ainsi trouvé privés de toute marge de soutien budgétaire conjoncturel de leurs économies. Privée du levier monétaire et budgétaire à la fois, interdite de politique industrielle active en vertu des sacro-saintes règles de la concurrence «non-faussée», l'Europe se trouve ainsi condamnée par ses propres renoncements à la «politique de l'impuissance» dénoncée par d'aucuns (Fitoussi). Cette «auto-castration» de toute véritable capacité de politique économique commune européenne autre que le «tout au marché» débouche alors sur la fuite en avant dans le chacun pour soi de la désinflation salariale compétitive sur fond de dérégulation, du dumping social, environnemental et fiscal, sur une Europe de la croissance molle et inégalitaire dont seuls les actionnaires sortent gagnants.

Conclusions

Reprendre notre histoire

Nous voici au bout d'un long parcours. Nous avons examiné, chiffres à l'appui, la transformation de l'économie belge, et les politiques économiques de nos gouvernements depuis 60 ans. Pour conclure, nous allons reprendre d'abord, à très grands traits, comment les choses se sont réellement passées; ensuite nous demander quel est le sens politique de cette histoire pour hier... et pour aujourd'hui.

*

Une crise... ou un changement de régime?

L'histoire officielle de notre économie, chère aux chroniqueurs autorisés, se présente schématiquement en deux périodes: il y aurait eu après-guerre un âge d'or, les «trente glorieuses», temps d'une prospérité inexplicable et révolue. Puis serait venu le temps de la crise et de l'austérité.

Cette crise fut longtemps imputée aux «chocs pétroliers» de 73 et 79... On sait pourtant que sur la moyenne de ces 15 dernière années, le pétrole a coûté moins cher qu'avant 1973... Pourtant, la «crise» continue; et il ne semble plus nécessaire de l'expliquer sérieusement. Notre seul devoir serait de nous y adapter, et les politiques économiques, désormais privées de marges et de choix, devraient se réduire à une course de vitesse dans l'adaptation aux exigences de la mondialisation et de la compétitivité.

L'étude approfondie de Réginald Savage nous a fait découvrir une tout autre histoire, en 3 périodes (à moins que nous ne soyons déjà à l'aube de la quatrième?...).

Durant 25 ans (1946-1971) les pays industrialisés ont connu une croissance économique rapide et productrice de bien-être, basée sur des choix politiques forts:

- plein emploi (ce qui n'est jamais un état donné, mais bien un objectif de politique économique – voir chapitre 8);
- investissements importants et gains importants de productivité permettant de bons salaires, moyennant action et négociation collectives;
- et importante redistribution, via la Sécu et les services publics.

Dès le tournant des années 70 survient une crise pour le capital: les taux de profit diminuent, et la croissance «à crédit» des USA les conduit à faire, entre 1971 et 1982, des choix politiques déterminants, dans lesquels ils seront suivis par le Royaume Uni puis par l'ensemble des pays industrialisés. Ces choix sont destinés à faire payer par leur peuple (et par ceux du tiersmonde...) le rétablissement des profits importants. Ils sont à l'opposé des choix keynésiens de la période 1945-1971:

- le monétarisme (qui favorise les créanciers) plutôt que la croissance : on a noté le rôle déterminant de la destruction du système monétaire international (Nixon, 1971) et du « coup d'état monétaire » de 1979 dans l'affaiblissement des États ;
- ce monétarisme contribue au chômage structurel, au détriment du plein emploi (on a vu que le chômage élevé fait baisser les salaires, ce qui est, pour les néolibéraux, un *objectif important*);
- la domination de la finance (par la sacralisation de la rente et la libre circulation des capitaux) plutôt que l'investissement productif;
- la compétitivité (produire moins cher) plutôt que la productivité (produire plus efficacement).

La troisième période s'ouvre au milieu des années 80; ces politiques néo-libérales ont atteint leur objectif: les taux de profit sont rétablis... au prix d'une précarisation d'une partie non négligeable des salariés: entre 1980 et 2000, la part des revenus du travail dans le PIB baisse de 10 % (soit environ 25 milliards d'euros!). Au centre de cette précarité, un chômage élevé qui résulte:

- de l'arrêt de la réduction collective du temps de travail (et pourtant, il suffit aujourd'hui de 40 minutes pour produire la même richesse, à francs constants, qu'en une heure de travail de 1975)
- de la destruction de millions d'emplois suite à la «grève de l'investissement»; les efforts énormes consentis sur les salaires rappelés ci-dessus ont été détournés de leur destination (le slogan «les bénéfices d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain» a ainsi constitué une immense tromperie). On a vu le rôle central que joue, dans la dynamique économique, le taux d'investissement, tant public que privé; ce taux s'est effondré au tournant des années 70 80.

À la fin des années 80, la question est: va-t-on poursuivre, au delà de toute raison, ce brutal traitement? Ou bien va-t-on, comme le promettaient certaines affiches à l'enseigne du «retour du cœur», revenir vers un modèle de prospérité partagée?

Rien ne sert, hélas, de refaire l'histoire: à l'époque, et jusqu'aujourd'hui, c'est bien le premier choix qui a été fait, chaque pays voulant «battre ses voisins» dans la course aux profits garantis pour les actionnaires. Chacun peut voir clairement l'absurdité de cette course vers le bas au nom de la compétitivité. Chacun peut constater que, dans nos pays de plus en plus riches, la pauvreté (et la violence qu'elle génère) s'accroissent.

Les États se plaisent à se peindre comme les victimes de cette contradiction: pourtant, la «mondialisation» ne découle-t-elle pas largement de la financiarisation de l'économie organisée par ces États autour de 1980? Les nouvelles régulations internationales (via des organismes comme l'OMC et le FMI) ne sont-elles pas mises en places par nos gouvernements, à la remorque de celui des USA depuis 1971? Et l'orientation donnée à la construction européenne, qui semble avoir mis hors service les principaux outils de politique économique (monétaire, fiscale, budgétaire...) n'est-elle pas un choix politique de ces mêmes États européens?

En 2005, nous sommes donc dans la situation étrange d'économies plus riches et plus productives que jamais, dotées de moyens techniques sans précédents, et apparemment condamnées à poursuivre la course vers l'abîme de la «compétitivité».

Quel sens donner à cette histoire?

Beaucoup «d'experts» aimeraient que nous confinions à l'intérieur de la «science économique» notre recherche de l'explication de cette sorte de suicide collectif qu'est le néolibéralisme et la mondialisation. Nous pensons au contraire que l'économie n'est qu'un moyen, subordonné aux choix que font les acteurs dominants de chaque société en fonction de leurs intérêts. Autrement dit: s'il y a des faits économiques, leur sens est politique: on ne peut le comprendre qu'en cherchant à qui profitent les choix effectués.

Depuis 20 ans, le choix de politiques économiques favorables aux salariés, à l'investissement productif et au plein emploi était et reste «techniquement possible». Même si leurs marges de manœuvre ne sont pas immenses à court terme, avec un peu de temps et un peu de courage, les États de l'Union Européenne pourraient opter pour des politiques néo-keynésiennes adaptées à l'internationalisation de l'économie: donner une autre mission à la banque centrale européenne et la ramener sous la surveillance du Parlement; reprendre le chemin du plein emploi en agissant sur le temps de travail et en favorisant l'investissement plutôt que la spéculation; développer une politique fiscale européenne digne de ce nom; se fixer des objectifs d'harmonisation sociale et y affecter des budgets importants... Ce serait difficile? Oui; mais pas plus aujourd'hui qu'en 1945, dans une Europe ruinée et dévastée par la guerre... Si on n'a pas fait ces choix, jusqu'ici, c'est simplement que les entreprises multinationales et les groupes financiers considèrent que cela ne servirait pas leurs intérêts. Pour eux, faut-il le rappeler, chômage, pauvreté et délocalisations sont les bonnes nouvelles de chaque jour.

Était-ce si différent en 1945? Déjà, une large part du patronat ne voulait pas de la Sécu: rappelons que les patrons belges refusèrent de signer le «projet d'accord de Sécurité Sociale» de 1944, qui ne fut concrétisé que sous forme d'arrêté-loi. Mais à l'époque, le rapport de forces largement favorable aux mouvements ouvriers d'Europe a conduit les détenteurs de capitaux à accepter le «compromis» keynésien, plutôt que d'affronter le risque d'une révolution sociale, sous l'ombre menaçante du bloc soviétique...

Le cercle vicieux est donc le suivant: le chômage et la précarité affaiblissent le mouvement ouvrier, diminuant sa capacité à s'opposer aux politiques néolibérales. Celles-ci accroissent encore le chômage et la précarité, etc. Comme dans la fameuse controverse de la poule et de l'œuf, on peut s'interroger à l'infini pour savoir lequel a entraîné l'autre, entre les progrès du néolibéralisme et l'affaiblissement du mouvement ouvrier. Nous laisserons ce débat aux philosophes en chambre. Notre responsabilité est de rappeler que ce même cercle peut fonctionner dans l'autre sens: chaque renforcement du mouvement ouvrier peut faire reculer le chômage et la précarité, et les politiques néolibérales, ce qui à son tour améliorera la situation... et le rapport de forces des salariés.

*

Et maintenant ...

Dans quel sens tourne l'histoire aujourd'hui? La réponse n'est pas donnée d'avance. Les avancées du capitalisme mondialisé sont évidentes, dans la restructuration globale des entreprises, à l'OMC, dans les orientations prises par l'Union européenne, dans l'affaiblissement de nos systèmes de Sécurité Sociale – même si ces «progrès» du capitalisme génèrent instabilité et violence.

Mais depuis le milieu des années 90, la contestation a repris vigueur. La mise en échec du projet de l'Accord Multilatéral sur l'Investissement (A.M.I) de l'OCDE en a été en signal; le développement d'Attac dans de nombreux pays signe la prise de conscience, dans une partie du mouvement ouvrier et des milieux intellectuels, de l'impasse dans laquelle nous sommes. La réussite de grandes mobilisations syndicales, en Belgique, en France, en Italie donne tort à ceux qui croyaient les syndicats à genoux. Les Forums Sociaux, dans lesquels les syndicats jouent progressivement leur rôle, donnent un contenu et des perspectives au slogan «un autre monde est possible...»; des jeunes développent des modes de vie et d'action créatifs, refusent la logique de la consommation, de la publicité et de l'accumulation.

Nous sommes encore loin d'avoir gagné. Mais nous n'aurons pas perdu, tant que nous n'aurons pas renoncé à construire et à reconstruire notre rapport de forces. Dans cette tâche, les syndicats nationaux ont pris conscience que leur action locale, dans les entreprises ou les secteurs, ne sera plus suffisante; qu'il leur faut coopérer par delà les frontières, et avec d'autres mouvements sociaux. L'édition de la présente brochure en est une illustration. Mais il faut aussi que tous les militants syndicaux (et ceux d'Attac) sachent, en même temps, que cette action à la base, dans chaque entreprise, reste irremplaçable: c'est bien souvent le rapport de forces local, dans telle entreprise ou dans tel secteur, qui sera la base d'appui pour donner force et efficacité à des solidarités élargies.

*

Etudier l'histoire de l'économie belge comme elle s'est passée dans la réalité nous a permis de voir que, si les mouvements sociaux desserrent les «contraintes des marchés», des choix économiques sont possibles. C'est pour cela qu'il valait la peine de prendre un peu de notre temps, puis du vôtre, pour comprendre notre histoire. Il nous reste à la reprendre.

Septembre 2006

Pour la CSC Bxl Hal Vilvoorde, Guy Tordeur, secrétaire fédéral.

Pour la FGTB Bxl, Philippe Van Muylder, secrétaire fédéral.

Pour Attac Bxl 2, Franco Carminati, président.

Lexique

Consommation intermédiaire (CI)

Valeur de l'ensemble des produits entièrement consommés dans le processus de production.

À ne pas confondre avec les amortissements (consommation de capital fixe) qui représentent l'usure des machines et bâtiments provoquée par l'activité productive.

(sources: COMBEMALE (P), PIRIOU (J.-P): Nouveau manuel des sciences économiques et sociales, La Découverte, 1995, p. 696)

Excédent Brut d'Exploitation (EBE)

Valeur ajoutée* diminuée des salaires et des impôts à la production.

Cet excédent est une première indication de la répartition de la valeur ajoutée* entre les propriétaires, les travailleurs et l'État.

Excédent Net d'Exploitation (ENE)

Excédent brut d'exploitation* moins les amortissements. Concept comptable qui, dans le secteur des entreprises, se rapproche le plus du concept marxiste de «plus-value» ou de profit économique.

NAIRU (Non Accelerating Inflation Rate of Unemployment)

Lorsque les salaires augmentent plus vite que la productivité*, la part des salaires dans la VA* augmente au détriment de celle des profits. Pour maintenir ou rétablir cette part, les entreprises vont augmenter leurs prix, provoquant par là l'inflation. Pour éviter que les salaires réels n'augmentent plus vite que la productivité, il faut un minimum de chômage, seul capable de contenir les revendications salariales. Le taux de chômage «nécessaire» pour éviter une modification de la répartition de la VA au détriment des profits est appelé NAIRU ou «chômage d'équilibre».

Ce taux peut varier dans le temps. Deux facteurs l'influencent:

- le ralentissement des gains de productivité qui abaissent mécaniquement le seuil à partir duquel les salaires augmentent plus vite que la productivité;
- la hausse du coût salarial, via l'indexation des salaires, dans le cas d'une hausse des prix à la consommation par rapport aux prix à la production, ou via la hausse des cotisations sociales.

Production

Valeur des Biens et Services (B&S) vendus sur le marché.

Il s'agit donc du total des ventes, mais seulement des ventes officielles, saisies par l'appareil statistique. Les ventes au noir n'apparaissent évidemment pas.

Autre problème: Les productions non-marchandes. Que fait-on de tous les B&S produits mais non vendus, comme, par exemple, les services publics (enseignement, armée, etc.)? Leur valeur est réputée égale à leur coût de production. Avec comme conséquence que ces acteurs économiques ne créent pas de valeur...

La production (P) peut être affectée à cinq usages:

- consommation finale (CF)des ménages et des administrations
- consommations intermédiaires* (CI)
- Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), soit la valeur des biens durables (plus d'un an) utilisés dans le processus de production. Par convention, les achats de logements par les ménages font partie de la FBCF mais les achats d'électroménagers ou de voitures, ...
- variations des stocks (dS)
- exportations (X)

Tout cela peut se représenter sous la forme d'une équation simple où l'on a, à gauche, les ressources (soit la valeur globale des B&S vendus, c'est-à-dire la production, et les importations, notées M) et, à droite, l'emploi de ces ressources: P + M = CF + CI + FBCF + dS + X

(sources: COMBEMALE (P.), PIRIOU (J.-P.): Nouveau manuel des sciences économiques et sociales, La Découverte, 1995, p. 696)

Productivité

La productivité est le rapport entre la quantité produite et la quantité de facteurs utilisée pour produire. On distingue la productivité du travail, qui est la plus utilisée dans les analyses, et la productivité du capital. Une hausse de la productivité signifie que pour une même quantité de travail, on obtient une plus grande quantité de produits. Cette hausse peut provenir d'une meilleure organisation du travail ou d'un équipement plus performant.

Produit Intérieur Brut (PIB)

Somme des valeurs ajoutées*, soit la valeur totale des B&S vendus sur le marché (et produits dans le secteur non-marchand) moins les consommations intermédiaires*. Il s'agit d'un flux de richesses créées, c'est-à-dire d'un revenu, et non d'un stock.

Stagflation

C'est la combinaison de l'inflation et d'un chômage important. Ce phénomène inédit a caractérisé les années 1970. Jusque là, l'inflation apparaissait lorsque toutes les capacités productives étaient employées (machines et travailleurs). La hausse de la demande ne pouvant être satisfaite par une hausse correspondante de l'offre, se traduisait par une hausse des prix, l'inflation. Inversément, lorsque la production était trop importante par rapport à la demande solvable, les vendeurs tentaient d'écouler leurs produits en baissant leurs prix et en diminuant les quantités produites. Le chômage apparaissait en même temps que les prix chutaient. Dans les années 1970, on a assisté à une hausse simultanée des prix et du chômage. La politique monétaire en a été largement responsable.

Termes de l'échange (TE)

Les termes de l'échange rapportent les prix des exportations (pX) à ceux des importations (pM): combien de B&S dois-je exporter pour payer mes importations. C'est en quelque sorte le pouvoir d'achat des exportations. Si le rapport pX/pM augmente, on dit que les TE s'améliorent car pour une même valeur d'exportation, j'aurai davantage d'importations.

Dans les années 1960-1970, la plupart des pays du Tiers-Monde a connu une détérioration des TE car ces pays étaient essentiellement exportateurs de produits de base (matières premières et produits alimentaires) dont les prix ont enregistré une diminution significative. Cette diminution a été tout profit pour les acheteurs, essentiellement les pays riches.

Valeur ajoutée (VA)

Valeur de la production* (de biens matériels ou de services, selon l'activité de l'entreprise), c'est-à-dire le montant des ventes, moins la valeur des consommations intermédiaires, c'est-à-dire la valeur des biens et services (matières premières, électricité, loyers, etc.) utilisés pour réaliser cette production. Les salaires ne sont pas une consommation intermédiaire. Ils sont prélevés sur la valeur ajoutée.

La valeur ajoutée est toujours celle d'une unité de production (entreprise, région, pays,...). Sauf indication contraire, il est question de valeur ajoutée brute, c'est-à-dire sans déduction des amortissements (usure du matériel utilisé pour produire).

(sources: COMBEMALE (P.), PIRIOU (J.-P.): Nouveau manuel des sciences économiques et sociales, La Découverte, 1995, p. 697)

Annexe: Quelques dates

Les Trentes Glorieuses

1944 - Institutions de Bretton Woods.

La décision principale qui résulte de ces accords est l'abandon de l'étalon-or, adopté avant la première guerre mondiale, au profit de l'étalon change-or ou Gold Exchange Standard. Le nouveau système donne une place prépondérante au dollar, et les autres monnaies voient leur cours indexé sur lui. Les réserves des Banques Centrales doivent alors être constituées de devises et non plus d'or.

D'autre part, les accords ont donné naissance à 3 organismes internationaux :

- la Banque mondiale ou BIRD;
- le Fonds monétaire international (FMI);
- un organisme visant à régler le commerce international.

Cependant, les États n'ont pu se mettre d'accord sur la définition exacte de ce dernier organisme. Ainsi, c'est une série d'accords qui est née de cette volonté de réguler le commerce : les accords du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), formalisés en 1947 et modifiés par la suite sous forme de cycles.

1944 – Projet d'accord de solidarité sociale

Négociations au sortir de la guerre (maintient du système capitaliste contre partage des gains de productivité et consolidation d'une système de sécurité sociale). La sécurité sociale est un système d'assurances obligatoires, basé sur les cotisations sociales (et non une protection universelle basée sur l'impôt), avec une conception familiale du droit à l'assurance (droit individuel pour le travailleur et droits dérivés pour les autres membres de la famille directe), et via une méthode « paritaire » et sectorielle. À noter qu'elle répond aussi à la nécessité d'avoir une main d'œuvre en bonne santé et à l'impératif du modèle consumériste : un marché solvable. Elle a aussi permis le développement considérable de services comme les hôpitaux et les entreprises pharmaceutiques, traduisant ainsi le caractère keynésien de ces dispositions.

1951 – création de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier)

Met l'ensemble de la production du charbon et de l'acier de puissances victorieuses et vaincues sous une Haute Autorité commune. Les 6 pays impliqués sont la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg.

1955 – réunion tripartite

«le freinage de l'augmentation des prix et la modération salariale visent à réduire les disparités entre les économies belges et celles des pays voisins».

1957 – Traité de Rome : le traité pour garantir la Paix.

Ce traité a institué le marché commun entre les mêmes 6 pays que pour la CECA et a défini les bases de la politique agricole commune (PAC) mise en œuvre en 1962.

1959 - Lois d'expansion

la disponibilité d'une main d'œuvre formée et l'accueil favorable réservé aux investisseurs étrangers on attirés de nombreux investissements, notamment américains. Cela ouvre la voie aux années mythiques 1960-1975.

1960 – premier accord de programmation sociale

l'accord détermine l'ensemble des avantages valables pour une durée déterminée avec un engagement

de paix sociale. On est entré pour quelques années dans une ère de «gestion autonome et régulière du social». La formation des salaires devient une compétence des commissions paritaires. Ces accords réalisent l'extension aux secteurs les plus faibles d'avantages déjà acquis par les centrales les plus puissantes, tout en s'efforçant de contenir la dynamique produite par ces dernières.

1962 – réforme de IPP globalisation des revenus, progressivité et cumul des revenus des époux; mais nonimposition des plus-value sur le patrimoine privé et manque de contrôle des revenus financiers.

1967 - fin du Kennedy Round dans le cadre du GATT

baisse des tarifs douaniers de 40% pour 50 pays

La transition

1971 – suspension unilatérale par les États-Unis de la convertibilité en or du dollar US

Il s'ensuit la baisse compétitive du dollar, la remise en cause fondamentales des accords de Bretton Woods.

- 1972 publication du rapport du Club de Rome Halte à la croissance
- 1973 instauration du système des changes flottants encore en vigueur, qui cause l'apparition des marchés financiers modernes.
- 1973 premier choc pétrolier (guerre du Kippour).
- 1974 aux États-Unis, entrée en vigueur de l'Employee Retirement Income Security Act (ERISA) qui donne un cadre légal aux plans de retraite d'entreprise et généralise la retraite par capitalisation.

1978 – début deuxième choc pétrolier (révolution iranienne)

quadruplement des prix pétroliers (le prix est encore multiplié par 2, mais le dollar lui-même double peu après de valeur par rapport à notre devise)

1979 – libéralisation des capitaux par Tatcher

1979 – fort accroissement des taux sur le dollar

Décision unilatérale de la Réserve fédérale américaine qui se répercute internationalement. S'ensuivra une hausse importante du dollar.

1980 – début de la guerre Iran-Irak.

Le prix du baril de pétrole atteint 39 dollars soit, en tenant compte de l'inflation, l'équivalent de 92,50 dollars de septembre 2005

Le Nouveau régime

1981 – lois de modération salariale

1982 – dévaluation de 8,5% du FB par rapport au DM pour cause de compétitivité par rapport à nos concurrents.

Mais déjà avant cette date, et puis à plusieurs reprises après le FB ne suit pas les réévaluations successives du DM et du Florin. C'est une manière de prendre acte du caractère implacable de la concurrence salariale

et de la nécessité d'appliquer les règles en matière de formation des salaires pour y faire face. C'est aussi la sortie de la logique des gains de productivité. Suivront pendant une vingtaine d'années : d'autres versions de la modération salariale, le partage du travail en faveur de l'emploi (1983), la réinsertion et la formation des groupes à risques, accords pour l'emploi avec réductions de cotisations de sécurité sociale, insertion des jeunes, formation des travailleurs non qualifiés, multiples formes de travail flexible, travail à temps partiel, CDD, intérim,...

1982 - Défaut de paiement du Mexique

Déclenche la grave crise (bancaire) mondiale de l'endettement des PVD (Pays en voie de développement).

1982 - Loi Cooreman-Declerck.

En 1981, les pouvoirs publics ont décidé d'assainir la structure financière des entreprises belges. Au cours des années de crise tout au long des années '70, celles-ci s'étaient en effet principalement financées sur base de dettes.

Le gouvernement a adopté deux types de mesures d'encouragement: d'une part l'octroi d'avantages fiscaux aux entreprises procédant à des augmentations de capitaux et d'autre part la possibilité offerte durant la période 1982-1985 aux contribuables belges de déduire, sous certaines conditions, l'achat d'actions d'entreprises belges de leur revenu imposable.

1983 – précompte mobilier libératoire

entérine une situation de fait.

1985 – Accords du Plaza

signés à l'Hôtel Plaza de New York, par lesquels les pays du G7 (moins le Canada et l'Italie) s'entendent publiquement pour intervenir sur le marché des change et organiser un repli du dollar US

1986 - Signature de l'Acte Unique Européen

qui élargit les compétences de la CEE et prépare le Marché Unique de 1993.

1986 – contre-choc pétrolier

victimes de la surproduction, les prix du pétrole brut tombent en-dessous de 10 dollars le barril.

1986 - Fonds d'épargne-pension

En 1986, un nouveau cadre légal, assorti de dispositions fiscales avantageuses, a été élaboré pour les fonds de placement spécifiques dans le cadre de la constitution de réserves de pensions individuelles: l'arrêté royal du 22 décembre 1986 relatif aux fonds d'épargne-pension.

1986 – L'Acte Unique : le Traité pour achever le Marché Unique.

La Communauté européenne comprend maintenant 10 États membres. L'objectif principal de ce traité est d'achever le Marché Unique («espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée») pour le 1er janvier 1993. Pour ce faire le vote à la majorité qualifiée est étendu au sein du Conseil dans les domaines relatifs à l'achèvement du marché unique sauf dans les domaines les plus sensibles d'entre eux: politique sociale, fiscale, libre circulation des personnes.

1987 – krach boursier

En octobre 1987 krach boursier sur le marché obligataire puis sur celui des actions et intervention publique de la Réserve fédérale des États-Unis en tant que prêteur de dernier ressort

1989 – Loi de sauvegarde de la compétitivité

assortie de la décision de lier le franc belge aux monnaies les plus fortes du SME (serpent monétaire européen).

1989 - décumul du revenu des époux.

1989 - chute du Mur de Berlin

Au cours des mois suivants, les pays du bloc communiste deviennent des économies de transition.

1992 - Traité de Maestricht : le Traité de la Monnaie unique.

Il marque la fondation de l'Union européenne, définie comme reposant sur 3 piliers :

- Les Communautés européennes (CECA, CEE, CEEA)
- La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)
- La coopération policière et judiciaire en matière pénale

Le traité lance également l'Union économique et monétaire (UEM) devant conduire à la création de l'Euro. Il modifie pour cela le traité instituant la Communauté économique européenne, qui devient alors le traité instituant la Communauté européenne.

Il prépare la mise en place de la Banque Centrale Européenne (BCE) dont le principal objectif est de maintenir l'inflation sous les 2%, et qui jouit d'un très large degré d'indépendance institutionnelle.

Pacte de stabilité: le déficit public est limité à 3 % du PIB et la dette publique à 60 % du PIB.

1993 – le plan global: intensification de l'intervention des pouvoirs publics dans les relations collectives de travail.

1995 - Accord de Marrakech qui fonde l'Organisation mondiale du commerce.

Au terme de l'Uruguay Round, le r^{er} janvier 1995, le GATT a été doté d'une personnalité morale officielle: l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Alors que le GATT dépendait de l'ONU, l'OMC elle, n'y est plus soumise puisqu'une partie de leurs objectifs respectifs sont en contradiction, ce qui permettra à l'OMC d'élaborer ses propres règles.

1996 – Loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité.

De ce fait, ce qu'il reste à négocier représente de l'ordre de 1% en termes réels par an, une fois décomptées les indexations et les augmentations barémiques, soit moitié moins que les gains de productivité globaux.

1997 – Flottaison du bath thaïlandais. Début de la crise économique asiatique. Suivie en 1998 par le défaut de la Russie.

1997 – Traité d'Amsterdam : le Traité pour préparer l'élargissement.

Le nouvel élargissement sera différent de ceux qui l'ont précédé, par son ampleur et sa diversité; dès lors, «il faut rendre la maison plus fonctionnelle avant d'accueillir les nouveaux membres de la famille». Ce traité a augmenté le pouvoir du parlement, s'est orienté en fonction de l'élargissement à venir aux PECO (pays d'Europe centrale et orientale), et a insisté sur les transferts de compétences, l'intégration plutôt que la coopération, et considéré une Europe à plusieurs vitesses.

1999 - Introduction de l'euro comme monnaie scripturale

2000 - Traité de Nice : le Traité pour revoir les règles des votes.

Dans la perspective d'un élargissement à 27 États membres à l'horizon 2007, les modalités de prise de décision au sein des institutions ont dû faire l'objet d'adaptations. Une nouvelle répartition des voix attribuées à chaque État au Conseil, ainsi que la définition d'un nouveau calcul de la majorité qualifiée, ont paru nécessaires au bon fonctionnement de cette instance décisionnelle menacée de paralysie.

2001 – «11 septembre» aux États-Unis.

Les circonstances de l'événement posent encore question. Il servira de motif pour un interventionnisme sur des territoires étrangers et la mise en œuvre de mesures d'exception.

2004 - Le projet de Traité Constitutionnel

le Traité «instituant une constitution pour l'Europe». Le processus de ratification du traité est assez largement suspendu suite aux «non» référendaires en France et aux Pays-Bas.

2004 - Projet de directive «Bolkestein» de libéralisation des services.

2005 – Élargissement de l'Union européenne, qui passe de 15 à 25 états membres.

BIBLIOGRAPHIE

REGINALD SAVAGE, Économie belge 1953-2000. Ruptures et mutations, Eds. UCL-Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2004.

Ouvrage collectif sous la direction d'Isabelle Cassiers, *Que nous est-il arrivé? Un demi-siècle d'évolution de l'économie belge*, De Boeck Université, 2000.

GÉRARD DUMENIL & DOMINIQUE LEVY, Crise et sortie de crise. Ordre et désordres néo-libéraux, PUF, 2000.

JACQUES NAGELS, Élements d'économie politique, critique de la pensée unique, 2° ed. Éd. de l'Université de Bruxelles, 2000.

Remerciements

Ce texte est une œuvre collective de militants et de responsables de la FGTB de Bruxelles, de la CSC de Bruxelles et de Attac Bruxelles 2, qui remercient leurs organisations pour la confiance et le soutien dont ils ont bénéficié.

Tous nos remerciements vont à Réginald Savage, auteur de la magistrale étude qui nous a servi de guide (*Économie belge 1953-2000. Ruptures et mutations*, Eds. UCL-Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2004, 731 p.). Il a pris le temps de nous faire partager son savoir, et de veiller à la rigueur de notre travail malgré que nous martyrisions son texte pour en faire une brève brochure pédagogique.

Merci à Philippe Plumhans pour la mise en page et pour avoir accepté que son travail soit publié sous licence libre.

COPYLEFT

Ce texte est une œuvre collective de Attac Bruxelles 2, de la CSC de Bruxelles et de la FGTB de Bruxelles; il est publié sous licence «Creative Commons» (Licence publique - certains droits réservés)

Ceci signifie que vous êtes libre de le reproduire, le distribuer et le communiquer gratuitement au public, mais en respectant les conditions suivantes:

- 1. Paternité: vous devez citer le nom de l'auteur original.
- 2. Pas d'Utilisation Commerciale: vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.
- 3. Pas de Modification: vous n'avez pas le droit de modifier, ou transformer cette création.
- 4. Maintien des droits: à chaque réutilisation ou distribution, vous devez rappeler clairement aux destinataires les conditions contractuelles de la présente licence; vous ne pouvez pas attribuer moins de droits aux utilisateurs que ceux attribués ici par les auteurs originaux.

Chacune de ces conditions peut être levée si vous obtenez l'autorisation des titulaires des droits.

Ces conditions ne restreignent pas vos droits issus des exceptions générales au droit d'auteur (citation, copie à usage privé, etc.) Le texte complet de la licence en droit belge qui protège ce texte et en autorise le partage se trouve à l'adresse suivante: http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.o/be/legalcode.fr



Table des matières

Introduction	. І
Belgique 1944-1980-2004 : Ce qui s'est vraiment passé!	. I
Brève histoire économique de 1944 à nos jours	. I
Partie I – Produire et distribuer la richesse	9
Section 1 – Du capitalisme industriel au capitalisme financier	9
Section 2 – L'emploi et le chômage	15
Section 3 La distribution des revenus : moins de salaires, plus de rentes	21
Introduction: qu'est-ce que le PIB*?	21
Travail et Capital sont dans un bateau	21
Mais la bataille pour les couchettes est rude même dans la cabine de Capital	23
D'autant qu'il y a peut-être des passagers clandestins	24
Partie II – Redistribuer la richesse produite	
Section 4: introduction: qu'est ce que la redistribution?	
Les «Trente Glorieuses»	
La réaction néo-libérale	
Les choix politiques	
Section 5 – Sécurité sociale	-
Introduction	-
La montée en puissance de la solidarité de 1944 à 1981	
La réaction néo-libérale : de 1981 à aujourd'hui	
Section 6 – Dette et finances publiques	
Introduction	35
Première période: de 1944 à 1980	-
Deuxième période: de 1980 à 2000	38
Les choix politiques	39
Section 7 – Fiscalité	40
Introduction	40
Comment la fiscalité a-t-elle évolué ?	40
Conclusions	42
Partie III – Politiques économiques	42
Section 8. la politique économique, ses objectifs et ses instruments	
Les politiques keynésiennes (1945 – 1975)	
La « crise » (1975 – 1985)	
Les politiques néolibérales (1982 – ?)	
Les principales politiques menées en Belgique 1945-2005	
8. I La politique monétaire	
8.2 La politique budgétaire et fiscale	
8.3 La politique des revenus	
8.4 Les politiques en matière d'emploi	
8.5 La politique industrielle	55
Conclusions	57
Lexique	
Annexe : Quelques dates	62
Bibliographie	



FGTB de Bruxelles 34, Boulevard de l'Empereur 1000 Bruxelles 02.552.03.30 http://www.fgtbbruxelles.irisnet.be



CSC Bruxelles-Halle-Vilvorde
19, Rue Plétinckx
1000 Bruxelles
02.508.87.11
http://bruxelles-hal-vilvoorde.csc-en-ligne.be



Attac Bruxelles 2 Rue de la Ruche 1030 Bruxelles 02 215 54 84 http://www.wb.attac.be

Comprendre notre histoire

On a abondamment célébré, en 2004 et 2005, la fin de la guerre et notre libération du joug nazi. À juste titre: pour nos pays, c'était la fin de la barbarie et le début d'une ère de paix, de prospérité partagée et de progrès social.

On a commémoré beaucoup moins nous verrons bientôt pourquoi – les choix politiques qui furent fait alors, en Belgique comme dans la majorité des pays d'Europe occidentale, et qui ont constitué la base de nos sociétés d'après-guerre. L'instauration d'une Sécurité sociale forte en est l'exemple le plus frappant, mais d'autres choix déterminants méritent d'être rappelés. Si ce sont les armées soviétiques et alliées qui ont mis fin à la guerre, c'est la Sécu et l'État Social qui ont gagné la paix. Durant 30 ans, l'égalité, la justice, l'éducation, la santé, la sécurité d'existence ont progressé comme jamais auparavant.

Et puis, il y a un grand événement que l'on n'a pas célébré du tout... Et pour cause: il est supposé n'avoir jamais eu lieu, il n'est pas enseigné dans les cours d'histoire et ne le sera sans doute pas avant longtemps. Et c'est vrai qu'il est difficile de lui fixer une date précise. Pourtant, l'étude à laquelle nous vous invitons le montre de manière frappante: autour de 1980, nos sociétés ont connu une transformation économique et politique d'une importance telle qu'on pourrait presque parler d'un changement de régime. Cette transformation s'est faite sans bruit, sans débat public ni consultation des citoyens. Elle continue de mettre à mal le modèle social dans lequel nos parents et pas mal d'entre nous ont grandi.

Si parfois on en parle, c'est en renvoyant à une simple «crise» liée au prix du pétrole ou en invoquant une «mondialisation» sans visage à laquelle il faudrait se résigner.

Nous pensons à l'inverse qu'il y a eu de véritables choix et que beaucoup d'entre eux n'ont pas été les bons. Nous gardons l'ambition que la démocratie signifie «nous pouvons choisir comment faire progresser le monde où nous vivons». Nous croyons qu'il est possible, ensemble, de reprendre notre histoire; un premier pas serait de la comprendre.

Franco Carminati – Attac Bruxelles 2 Philippe Van Muylder – FGTB Bruxelles Guy Tordeur – CSC Bruxelles Halle Vilvoorde